

# CONCESSION DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE DE TUBUAI

# CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE TUBUAI ET LA SOCIETE ELECTRICITE DE TAHITI

# RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC

Année 2022

# **SOMMAIRE**

0 - FAITS MARQUANTS	3
1 - PRESENTATION	7
1.1 - Le système électrique polynésien	8
1.2 - Le groupe Engie au service de la concession	10
1.3 - Le cadre juridique et contractuel	11
2 - OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE	12
> Aspects commerciaux	
2.1 - Mode de détermination des tarifs	
2.2 - Tarifs pratiqués au cours de l'année 20222.3 - Chiffre d'affaires énergie	
2.4 - Autres produits d'exploitation	
2.5 - Statistiques de ventes	
2.6 - Bénéficiaires des sommes facturées aux clients sur Tubuai	
2.7 - Gestion des impayés	
2.8 - Dépenses de la Commune	
2.9 - Services offerts à la clientèle	23
2.10 - Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie	27
3 - OBLIGATIONS DE SERVICE	29
➢ Bilan technique	30
3.1 - Autorisation d'exploitation	
3.2 - Effectifs	
3.3 - Détail des ouvrages de production	
3.4 - Données de production	
3.5 - Qualité de service	
3.6 - Qualité – Sécurité – Environnement3.7 - Travaux significatifs - Faits marquants	
3.8 - Raccordement solaire	
3.9 - Unités d'œuvre 2022 de la concession	
4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES	
4.1 - Principes de la comptabilité appropriée4.2 - Méthodologie et clés de répartition analytique	3/
4.2 - Methodologie et cles de repartition analytique	4343
4.4 - Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé, Produit autorisé et produits comptabilisés	
5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES	
5.1 - Variation du patrimoine immobilier	
5.3 - Suivi du programme contractuel d'investissements	
5.4 - Dépenses de renouvellement réalisées dans l'année	67
5.5 - Méthode relative aux charges calculées	69
5.6 - Dépenses d'améliorant réalisées dans l'année	75
5.7 - Indemnité de fin de concession dans le cadre de l'article 22	75
5.8 - Plan de Renouvellement	75
6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DII SERVICE PIIRLIC	76

#### **0 - FAITS MARQUANTS**

#### Communs à toutes les concessions d'EDT

#### A) Péréquation inter îles :

Au 1er janvier 2022, la réglementation mettant en place une solidarité tarifaire inter-îles a été mise en œuvre.

Le mécanisme de péréquation repose d'une part sur la perception d'une Contribution de Solidarité sur l'Electricité, d'un montant de 6,3 F/ kWh, applicable uniformément à tous les systèmes de distribution électrique de Polynésie française, et d'autre part sur le versement d'une « compensation de solidarité », dont la valeur ramenée au nombre de kWh vendus est inversement proportionnelle à la taille des exploitations.

Ce mécanisme destiné à l'ensemble des systèmes électriques de Polynésie se substitue à celui de la « péréquation interne » aux concessions géré par EDT, en conséquence, le prix de vente hors taxe moyen de l'électricité a baissé de l'ordre de 6,30 F, prix sur lequel s'applique la nouvelle contribution d'un montant équivalent.

A titre d'illustration, Le rapport entre la contribution versée et la compensation reçue s'échelonne en 2022 de 1.39 pour les plus grosses exploitations à 15.04 pour les plus petites, la concession de Tahiti Nord ne recevant pour sa part aucune compensation.

Ce mécanisme de péréquation pèse significativement sur la trésorerie des concessions en raison d'un décalage proche de 3 mois entre le versement de la contribution au trésor public et l'encaissement de la subvention.

#### B) Forte augmentation du coût des produits pétroliers

Le gazole alimentant les centrales thermiques de Tahiti a vu son prix CAF augmenter de 88 % (de 63.4.F/L à 119.6 .F/L) entre janvier et juillet 2022 pour se stabiliser aux environs de 113 F/litre .

Cette hausse qui, toutes choses égales par ailleurs, aurait nécessité une augmentation du prix de vente de l'électricité de l'ordre de 7,5 F/kWh (soit 21% du prix CSE incluse) a pu être traitée temporairement, de la manière suivante :

- Limitation de la consommation du nouveau gazole du fait de l'importance des stocks de produits pétroliers à l'ancien prix et de la très forte production d'hydroélectricité sur le deuxième semestre
- Effort de la Polynésie par l'augmentation du FRPH pour 2,2 milliards CFP et du concessionnaire par avance de trésorerie pour 634 MF soit une aide globale de 5,5 F/kWh vendu
- Augmentation du prix moyen clients limité à 2 F/kWh environ soit 7% du prix CSE incluse

Il est à noter qu'à partir du 01/01/2023, l'avance prévisionnelle de trésorerie a été estimée à 200 MF/mois et que le réalisé à fin Avril est de 958 MF, soit 240 MF/mois

#### C) Concessions à « échéance 2020 »

Les concessions de Tumara'a, Taputapuatea, Taha'a et Huahine, ont pris fin le 31 mars 2022. Les concessions de Rurutu et Rangiroa ont pris fin le 30 septembre 2022. Enfin, la concession de Moorea s'est arrêtée le 31 décembre 2022. Parmi les "DSP 2020", seules les concessions de Nuku Hiva, Hiva Oa et Ua Pou se poursuivent, jusqu'au 31 décembre 2023.

La sortie de 7 concessions du périmètre EDT en 2022, :

- réduit d'autant le Revenu Autorisé du délégataire et sa marge.
- laisse en revanche à sa charge une masse importante de coûts de services partagés, (support technique, back office commercial, siège) lesquels étaient antérieurement justifiés par l'activité des concessions concernées.

A l'exception de la commune de Rangiroa qui a fait l'objet d'une nouvelle délégation de service public, les autres communes ont fait le choix d'une reprise en régie, au travers de l'EPIC Te Ito Rau No Moorea-Maiao pour la commune de Moorea et de la SPL Te uira api no te mau Motu pour les iles des Raromatai et Rurutu.

#### D) <u>Difficultés d'approvisionnement</u>

Les difficultés d'approvisionnement apparues avec la crise sanitaire du COVID et renforcées par la guerre d'Ukraine sont moins importantes mais persistent avec des délais et des coûts en nette augmentation.

#### E) Sécurité:

Nous enregistrons sur l'année 2022 écoulée :

- 1 accident de travail avec arrêt (hors trajet) = 40 jours d'arrêt
  - o Taux de fréquence = 1.17
  - o Taux de gravité = 0.05
- 2 accidents de travail sans arrêt (hors trajet)
- 2 accidents de trajet avec arrêt = 102 jours d'arrêt

0 accident de trajet sans arrêt

#### Spécifiques aux concessions des iles

Le processus de renouvellement des concessions DSP 2020 s'est poursuivi en 2022 avec des développements significatifs sur le périmètre des iles :

Plusieurs communes ont mis en place des mesures pour gérer les services publics liés à l'électricité. Les communes des îles-sous-le-Vent (Taha'a, Taputapuatea, Tumara'a, Huahine) ont créé une société publique locale (SPL) "Te Uira Api no Raromatai", qui a remplacé EDT à partir du 1er avril 2022.

La commune de Moorea-Maiao a repris la gestion du service au travers d'un EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) et le transfert des opérations a été effectué au 31/12/2022.

La commune de Rangiroa a attribué à EDP, filiale du groupe ENGIE, la concession du service de l'électricité depuis le 1er octobre 2022. Dans le cadre de ce nouveau contrat, une convention d'assistance technique, administrative et financière a été mise en place entre EDT et EDP.

En 2022, une nouvelle procédure de DSP a été lancée pour la communauté de communes des Îles Marquises (CODIM), comprenant trois îles où EDT est concessionnaire jusqu'en décembre 2023 (Ua Pou, Nuku Hiva et Hiva Oa), deux régies communales (Fatu Hiva et Tahuata) et la commune de Ua Huka, qui a été ajoutée au périmètre de la délégation en comparaison à l'appel d'offres de 2021.

Cette procédure de DSP est la dernière remise en concurrence avant 2030, date d'échéance de la concession socle de notre présence en Polynésie française.

#### Spécifiques à la concession de Tubuai

L'avenant n°2 a été signé, approuvant notamment la création de deux fonds de travaux et la réalisation des travaux d'investissements suivants :

- Mise en place d'une unité de stockage d'énergie renouvelable permettant le développement des ENR à hauteur de 30% du mix énergétique
- Mise en place du prépaiement et déploiement de nouveaux compteurs sur le périmètre de la concession

# **Principaux indicateurs**

1 1 111	cipaux indicateurs			TUE	BUAI	
			2022		2021	
	Nombre de contrats clients		916		902	
	BT		909	99,24%	895	99,22%
	MT		7	0,76%	7	0,78%
	Puissance souscrite au 31/12	kVA	4 550		4 564	
	BT		4 325	95,06%	4 339	95,07%
	MT		225	4,94%	225	4,93%
	Puissance maximale appelée (*)	MW	0,50		0,51	
	Nombre de kWh vendus total		2 666 220		2 628 090	
	ВТ		2 129 981	79,89%	2 107 102	80,18%
	MT		536 239	20,11%	520 988	19,82%
S	Chiffre d'affaires énergie	XPF	84 608 567		94 817 422	·
CLIENTS	BT : Total		68 182 149	80,59%	76 422 230	80,60%
<u> </u>	BT: par client		75 008	ŕ	85 388	·
7	BT : par kVA de puissance souscrite		15 763		17 611	
	BT : part fixe en XPF et % du CA total		18 705 051	27,43%	18 380 974	24,05%
	BT : part variable en XPF et % du CA total		49 477 098	72,57%		75,95%
	MT : Total		16 426 418	19,41%		19,40%
	MT : par client		2 346 631	,	2 627 885	-, -:
	MT : par kVA de puissance souscrite		73 006		81 756	
	MT : part fixe en XPF et % du CA total		4 514 400	27,48%	4 723 400	25,68%
	MT : part variable en XPF et % du CA total		11 912 018	72,52%	13 671 792	74,32%
	Prix moyen de vente par kWh vendu		31,73	, , _	36,08	,
	BT		32,01		36,27	
	MT		30,63		35,31	
	Rendement réseaux (s/production nette)		0,94		0,93	
	Energie achetée					
S	Energie solaire	kWh	93 875	3,31%	101 191	3,58%
=	Energie hydroélectrique	kWh		0%		0%
TECHNIQUES	Energie thermique	kWh	2 738 349	96,69%	2 726 189	96,42%
Ž	Energie totale achetée		2 832 224		2 827 380	
三	Temps moyen de coupure					
	global		0h18		1h36	
<b>—</b>	origine production		0		1h32	
	origine transport		0		0	
	origine distribution		0h18		0h04	
	Patrimoine					
	Longueur du réseaux hors branchement	Km	110		111	
	Valeur d'origine	k XPF	937 082		932 562	
S	Valeur économique des actifs gérés (**)	k XPF	415 358		444 294	
2	Travaux réalisés					
	Dépenses de renouvellement	k XPF	1 779		1 472	
FINANCIERS	Dépenses d'améliorant	k XPF	3 866		2 509	
A	Indemnité de fin de concession	k XPF	N/A		N/A	
Z	Coût du service pour les usagers (RA avant plafonnement N-1))	k XPF	212 442		194 438	
щ	Part revenant au concessionnaire	k XPF	144 259		142 726	
	Coût des énergies et du transport	k XPF	68 183		51 712	
	Rémunération du concessionnaire (avant IRCM)	k XPF	-5 699		10 359	
	Ecart RA - CA - péréquation de l'année	k XPF	4 755		99 620	
	(+) => à récuperer dans les tarifs N+	1				

<sup>(\*)</sup> La puissance maximale appelée est mesurée au niveau des départs distribution et prend en compte le rendement des réseaux

<sup>(\*\*)</sup> La valeur nette économique des actifs gérés correspond à leur valeur d'origine diminuée d'un amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie. Elle est indépendante des modalités de financement et des clauses contractuelles.

#### 1 - PRESENTATION

# 1.1 - Le système électrique polynésien

- ➤ Le système électrique de l'ensemble des archipels
- Le système électrique dans les îles autres que Tahiti

# 1.2 - Le groupe ENGIE au service de la concession

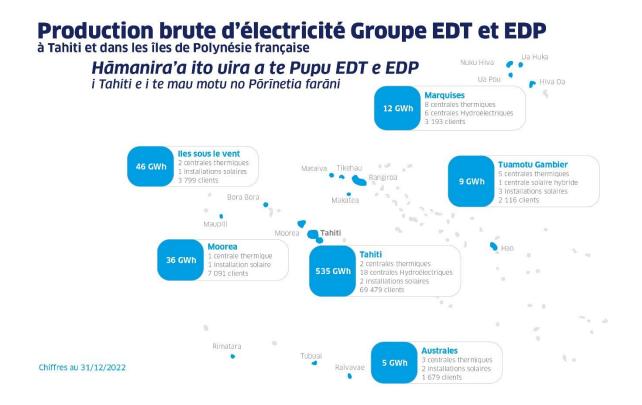
- Présentation
- > Atouts
- ➤ Organisation locale

# 1.3 - Le cadre juridique et contractuel

- ➤ La convention de concession
- La convention d'adhésion au régime de solidarité tarifaire
- Les autres contrats
  - Cf. paragraphe:
  - 6– ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

## 1.1 - Le système électrique polynésien

#### 1.1.1 Le système électrique de l'ensemble des archipels



Ce système, est très éclaté puisque destiné à 280.000 habitants répartis sur 76 iles (sur un total de 118) pour une superficie proche de celle de l'Europe.

Les systèmes sont donc pour la plupart de très faibles puissances, sans possibilité de secours par une ile voisine.

Il n'est pas comparable aux systèmes des grands continents qui sont interconnectés entre eux et bénéficient d'effets d'échelle.

Les plus grands centres de consommation sont gérés en concession pour environ 95% des besoins, les 5% restants sont gérés soit au travers de régies communales soit de petites installations privées.

Les concessions de distribution existantes comprenant sauf exception des missions de production sont confiées à EDT et à ses filiales (19 concessions en début d'année 2022, 13 à son terme).

La production hydroélectrique, quant à elle, fait généralement l'objet de concessions ou d'autorisations de forces hydrauliques distinctes des concessions de distribution.

#### Les enjeux à court terme sont :

#### En matière de Production :

 Le développement d'un plan industriel de transition énergétique permettant de rester dans les meilleurs niveaux mondiaux

#### En matière de transport (Tahiti) :

Le bouclage du réseau de transport par le Nord en 90 kV lancé par la TEP en vue :

- De fiabiliser l'alimentation de la zone urbaine et du sud de l'île
- D'augmenter la capacité d'écoulement de l'hydroélectricité et de permettre le développement de nouveaux projets hydro-électriques

#### En matière de distribution :

• Dans les îles, le raccordement de familles isolées

#### En matière d'économie, de solidarité et d'indépendance :

• La mise en place par la Polynésie française d'un système de péréquation au bénéfice de toutes les exploitations indépendamment de leur mode de gestion (régie, délégation de service public).

## 1.1.2 Le système électrique dans les îles autres que Tahiti

En dehors de Tahiti, les systèmes électriques ne comportent pas de réseau de transport.

Sauf exception, les concessions de service public confiées à EDT dans les îles sont des concessions de production et de distribution électrique. La production est essentiellement assurée par des centrales à gasoil. Seules certaines îles des Marquises disposent d'une production hydroélectrique.

L'île de Makatea dispose quant à elle d'une centrale hybride solaire/gasoil.

#### 1.2 - Le groupe Engie au service de la concession

#### 1.2.1 Le groupe au niveau mondial

Le groupe industriel énergétique français ENGIE a une raison d'être : agir pour accélérer la transition vers une économie neutre en carbone. Il mise, pour ce faire, sur des solutions plus sobres en énergie et plus respectueuses de l'environnement. Ce groupe, le 3° plus grand dans le secteur de l'énergie hors pétrole, permet à 7 millions de bénéficiaires un accès à une énergie durable depuis 2018. En 2021, il a produit 426 TWh d'électricité et affiché un chiffre de 4,3 Mds€ d'investissement de croissance.

Grâce à l'ensemble de ses collaborateurs à travers le monde (101 504 dont 28,9% de femmes dans le management), il s'est engagé pour une transition abordable, résiliente et durable. Cette transition repose sur 4 axes principaux :

- **Simplifier et recentrer son organisation** en se concentrant sur ses 4 métiers cœurs et sur une trentaine de pays d'ici 2023.
- Adapter son organisation avec une approche industrielle renforcée.
- Accélérer ses investissements dans les renouvelables et les infrastructures énergétiques locales.
- Renforcer son engagement pour la transition énergétique avec un objectif Net Zéro Carbone d'ici 2045.

#### 1.2.2 Le groupe ENGIE en Polynésie

En Polynésie, le groupe est organisé en deux pôles : énergie et services.

Le pôle énergie est dédié aux activités de production et de distribution d'énergies majoritairement en concession.

A fin 2022, il est composé des sociétés suivantes :

- EDT assure en concession, la production et la distribution d'énergie sur 11 concessions de Tahiti et des îles. La société est leader historique du secteur de l'énergie. Elle est concessionnaire du service public de l'électricité à Tahiti et dans 10 autres îles de Polynésie française;
- MARAMA NUI assure depuis 1998, en concession, la production hydroélectrique dans 5 vallées de Tahiti avec 16 centrales. Elle est le premier producteur d'énergie renouvelable de Polynésie française ;
- TAHITI SUD ENERGIE assure en concession la distribution d'électricité dans le sud de l'île de Tahiti. Elle a été créée en 2017 ;
- ELECTRA détient dans le domaine privé, douze centrales de production photovoltaïques.
- ITO NUI a été créée pour développer de nouvelles installations de production d'énergie renouvelables, à commencer par des centrales photovoltaïques avec stockage dans le cadre des appels à projets du Pays.
- ELECTRICITE DE POLYNESIE (EDP), est dédiée à l'exercice de nouvelles délégations de service public de production et distribution d'électricité dans les îles.

Ce pôle regroupe sur EDT les moyens humains dédiés à cette activité ainsi que les activités de support. Le pôle services composé des sociétés ENGIE SERVICES et POLYDIESEL est dédié aux activités de services dans les secteurs de la motorisation diesel, des travaux pétroliers, gaz, climatisation, froid, électricité, VRD, élagage, installations hydrauliques, maintenance multi technique et photovoltaïque.

Pour le pôle énergie, il réalise en sous-traitance des opérations de maintenance des moteurs dans les îles et sur Tahiti des travaux sur les réseaux.

#### 1.3 - Le cadre juridique et contractuel

#### 1.3.1 La convention de concession

La concession de production et de distribution publique d'énergie électrique de Tubuai a été confiée par la commune à ELECTRICITE DE TAHITI, par une convention du 24 septembre 1991, pour une durée identique à celle de la concession de Tahiti Nord, ce qui impliquait à l'époque une fin de contrat le 30 septembre 2020.

Cette concession s'inscrit dans le cadre de la convention n°90-1778 du 14 décembre 1990 conclue entre EDT et la Polynésie française, laquelle prévoit «l'adhésion» par les communes des îles à la concession de Tahiti Nord.

Les services juridiques du Haut-commissariat ayant estimé, dans une note du 9 janvier 1991, que les communes ne pouvaient pas abandonner une compétence qu'elles avaient commencé à exercer, le principe d'adhésion a été remplacé par un principe de concession à part entière, avec comme cahier des charges commun celui de la concession de Tahiti Nord, et un équilibre financier partagé.

Le prix du service est donc unique, dans toutes les concessions reliées par ce système dit de « péréquation interne ». A partir du 1er janvier 2022, un système de péréquation externalisé est mis en service, avec perception d'une « Contribution de Solidarité sur l'Electricité », et en contrepartie le versement d'une « compensation de péréquation ». La grille tarifaire reste toutefois la même dans toutes les concessions d'EDT, y compris Tahiti Nord, et le Revenu Autorisé reste global sur tout le périmètre.

Le cahier des charges de la convention de concession de Tubuai correspond donc au cahier des charges de la concession de Tahiti, modifié par ses avenants 1 à 7, étant précisé que les modifications ultérieures relatives au calcul des tarifs sont applicables de plein droit par le jeu de la péréquation.

Le cahier des charges spécifique de Tubuai a, quant à lui, été modifié par un avenant depuis son origine :

• L'avenant n°1, en date du 21 décembre 2007, avait pour objet de modifier la méthode de financement des extensions de réseaux réalisées à la charge du concessionnaire sur demande du concédant (système de simple assistance à la maîtrise d'ouvrage).

Cet avenant a également validé les mises à jour intervenues sur le cahier des charges de Tahiti Nord depuis 1990, dont la prolongation de la durée du contrat de concession inscrite au cahier des charges, portée au 30 septembre 2030.

# 1.3.2 Le contrat d'adhésion au régime de solidarité tarifaire dans le domaine de l'électricité.

EDT, la commune et la Polynésie française ont conclu le 7 janvier 2022 une convention tripartite d'adhésion au régime de solidarité dans le domaine de l'électricité. Cette adhésion permet au système électrique de bénéficier de la compensation de solidarité permettant de modérer les tarifs.

#### 1.3.3 Les autres contrats liés à la délégation de service public

- a. Convention de fourniture de Gasoil (EDT Petropol)
- b. Conventions de raccordement et d'achat de la production photovoltaïque
- c. Principaux baux de la concession
- d. Divers accords de maîtrise foncière des réseaux
- e. Convention d'occupation de toiture pour implantation de panneaux photovoltaïques, conclue entre EDT et Electra.
- f. Contrats d'abonnement souscrits par la clientèle
- g. Contrat de supports communs avec l'OPT
- h.

Ces contrats sont détaillés au chapitre 6 « Engagements nécessaires à la continuité du service public ».

#### 2 - OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE

- > Aspects commerciaux
  - 2.1 Mode de détermination des tarifs
  - 2.2 Tarifs pratiqués et évolution au cours de l'année 2022
  - 2.3 Chiffre d'affaires énergie
  - 2.4 Autres produits d'exploitation
  - 2.5 Statistiques de ventes
  - 2.6 Bénéficiaires des sommes facturées aux clients sur Tubuai
  - 2.7 Gestion des impayés
  - 2.8 Dépenses de la Commune
  - 2.9 Services offerts à la clientèle
  - 2.10 Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie

# > Aspects commerciaux

# 2.1 - Mode de détermination des tarifs

Les tarifs de vente de l'électricité sont arrêtés par le Conseil des Ministres.

Deux actualisations des tarifs ont été pratiquées au cours de l'année 2022 relatif au prix de l'énergie électrique distribuée par la SA EDT dans le cadre de sa concession.

La première actualisation applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022, conformément à l'arrêté n° 2980 CM du 22 décembre 2021.

La seconde actualisation applicable au  $1^{\rm er}$  octobre 2022, conformément à l'arrêté n° 1975 CM du 29 septembre 2022.

# 2.2 - Tarifs pratiqués au cours de l'année 2022

Tranches tarifaires	Réf	Seuils	Du 1er janvier au 30 septembre 2022 <b>Prix du kWh (XPF)</b>
BT Petits consommateurs 1ère tranche	P0	de 0 à 240 kWh/mois	11,90
BT Petits consommateurs 2e tranche	P1	au -dessus de 240 kWh/mois	31,10
BT Usage domestique 1ère tranche	P2	de 0 à 240 kWh/mois	21,50
BT Usage domestique 2e tranche	Р3	au -dessus de 240 kWh/mois	38,60
BT Eclairage public	P4		31,70
BT Usages professionnels et autres usages	P5		35,90
MT Tarif jour	P6	de 07h00 à 20h59	23,10
MT Tarif nuit	P7	de 21h à 06h59	19,40
Prépaiement ≤2,2 kVA de puissance souscrite avant le 01/03/16	P8		13,30
Prépaiement ≤3,3 kVA de puissance souscrite	P9		20,90
Prépaiement entre 3,3 kVA et 6,6 kVA de puissance souscrite	P10		29,80

Tranches tarifaires	Réf	Seuils	Du 1er octobre au 31 Décembre 2022 <b>Prix du kWh (XPF)</b>
BT Petits consommateurs 1ère tranche	P0	de 0 à 240 kWh/mois	11,90
BT Petits consommateurs 2e tranche	P1	au -dessus de 240 kWh/mois	31,10
BT Usage domestique 1ère tranche	P2	de 0 à 150 kWh/mois	22,00
BT Usage domestique 2nde tranche	P3	de 150 à 240 kWh/mois	23,30
BT Usage domestique 3ème tranche	P4	de 240 à 360 kWh/mois	40,64
BT Usage domestique 4ème tranche	P5	au -dessus de 360 kWh/mois	42,46
BT Eclairage public	P6		33,95
BT Usages professionnels et autres usages	P7	de 0 à 500 kWh/mois	36,20
	P8	de 500 à 1 000 kWh/mois	37,00
	P9	au -dessus de 1000 kWh/mois	39,49
MT Tarif jour 1ère tranche	P10	de 0 à 18 000 kWh/mois	24,63
MT Tarif jour 2ème tranche	P11	au -dessus de 18 000 kWh/mois	26,10
MT Tarif nuit 1ère tranche	P12	de 0 à 18 000 kWh/mois	21,67
MT Tarif nuit 2ème tranche	P13	au -dessus de 18 000 kWh/mois	23,15
Prépaiement ≤2,2 kVA de puissance souscrite	P14		13,30
Prépaiement ≤3,3 kVA de puissance souscrite	P15		20,90
Prépaiement supérieur à 3,3 kVA de puissance souscrite	P16		29,80

Prime d'abonnement en XPF/kVA	Du 1er janvier au 30 septembre 2022
Basse tension	MENSUELLE
Tarif "Petits Consommateurs" (puissance souscrite ≤3,3 kVA)	263
Tarif "classique" basse tension usages domestiques	445
Tarif "classique" basse tension éclairage public, usages professionnels et autres usages	400
Moyenne tension	MENSUELLE
Pour la part de puissance souscrite jusqu'à 200 kVA	1672
Pour la part de puissance souscrite au-dessus de 200 kVA	1355

Prime d'abonnement en XPF/kVA	Du 1er octobre au 31 décembre 2022
Basse tension	MENSUELLE
Tarif "Petits Consommateurs" (puissance souscrite ≤3,3 kVA)	263
Tarif "classique" basse tension usages domestiques	445
Tarif "classique" basse tension éclairage public, usages professionnels et autres usages	400
Moyenne tension	MENSUELLE
Pour la part de puissance souscrite jusqu'à 200 kVA	1672
Pour la part de puissance souscrite au-dessus de 200 kVA	1355

Taxes	Taux
Taxe municipale	4 XPF/kWh
TVA - sur Énergie - sur Prime d'Abonnement - sur Avance Sur Consommation - sur Redevance Transport	5% 5% 5% 0%
Autres - Contribution de Solidarité sur l'Electricité (CSE) - Contribution pour la Solidarité (CPS)	6,30 XPF/kWh

Avance sur consommation en XPF / kVA de puissance	Du 1er janvier au 31 décembre 2022
Tarif Petits consommateurs	P=39,0 - ASC = 25 x P x kVA de puissance souscrite - ASC = 975 XPF x kVA de puissance souscrite
Tarif Usages Domestiques	- ASC = $25 \times P \times kVA$ de puissance souscrite - ASC = $975 \times KVA$ de puissance souscrite
Autres Tarif Basse Tension	- ASC = $50 \times P \times kVA$ de puissance souscrite - ASC = $1950 \times PF \times kVA$ de puissance souscrite
Moyenne Tension	- ASC = $100 \times P \times kVA$ de puissance souscrite - ASC = $3900 \times PF \times kVA$ de puissance souscrite

# 2.3 - Chiffre d'affaires énergie

		kWh vendus	kWh vendus	Total	Montant	Montant	Total	Puissance	Prime	Puisssance	Total
Tranches tarifaires	Réf	antérieur	postérieur	kWh vendus	antérieur	postérieur	XPF	totale	totale	au 31/12/2022 (kVA)	kWh vendus 2021
BT Usage social 1ère tranche	P1	572 172	183 181	755 353	6 833 669	2 168 916	9 002 585	18 823	4 940 730	1 610	711 845
BT Usage social 2ème tranche	P2	52 744	10 873	63 617	1 614 347	326 591	1 940 938				49 127
BT Usage domestiques 1ère tranche	P1	472 408	113 162	585 570	10 119 185	2 472 487	12 591 672	18 570	8 176 058	1 525	647 483
BT Usage domestiques 2ème tranche	P2	110 335	32 197	142 532	4 207 605	731 536	4 939 141				132 626
BT Usage domestiques 3ème tranche	P4	0	13 709	13 709	0	542 347	542 347				
BT Usage domestiques 4ème tranche	P5	0	9 284	9 284	0	389 954	389 954				
BT Eclairage public	P4	46 679	15 636	62 315	1 479 749	530 846	2 010 595	1 016	406 560	85	62 546
BT Usage professionnel	P5	373 172	62 897	436 069	13 413 146	2 276 872	15 690 018	12 955	5 181 703	1 105	503 475
BT Usage professionnel 2ème tranche	P6	0	24 117	24 117	0	892 329	892 329				
BT Usage professionnel 3ème tranche	P7	0	37 415	37 415	0	1 477 519	1 477 519				
MT Tarif jour 1ère tranche	P8	259 267	84 311	343 578	5 989 070	2 076 579	8 065 649	2 700	4 514 400	225	333 731
MT Tarif jour 2nde tranche	P9	0	0	0	0	0	0				
MT Tarif nuit 1ère tranche	P10	144 755	47 906	192 661	2 808 247	1 038 122	3 846 369				187 257
MT Tarif nuit 2nde tranche	P11	0	0	0	0	0	0				
Total				2 666 220			61 389 116	54 064	23 219 451	4 550	2 628 090

CHIFFRE D'AFFAIRES	84 608 567
Prix moyen	31,73

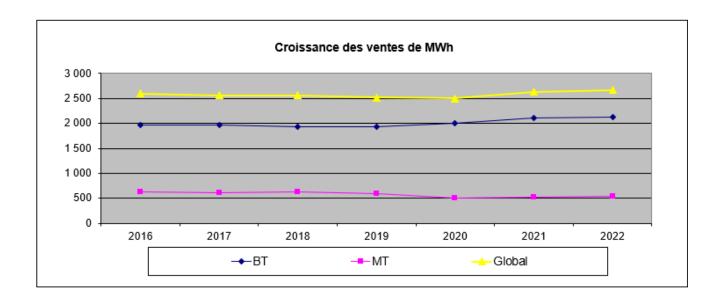
<sup>\*</sup> Les consommations internes à EDT ne sont pas comptabilisées dans les ventes et le chiffre d'affaires 2022. \* Ce tableau inclus les consommations des salariés lesquelles sont valorisées sur la base des tarifs prévus à l'ACE EDT.

#### 2.4 - Autres produits d'exploitation

En complément des ventes d'énergie, l'activité en concession enregistre les autres produits d'exploitation suivants :

Frais de perception de taxe : 184 447 XPF
 Frais de relance : 819 864 XPF
 Total 1 004 311 XPF

#### 2.5 - Statistiques de ventes



Après une hausse de +5,1% en 2021, les ventes d'électricité s'améliorent légèrement pour la concession de Tubuai (+1,5%) et s'établissent à **2,6 GWh**.

La hausse concerne aussi bien les volumes des ventes en basse tension qu'en moyenne tension.

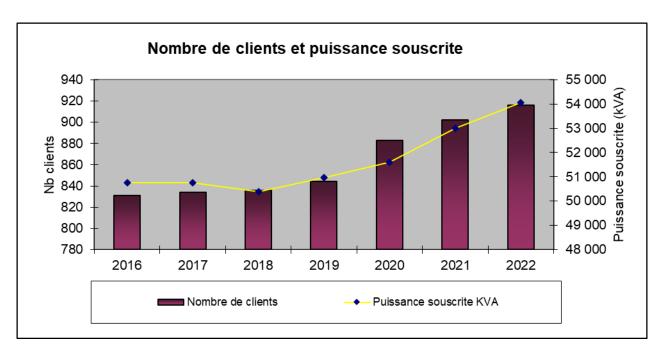
La consommation globale des clients domestiques (tarifs « petits consommateurs » et « classique » basse tension usages domestiques), qui pèsent pour 73% des volumes basse tension, a connu une évolution à la hausse de 1,8% (+28 MWh).

Cette évolution reflète une accélération de la croissance des ventes en tarif « petits consommateurs » (+7,5% avec +57 MWh, comparée à une hausse de 9,2% en 2021), qui représentent près de 38% des volumes en basse tension.

Après une diminution de 4,8% en 2021, les ventes en tarif éclairage public diminuent légèrement de 0,4% en 2022 (-0,2 MWh) et représentent 3,0% des ventes en basse tension.

Les ventes aux clients professionnels comptent pour 23% des volumes en basse tension. Elles diminuent de 1,2% en 2022 (-5,0 MWh).

Après une hausse des ventes en moyenne tension en 2021 de 3,8%, les consommations MT enregistrent une augmentation de 2,9%, soit +15 MWh.



Le nombre de clients s'établit en fin d'exercice à :

variation / 2021 (nombre de contrats)

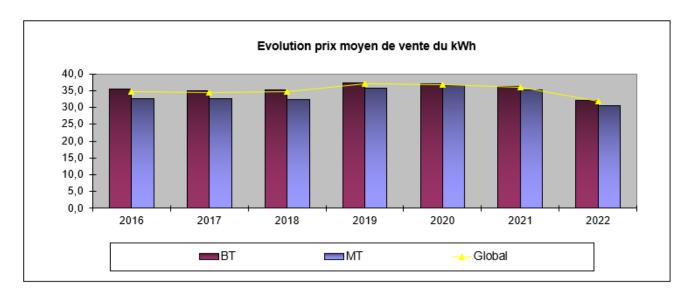
Contrats souscrits aux tarifs basse tension

Contrats souscrits aux tarifs moyenne tension

La répartition du nombre de clients par tarif s'établit de la manière suivante à fin 2022 :

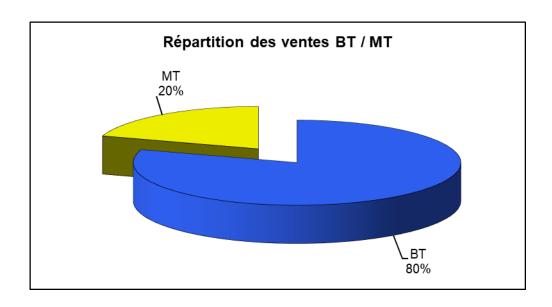
- Tarif « Petits Consommateurs » 56%
- Tarif Usages domestiques « classique » basse tension 32%
- Tarif Eclairage Public 2%
- Tarif Usages professionnels basse tension 9%
- Tarif Moyenne tension 1%

La puissance souscrite facturée s'élève à 54 064 kVA, soit une augmentation de 2% par rapport à 2021.



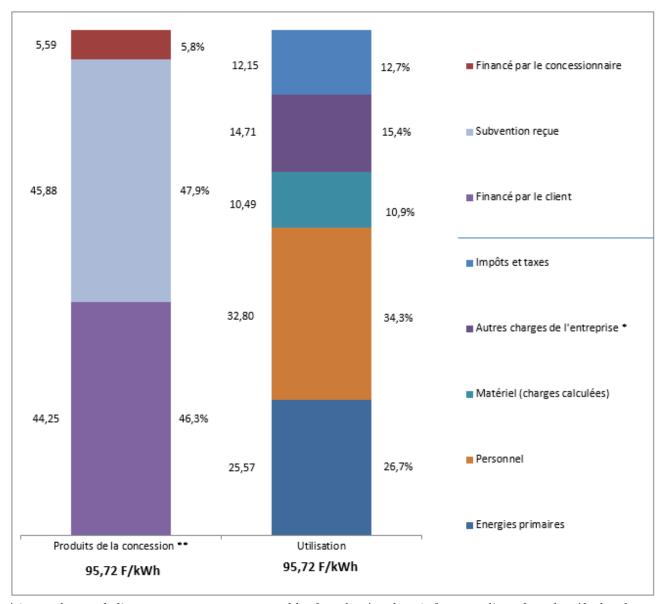
Le prix moyen de ventes H.T au kWh s'élève à :		variation / 2021
Tarifs basse tension	32,0 Fcp	- 11,7%
Tarifs moyenne tension	<u>30,6 Fcp</u>	<u>- 13,2%</u>
Soit Prix moyen de vente H.T au kWh	31,7 Fcp	- 12,0%

Le prix moyen de vente du kWh diminue de 12,0% et s'établit à 31,7 Fcp/kWh, en raison de la baisse des tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier du fait de la mise en place de la CSE (Contribution de solidarité sur l'électricité de 6,3 xpf/kWh). Malgré une augmentation ayant eu lieu au 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour prise en compte partielle de l'augmentation des prix des hydrocarbures.



La répartition des volumes de ventes entre tarifs basse tension et moyenne tension reste stable par rapport à l'année 2021. Avec 80% des volumes facturés en tarifs basse tension en 2022, et 20% en tarif moyenne.

# 2.6 - Bénéficiaires des sommes facturées aux clients sur Tubuai 2022 (en F/KWh et en pourcentage) hors activités annexes



<sup>\*</sup>Autres charges de l'entreprise : ce poste comprend les frais de siège, le coût financier, l'interface clientèle, les charges de maintenance & fonctionnement hors main d'œuvre, etc.

La colonne de droite « Utilisation » détaille par nature l'ensemble des dépenses de la concession. Ces dépenses exprimées par kWh vendu s'élèvent à 95,72 F.

- Le poste impôts et taxes de 12,15 F/kWh représente 12.7% des dépenses de l'exercice, il inclut :
  - les taxes communales,
  - la TVA.
  - la contribution de solidarité sur l'électricité (CSE),
  - 1'IS,
  - l'IRCM reversé par l'actionnaire sur les dividendes.
  - la Contribution pour la solidarité (CPS) d'une valeur de 6,30 F/kWh Ne sont pas inclus par simplification, la patente et l'IRCM sur les produits financiers qui figurent dans les « autres charges de l'entreprise ».

<sup>\*\*</sup>Dont 44,25 F/KWh (46%) de sommes facturées aux clients

- Les énergies comprennent :
  - le coût d'achat des énergies fossiles gazole,
  - le coût d'achat des énergies renouvelables hydroélectricité et solaire,
  - le coûts des huiles.

La colonne de gauche « Produits de la concession » est d'un montant équivalent, ces produits ont trois origines :

- Les recettes clients de 44,25 F/kWh qui financent 46.2% des dépenses de la concession
- Les subventions de péréquation de 45.88 F/kWh qui prend en charge 47.9% des dépenses de la concession
- Le concessionnaire pour 5,59 F/kWh pour la différence soit 5.8% des dépenses de la concession. Cette somme est une avance de trésorerie faite par le concessionnaire pour payer la part non répercutée du prix du gasoil dans les tarifs.

Détail des produits de la concession:	en F/kWh	en %
La part financée par le client comprend:		
- Les ventes d'énergie	31,73	33,2%
- Les produits accessoires	0,38	0,4%
- Les taxes communales, TVA, CPS	5,84	6,1%
- La Contribution de Solidarité sur l'Electricité	6,30	6,6%
	44,25	46,2%
Le montant brut des subventions reçues:		
- Subvention de péréquation	45,88	47,9%
	45,88	47,9%
La part financée par le concessionnaire:		
- Avance du concessionnaire	5,59	5,8%
	5,59	5,8%
Total Produits	95.72	F/kWh

#### 2.7 - Gestion des impayés

A fin 2022, le montant des impayés des contrats énergie et travaux souscrits dans la concession de Tubuai, incluant la facturation du mois de décembre dont une partie n'est pas encore arrivée à échéance de paiement au 31/12/22, était de 16,5 Millions Fcp, ce qui représente 16% du chiffre d'affaires énergie 2022, soit un délai de créances clients de 57 jours.

Dans le cadre du process de recouvrement automatisé mis en place, les clients en impayés au-delà de la date limite de paiement mentionnée sur leur facture font l'objet d'une relance écrite envoyée en courrier recommandé. Sur la concession de Tubuai, en moyenne 112 clients sont ainsi relancés chaque mois, soit environ 15% du nombre de contrats.

En cas de non-paiement de ces impayés dans le délai contractuel de 8 jours après l'envoi de cette relance, les clients s'exposent à la suspension de la fourniture d'énergie. Sur Tubuai, en moyenne 8 clients, soit 0,9% du nombre total de contrats, se retrouvent chaque mois dans cette situation de coupure pour impayés.

Si la situation de non-paiement perdure, le recouvrement des impayés est alors généralement confié à des prestataires de recouvrement, sociétés spécialisées dans le domaine.

En cas d'échec de recouvrement, pour diverses raisons (client insolvable, introuvable, client en redressement ou liquidation judiciaire, ...), à l'issue notamment du délai légal de prescription, ces impayés sont alors passés en pertes (créances irrécouvrables). A noter la réduction du délai de prescription pour le paiement des factures d'énergie et de travaux à 2 ans au lieu de 5 auparavant pour les clients domestiques, suite à l'entrée en application en 2017 de la loi relative à la protection du consommateur (Art. LP 10 de la loi du pays n° 2016-28 du 11 août 2016).

En 2022, 30 870 Fcp ont ainsi été comptabilisés en créances irrécouvrables pour la concession de Tubuai, soit moins de 0,1% des ventes d'énergie réalisées sur 2022.

#### 2.8 - Dépenses de la Commune

Tarifs	Nombre contrats	Consommation 2022 en kWh	Montant TTC facturé*	Prix moyen TTC*
00 - PETITS CONSOMMATEURS	1	1 128	32 245	28,6
06 - ECLAIRAGE PUBLIC	21	62 746	2 943 064	46,9
07 - USAGE PROFESSIONNEL	18	129 950	7 081 706	54,5
55 - TOUS USAGES MT	3	165 298	6 135 518	37,1
Total	43	359 122	16 192 533	45,1

<sup>\*</sup> Montant des kWh facturés + Montant de la prime d'abonnement, toutes taxes comprises

#### A fin 2022:

L'ensemble des dépenses de la commune pour les achats de kWh EDT augmente de 7,8% (+1,2 Millions F Cfp) et s'élève à 16,1 Millions XPF TTC, dont 2,9 Millions XPF TTC pour les dépenses en éclairage public, le tout réparti sur 43 compteurs.

#### 2.9 - Services offerts à la clientèle

#### Les faits marquants 2022

#### Avril:

• Fin de concession qui a entrainé la fermeture des agences des îles sous le vent Huahine, Taha'a, Taputapuatea, Tumaraa'a.

#### Juin:

• Agence Vaima met à disposition de ses clients un espace selfcare offrant ainsi aux clients dépourvus d'un ordinateur à domicile et donc un accès à internet pour créer et accéder aux compte web EDT.

#### Septembre:

• une nouvelle concession avec Electricité de Polynésie (EDP) pour Rangiroa, Tikehau et Mataiva.

#### Octobre:

- Déménagement de l'agence Puurai à Carrefour Plaza.
- L'agence de Puurai est désormais fermée, mais la caisse drive reste ouverte aux horaires habituels.
- L'agence Plaza, une nouvelle agence ouverte du lundi au samedi sur une plage horaire plus étendue 08h00 - 17h00, samedi 08h00 11h30, offrant une facilité d'accès avec un parking couvert et gratuit, accessible aux usagers des transports en commun et accessibles et aux personnes à mobilité réduite. Les équipes clientèles poursuivent les mêmes missions : paiement des factures, ouverture de contrats, résiliation, changement de noms...
- Une borne de paiement positionnée à l'extérieur de l'agence plazza permettant l'encaissement des factures en espèces et cartes bancaires sur une plage horaire étendue aux horaires d'ouverture de la galerie, les weeks end et les jours fériés, une borne au sein de l'agence du Vaima.

#### 31 décembre :

• Fin de la concession de Moorea, avec la fermeture de l'agence commerciale.

#### Mesures de la satisfaction clients

En 2022, deux enquêtes de satisfaction menées auprès des clients de EDT (particuliers et professionnels) affichent une note de satisfaction de :

- Satisfaction globale des clients Particuliers donnent une note de 7.5/10 Professionnels donnent une note de 8.6/10
- Satisfaction de la qualité fourniture énergie Particuliers donnent une note de 8,4/10
   Professionnels donnent une note de 8/10
- Les agences

Particuliers : note de 8,6/10 Professionnels : note de 7,6/10

• Infos conseils:

Particuliers : note de 8,4/10 Professionnels : note de 7,8/10

• Agents releveurs

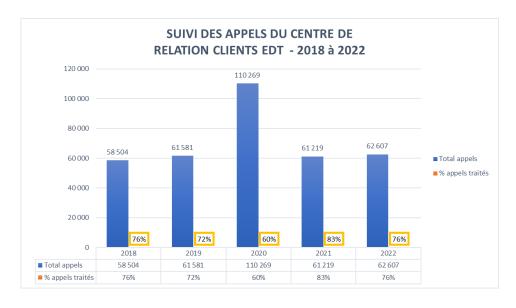
Particuliers: note de 8,3/10

- Service dépannage : Particuliers : 8,2/10
- Agence en ligne :

Particuliers : note de 8,7/10 Professionnels : note de 8,6/10

• La satisfaction client sur le service dépannage EDT 72% des clients ayant contactés le Centre de Relation Clients sont satisfaits à 90% de l'accueil téléphonique et de l'intervention des équipes techniques.

Le nombre d'appels clients est en augmentation de + 2% positionnant le Centre de Relation Client comme un acteur majeur de la relation client.



#### L'information clients par SMS

Le service INFOS SMS reste un service très apprécié des clients :

Ce service rapide, simple et pratique permet au client de disposer des informations importantes liées à son contrat d'énergie.

A fin 2022, près de 50 585 contrats sont inscrits aux différents services SMS pour Tahiti et les îles.

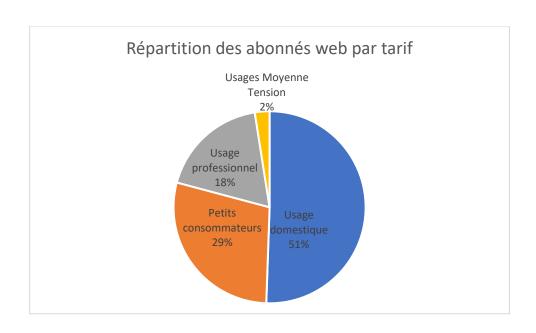
Nb contrats actifs avec service SMS en 2022

Service SMS	TAHITI	TSE	ILES	Total général
Auto-relève	5 918	1 382	781	8 081
Avis annulation coupure tvx	5 302	1 357	433	7 092
Avis confirmation coupure tvx	5 302	1 357	433	7 092
Avis coupure tvx	5 313	1 361	433	7 107
Avis passage releveur	4 356	964	422	5 742
Mnt fact mensuelle	5 799	1 367	680	7 846
Relance	5 739	1 224	662	7 625
Total général	37 729	9 012	3 844	50 585

#### Répartition des abonnés edt.pf par concession

Concession	Nb accès WEB	%age connectés
Tubuai	113	12,3%

#### Répartition des abonnés par tarif



L'année 2022 a conforté la progression des indicateurs de l'e-reputation d'EDT autant sur ses outils digitaux que sur ses communautés des réseaux sociaux.

L'impulsion de la crise Covid sur le digital s'est maintenue, le recours aux deux services phares du site que sont le paiement en ligne et l'auto-relève a même progressé.

L'annonce des fins de concession de Raiatea, Huahine, Tahaa, Rurutu et Moorea ont suscité beaucoup de réactions de compassion et de gratitude pour les années passées au service de la population.

Un partenariat avec une influenceuse locale a permis de donner une grande visibilité à la communication digitale sur le réseau Facebook sur des thématiques importantes : économies d'énergie, l'agence en ligne, l'auto-relève, le tarif petits consommateurs.

Cette année a été marquée par la mise en place des bornes de paiement dans 2 agences, ce produit est un hybride entre le digital et le présentiel, il nous permettra d'orienter notre clientèle vers une autonomie et fera diminuer progressivement les encaissements par les agents.

Un partenariat avec des communes a permis d'organiser des opérations de proximité sur les économies d'énergie : Pirae, Faa'a; très bien appréciées de la population, ces opérations perdureront en 2023 avec d'autres communes.



Facebook +12%



Instagram +4%



Linkedin +46%

# edt.pf

- -2% d'utilisateurs
- +13% création espaces client
- +18 % paiements en ligne
- +6% auto-relève

Les campagnes commerciales Facebook et Google Ads étaient axées sur les services client suivants : prélèvement automatique, auto-relève, espace client. Les performances Google Ads sont très bonnes avec un bon taux de conversion, il en est de même avec les campagnes lancées sur Facebook Ads.

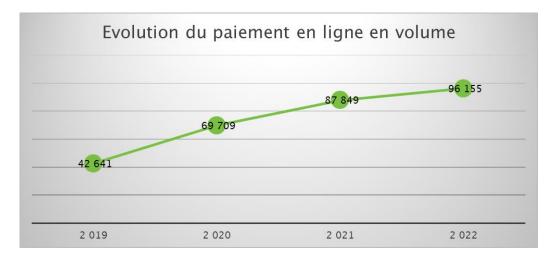


Borne à l'agence Plaza à Faa'a

#### Agence en ligne

L'agence en ligne est de plus en plus appréciée avec une hausse de +13% de clients qui ont créé leurs espaces clients, ce qui montre l'intérêt des clients pour les fonctionnalités proposées par le site.

Concernant les paiements en ligne, l'étude sur les 4 dernières années montre une augmentation de 125% du paiement en ligne.



# 2.10 - Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie

Les équipes clientèle sont formées pour accompagner le client dans la compréhension et la maîtrise de sa consommation.

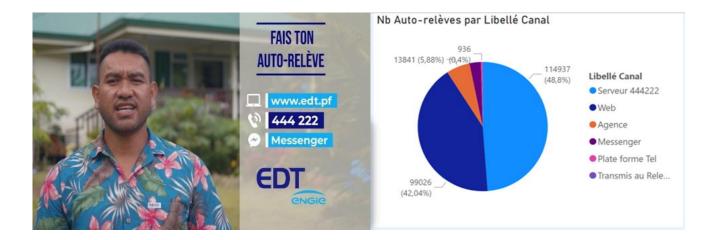
L'auto relève pour suivre et payer sa consommation au réel. L'auto-relève est proposée via trois canaux pour suivre via le serveur vocal, via l'agence en ligne « edt.pf », via Messenger EDT avec la chatbot Mareva. Le serveur vocal 444 222, une ligne téléphonique dédiée gracieusement mise à disposition des clients, reste le n°1 des canaux utilisés par nos clients pour ce service

Le bilan d'énergie : pour connaître par lieu de vie sa consommation et identifier les postes sur lesquels le client peut agir pour réduire ses dépenses d'énergie, connaître son besoin en puissance, connaître le montant de sa prochaine facture.

Pour faciliter l'expérience client, les outils de calcul de la consommation, très demandé par les clients, ont été simplifiés dans leur utilisation.

- le simulateur de facture, pour connaître le montant de sa prochaine facture jusqu'à sa visualisation en format PDF
- le calculateur de consommation pour avoir la consommation moyenne de ses appareils électriques par pièces de vie de son domicile (chambre, salon, cuisine...)





Continuité des actions de pédagogie sur les économies d'énergie auprès des communes.

Communication également via les médias : radios, TV (décembre, janvier, février), dans le réseau de bus RTCT et dans les agences commerciales de Fare Rata (OPT).

En ces temps de hausse des prix à la consommation et d'énergie, il semble plus important que jamais d'informer les usagers sur les méthodes simples et efficaces d'économiser de l'énergie, et donc de tenter de réduire leur facture.

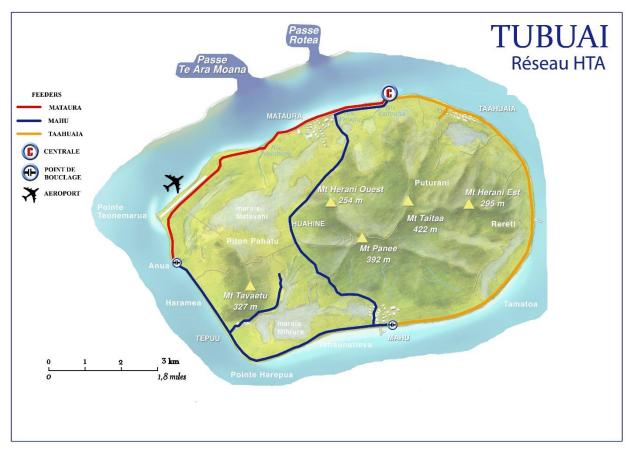
# 3 - OBLIGATIONS DE SERVICE

# Bilan technique

- 3.1 Autorisation d'exploitation
- 3.2 Effectif de l'exploitation de Tubuai
- 3.3 Détail des ouvrages de production
- 3.4 Données de production
- 3.5 Qualité de service
- 3.6 Qualité Sécurité Environnement
- 3.7 Travaux significatifs Faits marquants
- 3.8 Raccordement solaire
- 3.9 Unités d'œuvres 2022 de la concession

# Bilan technique

# Schéma du système électrique de Tubuai



# 3.1 - Autorisation d'exploitation

La centrale électrique de TUBUAI fait l'objet des arrêtés d'exploitation suivants :

Type de text ▼	N° ▼	Date 🔻	Objet du texte	Ŧ	Libellé	Ψ
Arrêté	<u>1126</u>	08/03/2010	MATAURA-TUBUAI		Modif. Nouveau	$\neg$
Arrêté	9028	07/12/2009	MATAURA-TUBUAI		Nouveau	$\Box$

# 3.2 - Effectifs

Le nombre d'agents en charge de l'exploitation en 2022 de Tubuai est de 4 agents.

### 3.3 - Détail des ouvrages de production

Le parc de groupes électrogènes fixes de production est le suivant :

Regroupement positionnement	Marque du Groupe	Type de fonctionnement	P nominale (kVA)	P installée (kW)	P utile (kW)	Numero d'immobilisation	Date de mise en service	HDM au 1er Janvier 2022	HDM au 1er Janvier 2023	Nbre heure de fonctionnement
G1 TUBUAI	FG WILSON	BASE	400	320	256	G311	26/06/2018	16 757	20 887	4 130
G2 TUBUAI	FG WILSON	BASE	400	320	256	G312	26/06/2018	16 308	20 730	4 422
G3 TUBUAI	FG WILSON	BASE	400	320	256	G258	15/11/2013	30 846	35 377	4 531
G4 TUBUAI	FG WILSON	BASE	400	320	256	G259	15/11/2013	35 733	40 266	4 533

Les valeurs de puissance nominale des groupes indiquées dans le tableau ci-dessus, sont celles pour un fonctionnement en mode continu ou « prime ».

# 3.4 - Données de production

Sortie de centrale, 2 738 MWh ont été produits en 2022 contre 2 726 MWh en 2021.

767 138 litres de gazole ont été consommés en 2022 contre 768 487 litres en 2021, et 2 879 litres d'huile ont été consommés en 2022 contre 2 582 litres en 2021.

La puissance de pointe appelée est de 500 kW pour 2022, en baisse par rapport à l'année 2021 qui était de 507 kW. La puissance utile du groupe électrogène le plus puissant est de 256 kW.

TUBUAI 2022	ENERGIE BRUTE THERMIQUE après transfo Mensuelle (kWh)	NETTE THERMIQUE	Energie renouvelable (kWh)	Solaire Electra	CARBURANT Consommé (I)	CARBURANT Consommation spécifique (ml/kWh)	LUBRIFIANT Consommé (I)	P. MAX N
Janvier	253 277	250 013	836	836	69 458	274	222	474
Février	233 601	230 632	883	883	62 964	270	215	483
Mars	264 251	260 907	891	891	72 140	273	195	489
Avril	243 631	240 850	724	724	67 578	277	240	498
Mai	243 474	240 954	522	522	67 401	277	267	500
Juin	216 305	214 092	502	502	60 275	279	246	480
Juillet	211 363	209 767	512	512	59 170	280	240	446
Août	214 009	212 239	577	577	60 747	284	287	477
Septembre	209 186	207 006	668	668	58 927	282	195	495
Octobre	216 647	214 475	718	718	60 376	279	256	463
Novembre	220 279	218 013	659	659	60 417	274	221	481
Décembre	242 613	239 401	728	728	67 685	279	295	466
TOTAL	2 768 636	2 738 349	8 220	8 220	767 138	277	2 879	500

#### 3.5 - Qualité de service

#### Bilan des TMCC sur incident (Temps Moyen de Coupure par Client)

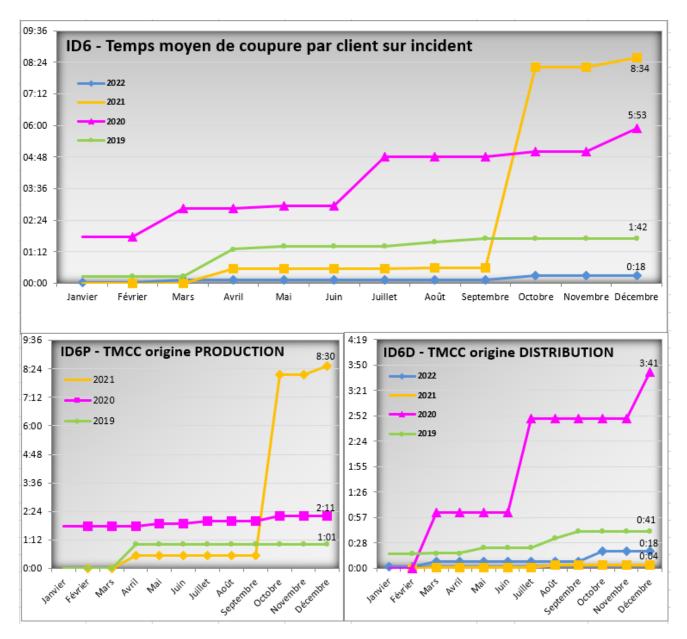
Le TMCC est en baisse en 2022 : 0h18 contre 01h36 en 2021.

#### **En production:**

Pas d'incident d'origine production

#### **En Distribution:**

TMCC de 0h18 lié à 9 incidents d'origine distribution. 5 incidents pour travaux d'électrification des extension réseau, de mise en conformité d'un support IAM et ses accessoires, des entretiens périodique des postes transformateurs. 4 incidents dû à un défaut de fuselinks, d'un arbre tombé sur le réseau, de connecteur CT70/70 déconnecté du réseau et un déclenchement sur défaut maxi I.



#### 3.6 - Qualité - Sécurité - Environnement

#### POI « Plan d'Opération Interne » pollution-incendie

Mission du service sécurité en février pour réaliser deux exercice POI (Feu sur le camion pendant le dépotage et sauvetage victime dans la salle cellules HT), contrôle des appareils de levage, sangle, EPI et véhicules.



Le 04/08/2022, recensement et mise à jour des extincteurs, DM, Détecteur de fumé, numéro extincteur pour reprise sur plan POI.

Contrôle et mise à jour du circuit incendie SSI.

#### **Traitement des effluents**

832 litres d'huile de vidange et des filtres usagés ont été rapatriés sur Tahiti pour traitement et 0,817 m³ de déchets spéciaux en 2022.

#### 3.7 - Travaux significatifs - Faits marquants

#### **Production:**

• Travaux de remplacement de la culasse du GE2 en juillet et celle du GE1 en novembre, à la suite de problèmes de tige et soupape cassées.



- Travaux de traitement au biocide des cuves principales gasoil de la centrale.
- Préparation des travaux de renouvellement du circuit gasoil et de l'abri motopompe.

#### **Distribution:**

- Réalisation de 4 extensions en partenariat avec la commune.
- Réunion DICT en aout avec DEQ, ONATI et ECI pour les travaux de fouille pour l'arrivé du câble HONOTUA.
- En septembre l'équipe EDT est intervenue sur un départ de feu d'un agriculteur qui s'est propagé sur un poteau jumelé BTA.



- En octobre, la direction EDT Engie (Didier POUZOU, Thierry LEHARTEL, Kathia CHUNG et Yann SCHULZE) a réalisé une visite d'exploitation et une présentation au conseil municipale (des projets solaires et du déploiement des compteurs prépaiement).
- Suivi de l'élagage avec le sous-traitant OPARU.

#### **Exploitation**:

- Entretien avec le responsable communal du ramassage des déchets industriels afin d'envoyer nos déchets au dépotoir de la commune.
- Beaucoup de problèmes sur les outils informatiques, au niveau de la vitesse de communication du réseau informatique (suite à l'évolution de la sécurité informatique et la vétusté du réseau OPT).
- Intervention du service informatique afin d'améliorer la communication internet des outils informatiques sur TUBUAI.
- En décembre une équipe technico-commerciale a réalisé une réunion d'information pour la population sur le système de compteur à prépaiement.
- Réalisation de DICT pour le compte de la commune (service Hydraulique) et ONATI (câble Honotua).

#### 3.8 - Raccordement solaire

	Total au 3	1/12/2022	Raccordements au cours de l'année 2022							
Concessions	Nombre d'installations	Somme puissance installée (kWc)	Nombre de centrales raccordées	Puissance raccordée (kWc)	INF 10 kWc	de 10 à 36 kWc	de 36 à 100 kWc	de 100 à 400 kWc	SUP 400 kWc	Tarif de rachat
Tubuai	4	94,2	-	-	-	-	-	-	-	23,64

#### 3.9 - Unités d'œuvre 2022 de la concession

Ces unités d'œuvre seront utilisées à la détermination des revenus autorisés N+1.

Puissance maxi appelée en kW	500
Puissance utile du groupe le plus puissant kW	256
Puissance garantie en kW (PG2)	512
Nb de kWh vendus	2 666 220
Quantité en litre de combustible	767 138
Nb de kWh thermique sortis de la centrale	2 738 349
Nb de kWh solaire acheté par tarif	93 875
Puissance totale en kVA des transformateurs installés	3 080
Nombre d'abonnés (BT et HT)	916

#### Détail du solaire par tarif

	45 F/kWh	40 F/kWh	35 F/kWh	23,64 F/kWh	40F/kWh Electra
Nb de kWh solaire acheté par tarif	-	-	-	85 655	8 220

#### Répartition des longueurs Réseau 2022 :

		RESEAU HT		RESEAU BT (sans branchements)			RESEAU HT+BT				
Concession	Aerien	Souterrain	TOTAL	Aerien	Souterrain	TOTAL	Aerien	Souterrain	TOTAL	% Aérien	% Souterrain
Tubuai	26,15	14,79	40,94	58,14	11,42	69,56	84,29	26,21	110,50	76,3%	23,7%

#### Contrats pluriannuels d'entretien, de maintenance, de renouvellement

EDT a des contrats de sous-traitance pour :

- le contrôle des extincteurs avec la société FENUA INCENDIE,
- le contrôle des Stations de Sécurité Incendie avec ENGIE SERVICES,
- la visite et l'entretien de la moto pompe incendie avec ENGIE SERVICES,
- la visite et l'entretien de la nacelle avec POLY-DIESEL,
- la mise à disposition de toiture ou de terrain à ELECTRA.
- L'élagage avec OPARU.

# 4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

- 4.1 Principe de la comptabilité appropriée
- 4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique
- 4.3 Actif, Passif et Résultat de la concession
- 4.4 Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé, Produit autorisé et Produits comptabilisés

# 4.1 - Principes de la comptabilité appropriée

La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française avec un effet rétroactif sur les comptes de 2015.

Les comptes y sont présentés par activités (production, distribution, ...), par type de dépenses (maintenance, conduite et fonctionnement ...) et par chapitre (achat, sous-traitance, main œuvre), séparant ce qui est récurrent de ce qui ne l'est pas.

La marge de l'entreprise est présentée par activité, en marge brute d'une part puis en marge nette pour mettre en évidence la part revenant aux actionnaires.

Les grands principes qui la régissent sont :

- 1) La séparation des activités
- 2) La séparation des services délégués
- 3) Le principe du coût réel constaté
- 4) Le principe de la prééminence de l'imputation directe
- 5) La non compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 6) La justification du périmètre de charges
- 7) La permanence des méthodes
- 8) Le principe de détermination des charges économiques calculées
- 9) Les opérations effectuées avec les parties liées
- 10) L'identification des contrats à long terme
- 11) Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 12) Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité
- 13) Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé
- 14) Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

#### 4.1.1) La séparation des activités

La comptabilité analytique ou métier servant d'outil de pilotage à l'entreprise individualise depuis de nombreuses années les dépenses par concession et par métier.

L'avenant 17 modifiant les conditions de rémunération du concessionnaire a permis l'obtention d'une rémunération spécifique à chaque concession et à chaque activité permettant à partir de l'exercice 2015 d'afficher une marge par concession et par activité.

Les règles de la « comptabilité appropriée » adaptées au métier n'ont que très peu modifié la découpe des activités, elles ont néanmoins imposé de ressortir sur Tahiti la fonction de dispatching et plus généralement une activité de fourniture d'énergie regroupant l'achat d'énergie avec la gestion de clientèle.

Comptablement les dépenses engagées au bénéfice d'une activité y sont toujours directement affectées.

#### 4.1.2) La séparation des services délégués

A l'exception des services mutualisés pour des raisons de coordination et d'efficience à savoir les fonctions de direction générale, les fonctions administratives et certains services techniques à forte valeur ajoutée, chaque concession possède ses propres moyens.

Les exceptions à cette règle concernent la mutualisation de la production thermique sur les îles de Tahiti et sur l'île de Raiatea avec une centrale commune aux concessions de Taputapuatea et Tumaraa.

Comptablement les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

#### 4.1.3) Le principe du coût réel constaté

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, sont réparties sur les activités et ou chantiers sur la base des pointages journaliers et de taux horaires prédéterminés.

Les écarts constatés en fin d'exercice entre les coûts réels et les coûts imputés sont réinjectés dans les activités concernées pour qu'au final ce soit la charge réelle qui soit imputée.

Il en est de même pour toutes les dépenses intégrées en cours d'année par l'intermédiaire de coût standards et notamment de toutes les dépenses accessoires à la main d'œuvre (outillage, véhicules, coûts d'implantation, encadrement...)

### 4.1.4) La prééminence de l'imputation directe

Dans le respect de ce principe, toute dépense engagée au bénéfice d'une concession ou d'une activité y est toujours directement affectée.

Le pourcentage d'imputation directe sur une concession dépend de l'organisation de l'entreprise, il varie peu d'un exercice sur l'autre. Sur Tubuai, en 2022 :

- les imputations directes concernent 80 % du total des dépenses de la concession de Tubuai. Elles trouvent leurs origines dans les personnels affectés et équipements installés sur le territoire de la concession concernée ainsi que des dépenses pièces, combustibles, énergies, sous-traitances;
- les 20 % restants, répartis selon des clefs de répartition appropriées correspondent principalement à des quotes-parts des frais de siège, du Service Exploitation Iles (SEI) de support technique aux îles, des services de back office clientèle.

TUBUAI	Imputé directement à l'activité	Frais répartis sur les activités	Total
Imputé directement à la concession	66%	14%	80%
Frais répartis sur la concession	8%	12%	20%
Total	73%	27%	100%

#### 4.1.5) La non-compensation des produits et des charges

Les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat à l'exception des postes suivants :

Tuk	puai	Produits	Charges associées
Coût de production - Conduite et	Reprise de provision pour dépréciation de		
Fonctionnement : AUTRES	stock	254 414	-303 304
Production thermique - frais de siège*		399 668	
Production thermique - fonction support*		57 454	
Coût de distribution - Conduite et	Reprise de provision pour dépréciation de		
Fonctionnement : AUTRES	stock	1 397 624	-811 328
Distribution - travaux vendus - AUTRES	Reprise de provision pour dépréciation		
Distribution - travaux vendus - AUTRES	des comptes clients	761 810	0
Distribution - travaux vendus - AUTRES	Variation des travaux en cours	734 006	
Distribution d'électricité - conduite et			
fonctionnement		95	
Distribution d'électricité - frais de siège*		463 393	
Distribution d'électricité - fonction			
support*		32 184	
Fourniture d'électricité - fonction support*		19	
Clientèle - Fonctionnement : AUTRES	Produits divers de gestion	43 038	
Clientèle - frais de siège*		136 467	
Clientèle - fonction support*		38 045	
Total		4 318 217	-1 114 632

<sup>\*</sup> Coûts des frais de siège : les produits inclus dans les coûts des frais de siège sont essentiellement des reprises d'indemnité de départ à la retraite, de reprise de provision pour risques, et de remboursement du fonds paritaire de gestion.

Coûts des fonctions support : les produits inclus dans les coûts des fonctions support sont essentiellement des reprises d'indemnité de départ à la retraite, et de produit de cession d'éléments d'actif.

#### 4.1.6) La justification du périmètre de charges

La structure de la comptabilité analytique colle à l'organisation de l'entreprise permettant la connaissance parfaite des dépenses engagées par chaque service.

Pour sa part, l'organisation de l'entreprise répond à diverses contraintes :

- la contrainte métiers avec des responsables « techniques » par métier
- la contrainte contractuelle avec la gestion d'un patrimoine important (centrales et réseaux) confié à l'entreprise pour l'exécution d'un service de qualité ce qui nécessite des responsables pour chaque contrat de concession, sous tous leurs aspects à savoir qualité de service, gestion budgétaire, sécurité etc...
- Les contraintes de la taille des exploitations et de l'isolement géographique qui obligent à la superposition d'un maximum de moyens sur place dans les îles avec l'existence de services mutualisés à forte valeur ajoutée, ce qui permet d'améliorer l'efficacité et d'optimiser les dépenses.

Il ressort de cette organisation que les périmètres de charge sont parfaitement définis.

#### Production:

- Les immobilisations de production sont contenues à l'intérieur des centrales, la frontière avec :
  - o le transport (Tahiti) sont les connexions des têtes de câbles des liaisons transformateur avec les bornes « amont » des disjoncteurs du transport ;
  - o la distribution (îles) sont les bornes « aval » des transformateurs élévateurs.
- Les personnels affectés sont spécifiques par activité dans les grandes îles (Tahiti, Moorea, Bora Bora), polyvalents dans les petites îles avec une imputation de leurs coûts par activité sur la base de feuilles de temps

- Un service spécifique (Service Exploitation iles / SEI) basé sur Tahiti encadre et assiste le personnel des îles dans tous les domaines tant en technique (production Distribution) qu'en sécurité, management ou autres. Ses dépenses non directement imputables à une ile en particulier sont réparties au prorata des temps passés dans chaque exploitation
- Les dépenses de fonctionnement et d'entretien sont imputées centrale par centrale

#### Dispatching et conduite du réseau

- Seule l'île de Tahiti en raison de sa taille possède un service dispatching spécifique doté de moyens propres (locaux, immobilisations et personnels), ce service d'une dizaine de personnes fonctionne 24h sur 24h.
- Dans les autres îles, cette fonction est assurée en astreinte par l'exploitant, ses coûts ne sont pas différentiés.

#### Transport:

- Seule l'île de Tahiti en raison de sa taille possède un réseau de transport lequel fait l'objet d'une délégation de service public confiée à la TEP, ses moyens sont distincts de ceux d'EDT.
- Ce réseau qui relie les centres de production au réseau de distribution a pour frontière la connexion des têtes de câbles des liaisons transformateurs production, situées en sortie de centrale, avec les bornes « amont » des disjoncteurs du transport, et à l'autre bout, la connexion des têtes de câbles des liaisons transformateurs de distribution avec les bornes « aval » des disjoncteurs du transport pour l'île de Tahiti.
- L'avenant 17 formalise l'accord d'EDT pour homogénéiser ses frontières et intégrer dans ses actifs des transformateurs rattachés historiquement à la concession de Transport.

#### Distribution:

- Les immobilisations de distribution sont composées de lignes et de transformateurs, la frontière avec le transport (Tahiti) ou la production (îles) sont claires telles que définies ci-dessus.
- Les personnels affectés sont spécifiques par activité dans les grandes îles (Tahiti, Moorea, Bora Bora), polyvalents dans les petites îles avec une imputation de leurs coûts par activité sur la base de feuilles de temps.
- Un service spécifique (Service Exploitation iles / SEI) basé sur Tahiti encadre et assiste le personnel des îles dans tous les domaines tant en technique (production Distribution) qu'en sécurité, management ou autres. Ses dépenses non directement imputables à une ile en particulier sont réparties au prorata des temps passés dans chaque exploitation.
- Les dépenses de gestion et d'entretien des réseaux sont directement imputées sur la concession concernée.

#### Gestion de clientèle :

- En dehors des très petites exploitations ou la polyvalence s'impose, les moyens affectés à la gestion de la clientèle sont spécifiques à cette activité, ils sont composés de personnel au contact des clients ou « front office » situés dans les concessions et d'un important service de « back office » mutualisé comprenant la facturation, la comptabilité client, la relance, l'agence en ligne.
- Les personnels polyvalents que l'on retrouve dans les petites iles notamment pour la relève des compteurs voire dans les très petites iles pour l'accueil clients voient leurs coûts imputés sur la base de leurs feuilles de temps.

#### 4.1.7) La permanence des méthodes

Aucun changement de méthode n'a été opéré sur l'exercice.

Les changements d'organisation ont donné lieu à l'adaptation des pourcentages ou clefs de répartition.

#### 4.1.8) Le principe de détermination des charges économiques calculées

Dans le cadre des principes de la « comptabilité appropriée », le concessionnaire a mis en place en 2017 une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- Elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement.

- Elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

Cette méthode a été validée dans la cadre de l'avenant 18b.

L'engagement de l'entreprise auprès de ses salariés fait l'objet d'une provision pour indemnité de départ à la retraite.

Depuis 2020, le calcul des engagements de retraite a été confié à une entreprise spécialisée, se traduisant une réévaluation du besoin global de l'entreprise de 775MF CFP lequel s'est traduit dans les comptes de la concession par une majoration des dotations annuelles correspondant aux effectifs y affectés.

### 4.1.9) Les opérations effectuées avec les parties liées

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

#### **Engie**

Libellé	Description	40
	Mise à disposition personnel	18 264
Convention d'assistance	La société ENGIE SA s'engage à fournir à EDT une assistance dans les domaines suivants :  - comptable, administratif et financier - informatique et audit - conseil Ces prestations font l'objet d'une facturation forfaitaire de 0,722% net du chiffre d'affaires hors taxes de EDT	1 903 023
Assurance	EDT a souscris son contrat d'assurance multirisques et RC auprès de Engie S.A.	811 103

#### Electra

Libellé	Description	40
Achat d'énergie solaire	EDT achète l'énergie solaire à Electra aux tarifs de 40xpf/kwh et 45xpf/kwh	328 800
Convention de mise a disposition de	Mise à disposition de surfaces de terrains ou de toitures appartenant à EDT au profit de la société ELECTRA pour la réalisation d'unités de production d'énergie d'origine photovoltaïque ou éolienne. Cette mise à disposition est consentie pour 18 années. A l'expiration du contrat, les installations seront de plein droit remises à EDT soit à titre gratuit soit au franc symbolique.	60 000

#### Autres parties liées

Libellé	Description	40
Polydiésel	Travaux sous-traités: production	278 645

#### 4.1.10) L'identification des contrats à long terme

Cf. paragraphe:

- 5- ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC
- 1. Etats des engagements à incidence financière

#### 4.1.11) Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Cf. paragraphe:

- 3- ACTIF PASSIF ET RESULTAT DE LA CONCESSION
- 1. Commentaire sur les états financiers

#### 4.1.12) Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité.

Les avenants 17 et 17b des 29 décembre 2015 et 26 février 2016 introduisaient une nouvelle formule de rémunération du concessionnaire, par concession et activité basée sur un mécanisme de revenu autorisé, les comptes des concessions des exercices 2016 ont été arrêtés sur cette base.

A compter de 2017, la Polynésie a contesté l'application de cette formule faisant de sorte à ce que les produits acquis du concessionnaire correspondent aux seules facturations clients.

Pour répondre aux exigences de la comptabilité appropriée l'individualisation de marges par concession et activité a été obtenue par la répartition du chiffre d'affaires énergie de l'ensemble des concessions au prorata des revenus autorisés.

Cette marge spécifique est calculée par activité et en global pour chaque concession, deux niveaux de marge sont ressortis, avant et après impôts sur les résultats et distribution.

- La marge avant impôt permet de ressortir la performance brute de l'activité et de la concession.
- La marge après impôts permet de connaître et de comparer la rentabilité de l'activité ou de la concession pour la société et ou ses actionnaires.

L'avenant 18b du 20 juillet 2020

- met en application, à effet 2020, la formule du revenu autorisé prévue aux avenants 17 et 17b
- convient d'un niveau de rémunération temporaire et fixe de nouveaux forfaits de rémunération par concession et activité
- introduit à compter du 1er janvier 2020 un plafonnement du résultat du concessionnaire sur l'ensemble du périmètre actuel de ses concessions
- confie à la Commission de Régulation de l'Energie « CRE » de métropole, une mission de conciliation sur le « juste » niveau de rémunération des concessions d'EDT.

#### 4.1.13) Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé

N/A

### 4.1.14) Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

N/A

# 4.2 - Méthodologie et clés de répartition analytique

#### Bilan:

Les postes de « haut de bilan » représentent 93 % du total du bilan et sont obtenus par imputation directe par concession.

Les autres postes relatifs aux actifs circulants et dettes d'exploitation, lesquels ne représentent que 7 % du total bilan, sont répartis au prorata :

- du chiffre d'affaires des concessions concernées pour les autres créances qui n'ont pas été imputées directement sur la bonne concession;
- des achats et ACE pour les comptes fournisseurs ;
- de la masse salariale pour les dettes sociales ;
- du nombre de kWh pour les dettes fiscales.

La différence apparaissant au niveau du bilan de chaque concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ». Elle sert au calcul des produits et charges financières, imputés à la concession considérée, sur la base des taux de marché.

#### Compte de résultat :

• Postes du compte de résultat

Suite à la mise en place de la comptabilité appropriée, plusieurs activités ont été définies.

On entend par activité le ou les métiers qu'exerce l'opérateur. L'activité désigne un ensemble de tâches ayant une **finalité externe** autre que sa propre réalisation. Les activités principales sont :

- La production d'électricité d'origine thermique
- La production d'électricité d'origine hydraulique
- La production d'électricité d'origine photovoltaïque
- Le dispatching consiste à assurer l'équilibre, à tout moment, entre l'offre pouvant être délivrée par les différentes sources de productions, et la demande des consommateurs finaux.
- Le transport correspond à l'activité d'un gestionnaire du réseau de transport qui exploite le réseau de haute tension permettant l'acheminement de l'électricité des sources de production jusqu'à l'entrée des réseaux de distribution.
- La distribution correspond à l'activité d'un gestionnaire du réseau de moyenne et basse tension permettant l'acheminement de l'électricité du réseau de transport jusqu'au consommateur final
- La fourniture correspond à l'activité d'un fournisseur d'électricité qui est chargé d'acheter l'électricité à des producteurs et de la revendre au détail au consommateur final, dont il est le principal interlocuteur.

Le document par concession a été adapté suite à la mise en œuvre de la comptabilité approprié. Les coûts sont décomposés par activités (production, distribution, ...), par type de dépenses (maintenance, conduite et fonctionnement ...) et par chapitre (achat, sous-traitance, main œuvre).

- Le Revenu Autorisé est constitué :
  - d'une part fixe calculée par application des forfaits annuels rapportés à des unités d'œuvres
  - de l'énergie correspondant aux dépenses réelles engagées par le concessionnaire
  - du plafonnement N-1 depuis l'avenant 18b du 20 juillet 2020.
- Les frais de siège sont constitués des frais de fonctionnement des services administratifs

• Le résultat financier est constitué le cas échéant de la charge d'intérêt relative aux emprunts spécifiques de la concession considérée puis de la rémunération du « compte courant du concessionnaire » tel qu'il figure au bilan N-1;

Dans le cas où le Concessionnaire obtiendrait des rendements financiers de placement supérieurs au marché, les gains au-delà du taux de référence seraient partagés à part égale entre la concession et le concessionnaire. Le taux de marché applicable pour les excédents de trésorerie est arrêté à l'Euribor 3 mois moyen de l'exercice + 1 points.

Le taux de marché applicable pour les besoins est le taux Euribor 3 mois moyen de l'exercice + 2 points Cette rémunération est calculée sur la base du taux de marché de l'exercice considéré

- le taux appliqué aux besoins de trésorerie est de 2,447% (+ 0,447 % + 2 %)
- le taux appliqué aux excédents de trésorerie est de 1,568 % (+0,447 % + 1 % + 0,121 % surperformance financière)
- L'Impôt sur les Sociétés intègre :
  - L'impôt sur société stricto sensu
  - La contribution supplémentaire à l'impôt sur les bénéfices

Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités « en concession » et les activités « hors concession » permettant de calculer pour chacune d'elles leur taux de prélèvement « sur résultat comptable ».

Ce taux de prélèvement des activités « en concession » est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque activité et de chaque concession.

- Pour les concessions globalement bénéficiaires, ce taux est appliqué le résultat comptable de chaque activité, même s'il est négatif.
- Pour les concessions globalement déficitaires, il est déterminé un impôt positif, mis en report déficitaire, qui s'imputera le moment venu sur l'impôt dû au titre des prochains résultats.

Suivi des reports déficitaires				Tubuai			
Sulvi des reports deficitaires	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde à l'ouverture	0	0	0	0	0	0	0
IS déficitaire	0	0	0	0	0	0	2 198 764
Consommation IS déficitaire	0	0	0	0	0	0	0
Solde à la clôture	0	0	0	0	0	0	2 198 764

La marge nette actionnaire est calculée en ajoutant les charges suivantes :

- L'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (IRCM) : 10% de la marge nette concession si elle est positive
- La contribution de solidarité territoriale (CST) : 5% de la marge nette concession si elle est positive

#### **Principes de répartition des coûts indirects**

Les coûts indirects sont appréhendés au travers des centres d'analyse.

#### 4.2.1 Les frais de siège :

Ils sont répartis sur les filiales, les activités concédées et les activités « hors concession ».

- La part revenant aux filiales fait l'objet d'une refacturation sur la base des temps passés pour la main d'œuvre et d'une refacturation au franc le franc pour les charges engagées pour compte.
- La part restante est répartie au prorata du nombre d'heures travaillées tant sur les activités concédées, les activités Annexes et activités hors concession.

La quote-part revenant à chaque concession est déterminée, à part égale en fonction de la masse salariale, du nombre d'abonnés et des immobilisations brutes.

La quote-part revenant à chaque processus est déterminée au prorata d'une clé composée pour 50% du montant des immobilisations brutes concédées du processus et pour 50% des frais de personnel du processus.

#### 4.2.2 Les coûts d'implantation Puurai :

Constitués des loyers, frais de personnel, entretien, assurances, ils sont répartis sur les services hébergés au prorata des superficies occupées. La quote-part revenant aux îles est limitée aux services supports des îles.

#### **4.2.3** Les coûts de production :

Ce sont des charges directes des concessions concernées à l'exception des clés de Tahiti et Raiatea qui possèdent des centrales communes pour plusieurs concessions, dans ces cas, la refacturation des kwh produits îles est conforme à l'article 12 bis de l'avenant 17 relatif à la vente d'électricité hors du périmètre de la concession.

- Rémunération de la Puissance Maximale Majorée : P1
- Autres charges de production : P2
- Matières consommées

Pour Tahiti, les montants sont répartis entre Tahiti Nord et Secosud au prorata des kWh injectés.

Pour Taputapuatea et Tumaraa, la répartition se faisait au prorata du nombre de kWh vendu-solaire.

Pour les autres concessions, ce sont les sommes réelles dépensées.

#### 4.2.4 Les coûts du frêt du magasinage :

Regroupés au sein des services magasin et approvisionnement ces coûts sont ventilés sur les sorties de stock et donc imputés en charges ou en immobilisation sur les concessions concernées en fonction de la destination des pièces concernées

#### 4.2.5 Les coûts informatiques :

Regroupés au sein du service ad hoc ces coûts sont répartis en fonction du nombre de PC présents dans chaque service.

#### 4.2.6 Le service de support aux îles situé à Puurai :

Les coûts de fonctionnement de ce service sont répartis sur les concessions des îles concernées au prorata des temps passés.

Les dépenses de ce service engagées pour le compte des îles/concessions sont imputées directement sur les îles/concessions bénéficiaires de ces dépenses

#### 4.2.7 La direction commerciale:

Les clés sont différentes en fonction des services concernés :

- Le service à l'énergie en charge du solaire : au prorata du nombre de contrat solaire
- Le service Grand Comptes : au prorata du nombre de clients grands comptes
- Le service relève, intervention et branchement : au prorata du temps passés
- Le service clientèle : au prorata du nombre d'abonnés.
- Le service marketing & E-services : au prorata du nombre d'abonnés

#### 4.2.8 Allocation CE:

Les dépenses sont réparties au prorata de la masse salariale.

#### Ces centres d'analyse sont ensuite répartis sur les activités ou services bénéficiaires

- Les répartitions primaires (coût d'implantation, DSI, allocation CE) affectent certains coûts sur les services. Ces derniers sont ensuite ventilés sur les concessions (répartitions secondaires).
- Le tableau ci-dessous met en évidence l'impact de ces répartitions secondaires, service par service, sur le résultat des activités concédées.

Pour rappel, ci-dessous les points qui permettent une meilleure compréhension des postes « Fonctions supports » et « Frais de siège » du compte de résultat par activité :

- Les valeurs « Montants répartis dans les concessions » et « Montants répartis sur la concession » prennent en compte les activités annexes (Travaux vendus et travaux immobilisés).
- Les frais de supports « internes » à l'île sont ajoutés. Ils correspondent à l'encadrement de l'île et diverses charges de fonctionnement non affectés directement sur les processus (production, distribution, clientèle)
- Pointages et répartitions : pour les services qui interviennent sur les processus production et distribution, un taux horaire est calculé en début d'année pour chaque cellule. A chaque fois qu'un opérateur pointe, la part « support » de son pointage est envoyée dans les postes « fonctions supports » du compte de résultat par activité (impératif de la comptabilité approprié). En fin d'année, l'écart entre les couts réels de support et le montant imputé via les pointages est réparti en fonction de la clé de répartition indiquée ci-dessous. A de rares exceptions près, les deux méthodes « répartition du total annuel via la clé de répartition » et « pointage + répartition du reste à imputer via la clé de répartition » donnent des résultats très similaires. Dans le cas contraire, l'écart est indiqué en colonne « Ecart méthode »

Le coût du service exploitation des îles est entièrement reporté dans les supports externes.

#### Détail des frais répartis 2022 **Tubuai**

Répartition	Montant total à répartir (MF)	Montant réparti dans les concessions perdues (MF)	Montant réparti dans les concessions restantes (MF)	Répartition selon clé (1)	Ecart méthode si pointages (2)	eur Tubuai en MF	Clé de répartition (1)	Valeur totale de la clé	Valeur de la clé pour Tubuai
Frais de siege	1 602,4	98,6	1 264,8			17,4	Voir les dés définies en 4.2.1.	100%	1%
	T								
Exploitation des iles	365,1	65,7	355,8		4,4		Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	1 313,4	56,0
Clientèle iles	65,3	14,5	64,3	2,3	0,0	2,3	Nombre d'abonnés iles	28 246	1 016
Suivi et developpement	77,6		70,4	2,2	0,0	2,2	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	55,4	1,7
Suivi du patrimoine	58,0		50,9	0,1	0,0	0,1	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	29,5	0,1
Travaux réseau	106,0		105,5	0,7	0,0	0,7	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	76,1	0,5
Gestion administrative du solaire	28,4	0,6	26,1	0,0	0,0	0,03	Contrats solaires	3 306	4
Service Grand compte	74,6	4,5	65,8	1,1	0,0	1,1	Contrats grands comptes	5 381	88
Marketing & E-services	101,8	6,2	86,8	1,0	0,0	1,0	Nombre d'abonnés	82 044	916
Comptabilité client et recouvrement	1,7	0,1	1,0	0,0	0,0	0,01	Nombre d'abonnés	82 044	953
Magasins	19,9		18,2	0,1	0,0		Sorties de stock valorisées	1 171 310	8 226
Total support externe						27,1	•		
Support interne de l'ile						36,7			
Total Support						63.7			

- (1) Répartition du total annuel via la clé de répartition
- (2) = Ecart entre la méthode (1) et la méthode (3)
- (3) si pointages : pointages\* taux horaire + répartition du reste à imputer via la clé de répartition

sinon : méthode (1)

Les contrats de concession des Raromatai (Tahaa, Huahine, Raiatea) et Rurutu ont pris fin respectivement au 31/03/2022 et 30/09/2022.

Les frais de support et frais de siège qui auraient dû être alloués sur ces concessions perdues ont été isolés dans la colonne « montant réparti dans les concessions perdues ».

Pour les Raromatai, 3 mois de frais de siège et support ont été comptabilisés dans la colonne « montant réparti sur la concession » et 9 mois en concession perdue « montant réparti dans les concessions perdues ».

Pour Rurutu, 9 mois de frais de siège et support ont été comptabilisés dans la colonne « montant réparti sur la concession » et 3 mois en concession perdue « montant réparti dans les concessions perdues ».

# 4.3 - Comptes de la concession

#### 4.3.1 BILAN ACTIF

ACTIF	Tub	ouai
ACTIF	2022	2021
Immobilisations concédées *	937 082 143	932 562 004
- Production	287 840 453	287 840 453
- Distribution	649 241 690	644 721 551
Immobilisations privées	36 328 799	36 328 799
Immobilisations en-cours	3 694 063	1 163 808
- Production	2 566 269	0
- Distribution	1 127 794	1 163 808
Total immobilisations brutes	977 105 005	970 054 611
Amortissements et provisions **	-651 565 829	-618 353 814
- Production	-189 933 445	-177 587 628
- Distribution	-427 866 175	-409 913 244
- Privés	-33 766 209	-30 852 942
Immobilisations nettes	325 539 176	351 700 797
Stock	18 962 351	25 402 432
Créances clients	16 490 592	16 423 921
Autres créances	26 421 736	1 598 491
Provisions pour dépréciation	-3 481 642	-4 736 399
Stock et créances nets	58 393 037	38 688 445
Compte courant du concessionnaire	129 399 746	128 572 076
TOTAL ACTIF	513 331 958	518 961 319

* Immobilisations concédées			** Amortissements et provisions		
	2022	2021		2022	2021
Production			Production		
Concessionnaire	281 265 707	281 265 707	Concessionnaire	-183 874 412	-171 700 500
Total concessionnaire	281 265 707	281 265 707	Total concessionnaire	-183 874 412	-171 700 500
Total Tiers et concédant	6 574 746	6 574 746	Tiers et concédant	-6 059 033	-5 887 128
Total au bilan	287 840 453	287 840 453	Total au bilan	-189 933 445	-177 587 628
Distribution			Distribution		
Concessionnaire	373 773 229	371 032 097	Concessionnaire	-292 448 660	-282 781 106
Total concessionnaire	373 773 229	371 032 097	Total concessionnaire	-292 448 660	-282 781 106
Tiers et concédant	275 468 461	273 689 454	Tiers et concédant	-135 417 515	-127 132 138
Total au bilan	649 241 690	644 721 551	Total au bilan	-427 866 175	-409 913 244

#### Amortissement et provisions

Ce poste correspond aux charges d'amortissements comptabilisées par le concessionnaire à savoir :

- en production : pour amener la valeur nette des biens à 0 en fin de concession (remise gratuite des biens) sauf terrains et améliorant des 10 dernières années.
- en distribution : pour amener la valeur nette des biens au montant de l'indemnité de reprise s'y rapportant à savoir leur valeur nette comptable.

Rq: la valeur économique des biens figure dans le chapitre de ce rapport dédié au patrimoine géré, elle n'est pas identique à la valeur nette comptable au bilan.

#### A titre d'exemple :

- 1°) lorsqu'un terrain est remis gratuitement au concédant, il est amorti dans l'économie de la concession alors que sa valeur économique est à minima égale à sa valeur d'origine.
- 2°) lorsque le montant de l'IFC est différent de la VNC économique des biens.

#### 4.3.2 BILAN PASSIF

DASSIE	Tut	ouai
PASSIF	2022	2021
Résultat	-5 699 286	10 359 191
Capitaux propres	-5 699 286	10 359 191
Droits des tiers et concédant apports gratuit	140 566 659	147 244 934
- Production	515 713	687 618
- Distribution	140 050 946	146 557 316
Provisions devenues sans objet	456 868	456 868
- PR devenues sans objet	456 868	456 868
Droits du concédant exigible en nature	141 023 527	147 701 802
Autres provisions	12 222 417	10 490 349
- PIDR	12 222 417	10 490 349
Provision pour risques et charges	12 222 417	10 490 349
Clients - avances sur consommation	4 412 020	4 592 868
Fournisseurs	21 261 276	17 109 503
Dettes fiscales et sociales	21 684 939	17 554 894
Passif de renouvellement	315 756 593	310 043 334
- Production	71 861 752	68 500 771
- Distribution	243 894 841	241 542 564
Autres dettes	230 165	244 216
Produits constatés d'avance	2 440 307	865 161
Emprunts et dettes	365 785 300	350 409 976
TOTAL PASSIF	513 331 958	518 961 319

Le passif de renouvellement regroupe les sommes mises de côté par l'entreprise pour être en mesure de financer la réalisation des plans de renouvellement, il comprend à l'ouverture les provisions pour renouvellement constituées ainsi que l'amortissement technique des biens renouvelables dans les cas de remise gratuite.

# 4.3.3 COMPTE DE RESULTAT PAR ACTIVITE

		Récurrent	Tubuai 2021 Non récurrent	Total	Récurrent	Tubuai 2022 Non récurrent	Total
BRODU	CTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE	Recuirent	Nonrecurrent	Total	Recuirent	Nonrecurrent	Total
				20 700 2/2			
P1	PRODUIT AUTORISE : Rémunération de la puissance maximale autorisée - UO UP1 : Puissance maximale majorée -1	<b>88 789 343</b> 735,00		<b>88 789 343</b> 735	<b>89 822 880</b> 735,00		<b>89 822 880</b> 735
	- Forfait FP1	121 274		121 274	122 208		122 208
	Facturation P1 autres distributeurs						
	COUTS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE par UO : Puissance maximale majorée	-64 655 132 -87 966	100 162	-64 554 970 -87 830	-73 575 949 -100 103	93 040	-73 482 909 -99 977
maximale majorée	·						
<u>iō</u>	- Maintenance - AC	-19 746 959 -1 956 553		<b>-19 746 959</b> -1 956 553	-21 786 701 -2 165 516		-21 786 701 -2 165 516
ma	- ACE	-2 690 537		-2 690 537	-2 271 591		-2 271 591
<u>e</u>	- MO	-15 099 869		-15 099 869	-17 326 792		-17 326 792
me	- AUTRES				-22 802		-22 802
axi	- Conduite et Fonctionnement	-2 482 754		-2 482 754	-2 415 104		-2 415 104
Œ	- AC	-112 136		-112 136	-149 154		-149 154
əoı	- ACE - MO	-472 576		-472 576	-531 546 -48 726		-531 546 -48 726
Puissance	- AUTRES	-1 898 042		-1 898 042	-1 685 678		-1 685 678
iise	- Amortissement des actifs de concession	-15 534 894		-15 534 894	-15 534 894		-15 534 894
Pu	- Dotation amortissement biens au bilan	-12 173 912		-12 173 912	-12 173 912		-12 173 912
	- Dotation / reprise de lissage	-3 360 982		-3 360 982	-3 360 982		-3 360 982
	- Quote part des activités support affectées	-26 890 525	100 162	-26 790 363	-33 839 250	93 040	-33 746 210
	- Fonctions supports	-20 811 411		-20 811 411	-27 205 203		-27 205 203
	- Frais de siège	-6 079 114	100 162	-5 978 952	-6 634 047	93 040	-6 541 007
P2	PRODUIT AUTORISE : Rémunération des autres charges de production	5 552 950		5 552 950	5 798 604		5 798 604
	- UO UP2 : kWh produits sortie de centrale -1	2 648 292		2 648 292	2 726 189		2 726 189
	- Forfait FP2 Facturation P2 autres distributeurs	2,105		2,105	2,127		2,127
Charges variables de production	COUTS DE MAINTENANCE DES MOTEURS	-3 853 270	4 088	-3 849 182	-3 273 398	5 761	-3 267 637
es	par UO : kWh produits sortie de centrale	- 1,455		- 1,453	- 1,201		- 1,199
ges variable production	- Maintenance	-2 201 119		-2 201 119	-1 682 231		-1 682 231
aria Lot	- AC	-701 504		-701 504	-423 111		-423 111
ipc s v s	- ACE	-524 820		-524 820	-23 520		-23 520
ge:	- MO - AUTRES (provision rév groupes)	-974 795		-974 795	-1 234 981 -619		-1 234 981 -619
ıar	- Traitement des effluents				013		010
ਠਂ	- Quote part des activités support affectées	-1 652 151	4 088	-1 648 063	-1 591 167	5 761	-1 585 406
	- Fonctions supports	-1 404 067	. 555	-1 404 067	-1 180 401	0.0.	-1 180 401
	- Frais de siège	-248 084	4 088	-243 996	-410 766	5 761	-405 005
Ŋ	PRODUIT AUTORISE : Matières consommées	48 962 049		48 962 049	65 813 516		65 813 516
Matières consommées	Facturation autres distributeurs						
Matières nsommé	Par kWh produits sortie de centrale	18,49		18,49	24,14		24,14
ati sor	- Consommations - Gasoil	- <b>49 153 425</b> -48 327 978		<b>-49 153 425</b> -48 327 978	-65 813 517 -64 640 995		-65 813 517 -64 640 995
M M	- Huile	-825 447		-825 447	-1 172 522		-1 172 522
ŭ	- Urée						
	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS	60 000		60 000	60 000		60 000
ဟ	- Couts directs						
ACTIVITES ANNEXES	- Quote part des activités support affectées						
쀶	PRODUIT SUR REVENTE ENERGIES						
N	- Couts sur revente energie				2 566 269		2 566 269
S	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES - Couts directs				-2 566 269 -2 566 269		-2 566 269 -2 566 269
<u>"</u>	- AC						
Σ	- ACE				-2 540 860		-2 540 860
CT	- MO				05.400		05.400
∢	- AUTRES				-25 409		-25 409
	- Quote part des activités support affectées						
SYNTHE	ESE ACTIVITE PRODUCTION THERMIQUE						
	TOTAL DES PRODUITS	143 364 343		143 364 343	164 061 269		164 061 269
	MARGE AVANT IS	25 702 516	104 250	25 806 766	18 832 136	98 801	18 930 937
	- I.S IS report déficitaire 2021 / 2022	-11 206 116	-45 452	-11 251 568	-7 265 371	-38 117	-7 303 489
	MARGE NETTE CONCESSION	14 496 400	58 798	14 555 197	-7 265 371 18 832 136	98 801	18 930 937
	MARGE NETTE ACTIONNAIRE	12 321 940	49 978	12 371 918	18 832 136	98 801	18 930 937
	En % des produits	9%		9%	11%		12%

			Tubuai 2021			Tubuai 2022	
		Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	Total
DISTRIE	BUTION D'ELECTRICITE						
	PRODUIT AUTORISE	35 300 615		35 300 615	35 631 373		35 631 373
	- UO UD2 : longueur des reseaux (hors branchement) -1	102		102	102		102
	- Forfait FD2	-346 151		-346 151	-348 034		-348 034
	COUTS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	-37 696 051	93 949	-37 602 102	-47 899 488	107 622	-47 791 867
	par UO : longueur des reseaux (hors branchement)	-368 201		-367 283	-467 864	107.022	-466 813
×	- Maintenance	-12 979 038		-12 979 038	-18 256 179		-18 256 179
RESEAUX	- AC	-894 428		-894 428	-2 601 128		-2 601 128
Й	- ACE	-8 206 379		-8 206 379	-8 739 691		-8 739 691
S	- MO	-3 878 231		-3 878 231	-6 866 426		-6 866 426
	- AUTRES	-3 676 231		-3 87 8 2 3 1	-48 934		-48 934
ES							
	- Conduite et Fonctionnement - AC	-1 302 417		-1 302 417	61 911		61 911
ESTION	- ACE	-518 170		-518 170	-517 140		-517 140
I ≅	- MO	-516176		-510 170	-7 340		-7 340
်လ	- AUTRES	-784 247		-784 247	586 391		586 391
쁑							
	- Amortissement des actifs de concession	-12 276 000		-12 276 000	-12 428 333		-12 428 333
	- Dotation amortissement biens au bilan	-9 702 235		-9 702 235	-10 076 055		-10 076 055
	- Dotation / reprise de lissage	-2 573 765		-2 573 765	-2 352 277		-2 352 277
	- Quote part des activités support affectées	-11 138 596	93 949	-11 044 647	-17 276 888	107 622	-17 169 266
	- Fonctions supports	-5 436 583		-5 436 583	-9 603 163		-9 603 163
	- Frais de siège	-5 702 013	93 949	-5 608 064	-7 673 725	107 622	-7 566 103
	PRODUITS ACC. : Location de poteau, Refacturation SIG	2 336 662		2 336 662	2 537 283		2 537 283
	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS	1 777 298		1 777 298	8 133 996		8 133 996
	- Couts directs	-997 891		-997 891	-2 764 675		-2 764 675
(O	- AC	-661 973		-661 973	-2 508 435		-2 508 435
Ü	- ACE	-50 000		-50 000	-291 152		-291 152
ă	- MO	-285 918		-285 918	-1 459 160		-1 459 160
Z	- AUTRES				1 494 072		1 494 072
4	- Quote part des activités support affectées	-556 472	1 026	-555 446	-3 826 027	6 957	-3 819 070
Ś	- Fonctions supports	-494 210		-494 210	-3 329 950		-3 329 950
쁜_	- Frais de siège					0.057	
		-62 262	1 026	-61 236	-496 077	6 957	-489 120
<b>=</b>	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES	2 961 195	1 026	-61 236 <b>2 961 195</b>	-496 077 3 113 619	6 957	-489 120 <b>3 113 619</b>
INI	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES - Couts directs	_	1 026			6 957	
ACTIVI	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES	2 961 195	1 026	2 961 195	3 113 619	6 957	3 113 619
ACTIVITES ANNEXES	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES  - Couts directs  - AC  - ACE	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859	1 026	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000	6 957	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000
ACTIVI	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES  - Couts directs  - AC  - ACE  - MO	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714	1 026	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128	6 957	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128
ACTIVI	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES  - Couts directs  - AC  - ACE	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859	1 026	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000	6 957	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000
ACTIVI	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES  - Couts directs  - AC  - ACE  - MO	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859	1026	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949	6 957	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949
`	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES  - Couts directs  - AC  - ACE  - MO  - AUTRES	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859 -755 416	1 026	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859 -755 416	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949 -210	6 997	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949 -210
`	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES  - Couts directs  - AC  - ACE  - MC  - AUTRES  - Quote part des activités support affectées	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859 -755 416	1 026	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859 -755 416	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949 -210	6 957	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949 -210
`	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES  - Couts directs  - AC  - ACE  - MO  - AUTRES  - Quote part des activités support affectées  ESE ACTIVITE DISTRIBUTION	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859 -755 416 -973 687	1 026	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859 -755 416 -973 687	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949 -210 -1 249 407	6 957	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949 -210 -1 249 407
`	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES  - Couts directs  - AC  - ACE  - MO  - AUTRES  - Quote part des activités support affectées  ESE ACTIVITE DISTRIBUTION	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859 -755 416 -973 687	1 026	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859 -755 416 -973 687	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949 -210 -1 249 407	114 579	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949 -210 -1 249 407
`	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES  - Couts directs  - AC  - ACE  - MO  - AUTRES  - Quote part des activités support affectées  SE ACTIVITE DISTRIBUTION  TOTAL DES PRODUITS	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859 -755 416 -973 687		2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859 -755 416 -973 687	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949 -210 -1 249 407		3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949 -210 -1 249 407
`	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES  - Couts directs  - AC  - ACE  - MO  - AUTRES  - Quote part des activités support affectées  SE ACTIVITE DISTRIBUTION  TOTAL DES PRODUITS  MARGE AVANT IS	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859 -755 416 -973 687 42 375 770 185 680	94 975	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859 -755 416 -973 687 42 375 770 280 655	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949 -210 -1 249 407		3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949 -210 -1 249 407
`	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES  - Couts directs  - AC  - ACE  - MO  - AUTRES  - Quote part des activités support affectées  SE ACTIVITE DISTRIBUTION  TOTAL DES PRODUITS  MARGE AVANT IS  - I.S.	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859 -755 416 -973 687 42 375 770 185 680	94 975	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859 -755 416 -973 687 42 375 770 280 655	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949 -210 -1 249 407  49 416 271 -8 864 614	114 579	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949 -210 -1 249 407  49 416 271 -8 750 035
`	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES  - Couts directs  - AC  - ACE  - MO  - AUTRES  - Quote part des activités support affectées  SE ACTIVITE DISTRIBUTION  TOTAL DES PRODUITS  MARGE AVANT IS  - I.S.  - IS report déficitaire 2021 / 2022	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859 -755 416 -973 687  42 375 770  185 680 -80 955	94 975 -41 408	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859 -755 416 -973 687 42 375 770 280 655 -122 364	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949 -210 -1 249 407  49 416 271 -8 864 614 3 419 936	114 579	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949 -210 -1 249 407  49 416 271 -8 750 035 3 375 732
`	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES  - Couts directs  - AC  - ACE  - MO  - AUTRES  - Quote part des activités support affectées  ESE ACTIVITE DISTRIBUTION  TOTAL DES PRODUITS  MARGE AVANT IS  - I.S.  - IS report déficitaire 2021 / 2022  MARGE NETTE CONCESSION	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859 -755 416  -973 687  42 375 770  185 680 -80 955	94 975 -41 403 53 566	2 961 195 -1 965 989 -1 179 714 -30 859 -755 416 -973 687 42 375 770 280 655 -122 364 158 291	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949 -210 -1 249 407  49 416 271 -8 864 614  3 419 936 -8 864 614	114 579 -44 204 114 579	3 113 619 -2 541 287 -1 786 128 -21 000 -733 949 -210 -1 249 407  49 416 271 -8 750 035  3 375 732 -8 750 035

	TURE D'ELECTRICITE  PRODUIT AUTORISE et redevance solaire  - Achat d'electricité d'origine thermique	Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	Total
	PRODUIT AUTORISE et redevance solaire						
EURS	- Achat d'electricité d'origine thermique	145 853 095		145 853 095	163 804 897		163 804 897
TEURS		143 304 343		143 304 343	161 435 000		161 435 000
EURS	- Achat d'electricité d'origine hydraulique (RA)						
<u> </u>	- Achat d'electricité d'origine solaire (RA)	2 548 753		2 548 753	2 369 897		2 369 897
	<ul> <li>Achat d'electricité d'origine hydraulique pour revente à TSE</li> <li>Autres revente à TSE/Tumaraa</li> </ul>						
5	COUTS D'ACHAT	-145 863 058		-145 863 058	-163 804 897		-163 804 897
ž	- Achat d'electricité d'origine thermique	-143 304 343		-143 304 343	-161 435 000		-161 435 000
0	- Achat d'electricité d'origine hydraulique Marama Nui						
å.	- Achat d'electricité d'origine hydraulique CHPP						
	- Achat d'electricité d'origine solaire  GESTION ADMINISTRATIVE	-2 558 715 -30 864	33	-2 558 715 - <b>30 831</b>	-2 369 897 -36 030		-2 369 897 -36 030
аснат аих	- Produits de la Redevance solaire	-30 864	33	-30 63 1	-36 030		-30 030
È	- Couts de Fonctionnement				-4 389		-4 389
₹	- AC						
Ö	- ACE						
4	- MO						
	- AUTRES				-4 389		-4 389
-	Quote part des activités support affectées     Fonctions supports	<b>-30 864</b> -28 854	33	-30 831 -28 854	<b>-31 641</b> -31 641		<b>-31 641</b> -31 641
	- Frais de siège	-2 010	33	-1 977	-31 041		-31 041
	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS						
ETUDES & ACCORDEMENTS SOLAIRES	- Couts directs						
ax III (0	- AC						
ETUDES & CORDEME SOLAIRES	- ACE						
	- MO						
	- AUTRES						
□ 5 w	- Quote part des activités support affectées						
RA	- Fonctions supports						
	- Frais de siège						
ı	PRODUIT AUTORISE	14 265 618		14 265 618	14 783 780		14 783 780
	- UO UC : Nombre d'abonnés -1 - Forfait FC	883 -16 219,00		883 -16 219	902 -16 390,00		902 -16 390
ш	PRODUITS ACCESSOIRES A L'ENERGIE	777 151		777 151	1 004 311		1 004 311
₩ 1	- Frais de relance	595 044		595 044	819 864		819 864
눌	- Frais de perception de taxe	182 107		182 107	184 447		184 447
CLIENT	COUT DE L'INTERFACE CLIENTELE	-22 727 378	29 450	-22 697 928	-31 880 581	32 204	-31 848 377
	par UO : Nombre d'abonnés	-25 739		-25 705	-35 344		-35 309
DE	- Affranchissements	-1 065 337		-1 065 337	-1 218 632		-1 218 632
Z	- Fonctionnement	-6 593 246		-6 593 246	-7 642 343		-7 642 343
<u> </u>	- AC	-126 588		-126 588	-57 368		-57 368
ST	- ACE	-790 908		-790 908	-683 891		-683 891
GESTION	- MO	-5 514 902		-5 514 902	-6 760 113	]	-6 760 113
	- AUTRES	-160 848		-160 848	-140 971		-140 971
	- Quote part des activités support affectées	-15 068 795	29 450	-15 039 345	-23 019 606	32 204	-22 987 402
	- Fonctions supports	-13 281 371		-13 281 371	-20 723 398	j	-20 723 398
	- Frais de siège	-1 787 424	29 450	-1 757 974	-2 296 208	32 204	-2 264 004
S	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS	452 204		452 204	856 092		856 092
ANNEXES	- Frais de coupure	452 204		452 204	856 092		856 092
Z	- Couts directs - AC	<b>-171 480</b> -3 273		-171 480 -3 273	<b>-384 198</b> -58 953		<b>-384 198</b> -58 953
Z	- ACE	3213		3273	-7 000		-7 000
	- MO	-168 207		-168 207	-318 245		-318 245
<u> </u>	- AUTRES					j	
≥	- Quote part des activités support affectées	-312 472	615	-311 857	-495 926	1 531	-494 395
ACTIVITES	- Fonctions supports	-275 132		-275 132	-386 729		-386 729
4	- Frais de siège	-37 340	615	-36 725	-109 197	1 531	-107 666
SYNTHE	SE ACTIVITE FOURNITURE D'ELECTRICITE						
	TOTAL DES PRODUITS	161 348 068		161 348 068	180 449 080		180 449 080
	MARGE AVANT IS	-7 757 184	30 099	-7 727 086	-16 152 552	33 735	-16 118 817
	- I.S.	3 382 078	-13 123	3 368 955	6 224 525	42.215	C 242 F22
	- IS report déficitaire 2021 / 2022 MARGE NETTE CONCESSION	-4 375 106	16 976	-4 358 131	6 231 597 -16 152 552	-13 015 33 735	6 218 582 -16 118 817
	MARGE NETTE ACTIONNAIRE	-4 375 106 -3 718 841	14 430	-4 356 131 -3 704 411	-16 152 552 -16 152 552	33 735	-16 118 817
	En % des produits	-2%		-2%	-9%		-9%

		Récurrent	Tubuai 2021 Non récurrent	Total	Récurrent	Tubuai 2022 Non récurrent	Total
DADTAC	GE DES GAINS DE RENDEMENTS						
PGR	Tarif public combustible		<u> </u>				
1 OIL	PRODUIT AUTORISE Rendement de production						
	- Rendement de référence						
	- Rendement						
	- kWh produits						
	- Economie réalisée en litre de combustibles						
	PRODUIT AUTORISE Rendement de distribution				238 628		238 628
	- Rendement de référence						
	- Rendement						
	- kWh fournis aux client finaux						
	- Economie réalisée en litre de combustibles						
RESULT	AT FINANCIER						
	PRODUIT AUTORISE	-1 738 659		-1 738 659	-2 016 599		-2 016 599
	- Intérêts sur emprunts bancaires						
	- Rémunération Compte courant du concessionnaire : sur la base des taux de marché	518 906		518 906	1 860 330		1 860 330
	- Rémunération Compte courant du concessionnaire : surperformance financière	1 226 549		1 226 549	156 269		156 269
	MARGE AVANT IS	6 796		6 796			
TOTAL	CONCESSION						
	TOTAL DES PRODUITS (*)	202 045 179		202 045 179	230 713 649		230 713 649
	TOTAL DES CHARGES (*)	-183 907 371	229 323	-183 678 048	-236 660 051	247 115	-236 412 935
	MARGE AVANT IS	18 137 808	229 323	18 367 131	-5 946 402	247 115	-5 699 286
	-I.S.	-7 907 957	-99 983	-8 007 940			
	- IS report déficitaire 2021 / 2022				2 294 101	-95 336	2 198 764
	MARGE NETTE CONCESSION	10 229 851	129 340	10 359 191	-5 946 402	247 115	-5 699 286
	MARGE NETTE ACTIONNAIRE	8 695 373	109 939	8 805 312	-5 946 402	247 115	-5 699 286
	En % des produits	4%		4%	-3%		-2%

<sup>(\*):</sup> voir les postes de "Fourniture" à ne pas prendre en compte

#### 4.3.3.1 Commentaires sur les éléments non récurrents

+ 0.2 MF lié à une provision pour risque (en frais de siège)

#### 4.3.3.2 Commentaires sur la variation entre 2021 et 2022 des éléments récurrents :

Commentaires sur la variation des produits : + 29 MF

Les explications relatives aux produits comptabilisés sous le vocable « **Revenu Autorisé** » sont données au paragraphe 4.4 - Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé et produits comptabilisés.

Ce poste augmente de + 19 MF.

Les explications relatives aux autres produits qui augmentent de +10 MF sont :

#### • Production: +2 MF

- +2 MF au titre des travaux immobilisés dont :
  - + 1 MF au titre de la fourniture et pose du circuit de gasoil pour le remplissage des cuves de la centrale en 2022
  - + 1 MF au titre de la réfection de la toiture du local de la moto pompe centrale

#### • Distribution: +7 MF

- +7 MF au titre des travaux vendus dont :
  - +6 MF au titre des travaux d'extensions réseaux
  - + 1 MF au titre des branchements neufs

<sup>(\*\*)</sup> de ces postes doivent être retirés les R.A. hydro des marquises et solaire Makatea (et les revente d'hydro à TSE si on ne regarde que les charges "Processus" sans les reventes d'énergie)

#### • Fourniture: +1 MF

○ +1 MF au titre des travaux vendus

#### Commentaires sur la variation des charges : + 53 MF

#### • Production: +28 MF

- o + 17 MF au titre des matières consommées
- o + 9 MF au titre de la maintenance et du fonctionnement de la centrale dont :
  - + 7 MF sur les frais de support et frais de siège
  - + 2 MF sur la maintenance de la centrale
- o + 2 MF au titre de la réalisation des travaux immobilisés dont :
  - + 1 MF au titre de la fourniture et pose du circuit de gasoil pour le remplissage des cuves de la centrale en 2022
  - + 1 MF au titre de la réfection de la toiture du local de la moto pompe centrale

#### Distribution: + 16 MF

- o + 10 MF au titre de la gestion des réseaux dont :
  - + 6 MF sur les frais de support et frais de siège
  - + 5 MF sur la maintenance du réseau
  - 1 MF sur les coûts de conduite et fonctionnement du réseau
- o + 5 MF au titre des travaux vendus dont :
  - + 3 MF au titre des travaux d'extensions réseaux
  - + 2 MF sur les frais de support et frais de siège
- o + 1 MF au titre de la réalisation des travaux immobilisés
- Fourniture: + 9 MF (hors achat énergie thermique à la production EDT)
  - o + 8 MF sur les frais de support et frais de siège
  - +1 MF au titre des coûts de fonctionnement clientèle

#### Commentaires sur la variation de la marge récurrente : - 24 MF

La marge récurrente a été impactée principalement par les phénomènes suivants :

- La hausse de 19 MF sur le revenu autorisé
- La hausse de 17 MF sur les matières consommées
- La hausse de 8 MF sur les coûts de maintenance et fonctionnement de la Production
- La hausse de 10 MF sur les coûts de maintenance et fonctionnement de la Distribution
- La hausse de 9 MF sur les coûts de fonctionnement de la Clientèle
- La hausse de 1 MF sur la marge des activités annexes

# 4.4 - Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé, Produit autorisé et produits comptabilisés

L'avenant 17 du 29 décembre 2015 réforme en profondeur le mode de rémunération du concessionnaire lequel n'est plus rémunéré par un Tarif mais par un revenu autorisé spécifique par activité et concession.

Ce nouveau mode de rémunération n'a cependant été rendu applicable qu'à partir de l'exercice 2020 avec la signature de l'avenant 18b au contrat de concession lequel introduisait également un mécanisme de plafonnement du résultat global des concessions gérées par EDT, hors activités annexes et produits accessoires.

#### 4.4.0 Plafonnement des résultats

#### Le mécanisme de plafonnement est décrit à l'article 2.5 de l'avenant 18b du 20 juillet 2020 :

« En l'attente de l'application des recommandations de la CRE prévues à l'article 6 du présent avenant, il est instauré un mécanisme temporaire de plafonnement du résultat des concessions du Périmètre du Concessionnaire.

Pour ce faire, le Revenu Autorise prévisionnel du Concessionnaire est calculé en prenant comme hypothèse de calcul un résultat net après impôt du Périmètre du Concessionnaire. Ce « Résultat de Référence » est établi à hauteur de 720 000 000 FCFP (sept cent vingt millions de francs CFP), dans les conditions définies à l'annexe 2.

Ce résultat dépend de l'activité de l'entreprise, et varie avec le nombre de contrats de concession inclus au Périmètre du Concessionnaire :

- La sortie d'une concession fait diminuer le résultat de référence au prorata du « RE » perdu sur le « RE » total géré antérieurement ;
- Les éventuels nouveaux contrats de délégation conclus par le Concessionnaire ne sont pas concernés.

Les éventuels résultats qui excèderaient ce Résultat de Référence seront traités comme suit :

- Dans la limite de 130 000 000 FCFP (cent trente millions de francs CFP) de dépassement du Résultat de Référence, 50% de ce dépassement sont conservés par le Concessionnaire au titre de l'intéressement à l'amélioration de la performance, les autres 50% étant déduits du  $\ll$  RA  $\gg$  de l'année suivante ;
- Au-delà d'un dépassement de 130 000 000 FCFP (cent trente millions de francs CFP) du Résultat de Référence, toute somme excédentaire est déduite du  $\ll$  RA  $\gg$  de l'année suivante ; Toute somme excédentaire (retraitée avant impôt) est déduite du  $\ll$  RA  $\gg$  de l'année suivante au prorata des  $\ll$  RA  $\gg$  de chaque concession.  $\gg$

#### Impact de ce mécanisme sur les comptes de la concession :

Le résultat excédentaire (retraité avant impôt) est décomposé entre la part conservée par l'entreprise au titre de l'intéressement à la performance et la part à restituer aux clients au titre du plafonnement des résultats.

Ces deux quotes-parts sont réparties par concession au prorata des RA de chaque concession de l'exercice considéré.

Celle conservée par l'entreprise est laissée dans les comptes de la concession.

Celle à restituer aux clients est comptabilisée en « produit constaté d'avance » plafonnant de la sorte les résultats de la concession de l'exercice considéré.

En matière de trésorerie, cette quote-part déduite du « RA » de l'année suivante diminuant d'autant les sommes à facturer aux clients.

L'extourne en N+1 des produits constatés d'avance neutralise en résultat l'impact de la réduction du RA de l'exercice N+1.

#### Calcul du plafonnement 2022

Pour l'ensemble des concessions gérées par EDT, suite aux sorties de concessions, le plafond 2022 est de 1 071 846 850 F CFP avant IS. Le résultat soumis au plafonnement réalisé sur l'exercice s'élève à 844 280 222 F CFP avant IS, il est donc inférieur au plafond.

Pour rappel, en 2021, en raison d'un RA de la concession représentant 1,03 % du RA des concessions gérées par EDT,

- la part conservée dans les comptes de la concession s'élevait à 757.031 F CFP.
- la part à restituer aux clients de la concession s'élevait à 757.031 F CFP

#### 4.4.1) Revenu autorisé

Le Revenu Autorisé du Concessionnaire pour une année civile « n » est composé de trois éléments distincts : le « Revenu d'Exploitation » (RE), les « Coûts d'Energie » (CE) et le « Plafonnement N-1 ».

#### 4.4.1.1) Revenu d'Exploitation (RE)

La composante RE est calculée par application de forfaits annuels multipliés par des unités d'œuvres, lesquelles sont représentatives du service rendu.

A titre d'intéressement à la bonne gestion, la rémunération du concessionnaire intègre :

- un terme RF au titre de la surperformance des placements des excédents de trésorerie
- un terme PGR au titre de l'amélioration des rendements

$$RE = C + D + P + RF + PGR$$

	Nb UO exercice N-1	Nb UO exercice N	Variation en % / N-1	Forfait exercice N-1	Forfait exercice N	Variation en % / N-1	Revenu de l'exploitation exercice N-1	Revenu de l'exploitation exercice N	Variation en % / N-1
Activité de production									
Puissance maximale majorée	735	735		121 274	122 208	0,8%	89 136 390	89 822 880	0,8%
Nb de kWh produits	2 648 292	2 726 189	2,9%	2,105	2,127	1,0%	5 574 655	5 798 604	4,0%
Activité de dispatching									
Nb de km de réseaux HTA									
Activité de distribution									
Nb de km de réseaux (hors branchements	102,4	102,379		346 151	348 034	0,5%	35 438 593	35 631 373	0,5%
Activité de fourniture									
Nb de clients (abonnements)	883,0	902	2,2%	16 219	16 390	1,1%	14 321 377	14 783 780	3,2%
RE - "Forfaits"				•			144 471 015	146 036 637	1,1%
Résultat financier							-1 745 455	-2 016 599	15,5%
Partage des gains de rendement							238 628		
RE (Revenu de l'exploitation)		·				·	142 725 560	144 258 666	1,1%

#### 4.4.1.2) Coûts d'Energie (CE)

La composante CE correspond aux dépenses réelles liées à l'énergie, engagées par le Concessionnaire à savoir trois postes de charge :

$$CE = CUHPTF + E + T$$

- → CUHPTF = valeur des combustibles (fioul, gazole, biocarburants), des huiles et des produits de traitement des fumées consommés pour la production thermique du Concessionnaire
- → E = valeur de l'énergie électrique achetée, et de l'électricité d'origine renouvelable produite par le Concessionnaire.
- $\rightarrow$  T = montant des redevances payées au concessionnaire de transport.

			2021			2022	
		l/kwh	Prix	Coût	l/kwh	Prix	Coût
Carburant : GO	С	768 487	62,89	48 327 978	767 138	84,26	64 640 994
Carburant : Fuel	С						
Urée	U						
Huiles	Н	2 582	319,69	825 448	2 879	407,27	1 172 522
Energie achetée Hydro	Ε						
Energie achetée Solaire	Е	101 191	25,29	2 558 715	93 875	25,25	2 369 897
Prod ENR EDT							
Transport	Т						
CE Total				51 712 140			68 183 413

#### Prix des combustibles

	Gazole Iles	Arrêté CM
Acpt 03/2022	89,075	Arrêté 149 CM 24 février 2022
Acpt 04/2022	97,578	Arrêté 409 CM 24 mars 2022
Acpt 05/2022	71,63	Arrêté 607 CM 27 avril 2022
Acpt 07/2022	86,63	Arrêté 1104 CM 28 juin 2022
Acpt 08/2022	86,63	Arrêté 1372 CM 27 juillet 2022
Acpt 09/2022	86,63	Arrêté 1721 CM 25 août 2022
Acpt 11/2022	86,63	Arrêté 2214 CM 27 octobre 2022
Acpt 12/2022	86,63	Arrêté 2521 CM 30 novembre 2022

#### 4.4.2) Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé, Produit autorisé et Produits comptabilisés

Depuis la signature de l'avenant 18 b les produits acquis au concessionnaire en raison de la vente d'énergie correspondent au Revenu Autorisé de l'exercice, comptablement ils sont constitués par le chiffre d'affaires énergie facturé aux clients et par une écriture de régularisation (produits constatés d'avance ou facture à établir pour la différence).

Ces écritures de régularisation sont globalisées au niveau de l'ensemble des concessions gérées par EDT et constituent soit une dette envers les clients lorsque le CA facturé est supérieur au Revenu Autorisé, soit une créance sur les clients dans le cas inverse.

Lorsque le résultat des concessions considérées dépasse le plafond fixé à l'avenant 18b, le concessionnaire réduit ses produits comptabilisés par le biais d'une écriture de « produits constatés d'avance ». Cette écriture est extournée l'exercice suivant, de sorte à ce que ses « Produits autorisés » soient égaux au RA de l'exercice réduit du dépassement de plafond.

		RA	(A)	écritures con	A+B	
	Dépassement	RA hors plafond	Déduction		Extourne PCA	Produits
Exercice	Exercice plafond RA ho		plafond N-1	PCA plafond N	plafond N-1	autorisés
N	50	1000	n/a	-50	n/a	950
N+1	80	1010	-50	-80	50	930
N+2	0	1020	-80	0	80	1020

Pour assurer une bonne transparence des comptes, cette réduction de produit est répartie par concession et processus dans les comptes des délégations.

				Tul	buai			
	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
CA facturé dans la concession A	84 608 567	94 817 422	92 185 304	93 040 106	88 656 <b>13</b> 8	88 623 822	90 306 489	91 391 821
Péréquation B	122 321 208	n/a	n/a	112 207 396	100 580 573	103 949 669	n/a	111 190 927
CA péréqué C=A+B	n/a	n/a	n/a	205 247 502	189 236 711	192 573 491	n/a	202 582 748
Ecart RA/(CA+péréquation)	4 755 273	99 620 278	98 947 546	n/a	n/a	8 799 103	105 944 601	n/a
Revenu autorisé avant plafonnement	212 442 079	194 437 700	191 132 850	209 368 140	207 067 470	201 372 594	196 251 090	202 582 748
Revenu autorisé y compris plafonnement n-1	211 685 048							
Annulation écart RA/CA	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	-8 <b>7</b> 99 103	n/a	n/a
Régularisation écart RA/CA antérieur	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	5 680 457	n/a	n/a
Impact du plafonnement du RA		-757 031						
Produits comptabilisés	212 442 079	193 680 669	191 132 850	205 247 502	189 236 711	198 253 948	196 251 090	202 582 748

Le détail du calcul du revenu autorisé ayant servi de base à cette répartition calculée conformément aux l'avenant 17b et 18b est détaillé au § 4.4.1.

# **4.4.3**) Annexe

DETAIL DES CHARGES D'ENERGIE	Réalisé 2022	Réalisé 2021
Nombre de kWh vendus îles (Consommés + Energie en compteur)	2 666 220	2 628 090
Rendement electrique (kWh) Energie vendue / Energie produite et achetée	93,1%	92,0%
Nombre de kWh à produire ou acheter		
Achat Photovoltaique à 23,64 F/kWh	85 655	91 009
Achat Electra 40F/kWh	8 220	10 182
Total Production Photovoltaique	93 875	101 191
Production Total EnR	93 875	101 191
Production brute thermique à produire	2 768 636	2 755 688
Production Nette thermique à produire	2 738 349	2 726 189
Total production (EDT et Autres)	2 862 511	2 856 879
Consommation spécificique L/KWh		
Gasoil Centrale thermique	0,277	0,279
Stock Matières Premières en volume (I)		
Stock Initial	74 208	72 864
Achat Matière premiere	762 378	769 831
Stock Final	69 448	74 208
Consommation Matière 1iere	767 138	768 487
Consommation spécificique compta L/KWh	0,277	0,279
Evolution des tarifs d'énergie primaire au litre (consommé pour le fuel, le GO et		
<u>l'huile - acheté pour hydro et solaire)</u>	04.00 5	00.00 5
Prix du gasoil îles	84,26 F	62,89 F
Production Photovoltaique à 45 F/kWh	45,00 F	45,00 F
Production Photovoltaique à 40 F/kWh	40,00 F	40,00 F
Production Photovoltaique à 35 F/kWh	35,00 F	35,00 F
Production Photovoltaique à 23,64 F/kWh	23,64 F	23,64 F
Prix de l'éolien	14,06 F	14,06 F
Prix huile	407,27 F	319,69 F
Stock Matières Premières en XPF		
Stock Initial	6 149 002	3 593 288
Achat Matière premiere	64 494 383	50 883 691
Stock Final	6 002 391	6 149 002
Consommation Matière 1iere	64 640 994	48 327 978
Huile	1 172 522	825 448
(CUHPF) Combustible urée, huiles	65 813 516	49 153 425
(E) Energie achetée & ENR produite en XPF - Avec TVA sociale 1%	2 369 897	2 558 715
(CE) TOTAL achat de matières premières	68 183 413	51 712 140

# 5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES

- 5.1 Variation du patrimoine immobilier
- 5.2 Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public
- 5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements
- 5.4 Dépenses de renouvellement
- 5.5 Méthode relative aux charges calculées
- 5.6 Dépenses d'améliorant réalisées dans l'année
- 5.7 Indemnité de fin de concession dans le cadre de l'article 22
- 5.8 Plan de Renouvellement

# 5.1 - Variation du patrimoine immobilier

	2021	Acquisitions	Cession	2022
VB concessionnaire	281 265 707			281 265 707
VB tiers & concédant	6 574 746			6 574 746
Immo incorporelles	0			0
Production	287 840 453	0 (1)	0 (2)	287 840 453
VB concessionnaire	371 032 097	3 149 633	-408 501	373 773 229
VB tiers & concédant	273 689 454	2 495 133	-716 126	275 468 461
Immo incorporelles	0			0
Distribution	644 721 551	5 644 766 (3)	-1 124 627 (4)	649 241 690
Total	932 562 004	5 644 766	-1 124 627	937 082 143

#### **Détail Production:**

(1) (2) Pas de mouvement sur 2022.

#### **Détail Distribution:**

(3)

Libellé des chantiers	N°	Valeur Brute	Taux	Montant	Montant
Elbene des chanders	immobilisation	valeur brute	d'améliorant	améliorant	Renouvellement
14A1 LC38C5CT/2021/SEC/DR	9000001742	1 025 102	100%	1 025 102	-
TOTAL TRAVAUX ARTICLE 14		1 025 102		1 025 102	-
RNV RSX BT POTEAUX TUBUAI	9000001756	629 083	0%	-	629 083
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001301	1 495 448	23%	345 897	1 149 551
TOTAL TRAVAUX ARTICLE 13		2 124 531		345 897	1 778 634
COMPTAGE TIERS TUB 2022	9500001314	2 495 133	100%	2 495 133	-
TOTAL FINANCEMENT TIERS TUBUAI		2 495 133		2 495 133	-
TOTAL ACQUISITION DISTRIBUTION TUBUAI		5 644 766		3 866 132	1 778 634
RES.AERIEN TUBUAI 93	900000104	408 501			
TOTAL CESSION CONCESSIONNAIRE		408 501			
COMPTAGE TUBUAI 1990	9500000309	563 005			
COMPTAGE TUBUAI 1991	9500000310	153 121			
TOTAL CESSION TIERS ET CONCEDANT		716 126			
TOTAL CESSION DISTRIBUTION TUBUAI		1 124 627			

Les immobilisations en cours du domaine concédé s'élèvent à 3.7 MF contre 1.2 MF fin 2021 soit une augmentation de 2.5 MF.

# 5.2 - Situation des immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public

			- /		Valeur Brute	d'origine		Amortissement	Amortissement	
Désignation	N°	Date de mise en	Durée		Concessionnaire		Concédant	économique	économique	Valeur Nette
	immobilisation	service	amortissement	B. Renouv	B. Non Renouv	Total	& Tiers	concessionnaire	tiers	Economique
AN TERRAIN CENT TUBUAI	100000009	01/01/1991	60	-	15 730 081	15 730 081	-	8 394 404	-	7 335 677
AN TERRAIN CENT TUBUAI	100000010	01/01/1991	60	_	530 000	530 000	-	282 836	-	247 164
AN CONST CONCEDANT TUBUAI	500000071	01/01/1991	35	-	-	-	6 574 746	-	6 014 799	559 947
A.N CONSTRUCTION TUBUAI	50000003	01/01/1999	35	-	91 103 975	91 103 975	-	62 506 954	-	28 597 021
PROTECTION INCENDIE TUBUA	3100000001	01/01/2003	25	7 460 299	-	7 460 299	-	5 971 509	-	1 488 790
AMNGT INSTAL GRPE G3 & G4	200000008	09/06/2006	44,58	-	2 200 000	2 200 000	-	817 849	-	1 382 151
BATIMENT CENTRALE TUBUAI	500000081	09/06/2006	27,58	-	2 327 390	2 327 390	-	1 398 510	-	928 880
INSTALL 2GRPES TUBUAI	2600000006	09/06/2006	25	-	342 663	342 663	-	227 153	-	115 510
INSTAL 2GRPES TUBUAI	2800000012	09/06/2006	25	-	284 761	284 761	-	188 769	-	95 992
INSTAL 2GRPES TUBUAI	4000000004	09/06/2006	25	-	2 157 275	2 157 275	-	1 430 066	-	727 209
EXTENS°EXTINCT°INCENDIE	3100000035	01/01/2009	25	-	959 702	959 702	-	537 643	-	422 059
RENFORCMT.CENTRALE TUBUAI	600000026	01/02/2009	24,91	-	445 320	445 320	-	248 860	-	196 460
RENFORCMT CENTRALE TUBUAI	2600000015	01/02/2009	24,91	-	493 720	493 720	-	275 907	-	217 813
RENFORCMT CENTR.TUBUAI	2800000029	01/02/2009	24,91	-	4 208 749	4 208 749	-	2 351 991	-	1 856 758
ETUDES DDAE CENTR.TUBUAI	300000031	01/10/2009	24,25	-	1 562 515	1 562 515	-	854 231	-	708 284
RENF.SECU.INCENDIE TUBUAI	3100000050	01/10/2010	23,25	-	8 457 773	8 457 773	-	4 458 987	-	3 998 786
BITUMAGE PARKING CENTRALE	200000028	01/07/2011	39,5	-	4 289 760	4 289 760	-	1 249 959	-	3 039 801
F&P RESEAU GO/HUILE IR3	2600000051	01/02/2012	21,91	-	3 984 733	3 984 733	-	1 986 101	-	1 998 632
INST EVENTS CENT TUBUAI	3100000078	01/03/2012	21,83	-	214 926	214 926	-	106 735	-	108 191
REMPL TRANSFO 800KVA TUBU	2800000077	13/08/2012	21,41	-	1 874 507	1 874 507	-	909 590	-	964 917
AMENAG TERRAIN,CLOTURE,	200000037	01/07/2013	37,5	-	3 911 834	3 911 834	-	991 712	-	2 920 122
HANGAR DE STOCKAGE TUBUAI	500000141	01/07/2013	20,5	-	8 047 780	8 047 780	-	3 732 148	-	4 315 632
ABRI NACELLE CENT. TUBUAI	500000142	01/07/2013	20,5	-	4 148 942	4 148 942	-	1 924 067	-	2 224 875
ABRIS TOURETS CENT.TUBUAI	500000143	01/07/2013	20,5	-	2 074 471	2 074 471	-	962 033	-	1 112 438
AMENAG BUREAU CENT.TUBUAI	600000057	01/07/2013	20,5	-	5 592 770	5 592 770	-	2 593 640	-	2 999 130
FIL.ENVT BAC SEREP TUBUAI	300000056	01/07/2013	20,5	-	2 855 430	2 855 430	-	1 324 202	-	1 531 228
ARMOIRE SECURITE TUBUAI	600000051	01/08/2013	20,41	-	393 442	393 442	-	181 626	-	211 816
REFECTION CIRCUIT GASOIL	2600000056	01/08/2013	20,41	-	6 660 176	6 660 176	-	3 074 553	-	3 585 623
PASSERELLE ACCES CUVES GO	2600000057	01/08/2013	20,41	-	2 268 591	2 268 591	-	1 047 255	-	1 221 336
AMENAG CENTRALE TUBUAI	600000056	01/09/2013	20,33	-	8 544 963	8 544 963	-	3 924 457	-	4 620 506
COFFRETS COMPTAGES TUBUAI	2800000106	01/09/2013	20,33	-	948 476	948 476	-	435 608	-	512 868
FIL ENER-TABLEAU HTA TUBU	2800000112	01/09/2013	20,33	-	18 050 115	18 050 115	-	8 289 900	-	9 760 215
FIL SECU-TABLEAU HTA TUBU	3100000099	01/09/2013	20,33	-	2 196 167	2 196 167	-	1 008 637	-	1 187 530
ALTERNAT FG WILS P400 TUB	1300000075	15/11/2013	7	2 669 320	-	2 669 320	-	2 669 320	-	-
ALTERNAT FG WILS P400 TUB	1300000076	15/11/2013	7	2 669 320	-	2 669 320	-	2 669 320	-	-
ACCESSOIRE WILS P400 TUBU	1400000075	15/11/2013	7	6 109 376	-	6 109 376	-	6 109 376	-	-
ACCESSOIRE WILS P400 TUBU	1400000076	15/11/2013	7	6 109 376	-	6 109 376	-	6 109 376	-	-
AUTOMATISAT°/SUPERVIS°TUB	2800000127	01/06/2014	19,58	-	3 668 968	3 668 968	-	1 609 444	-	2 059 524
ENS DESHUILAGE TUBUAI	300000065	01/01/2015	19	-	4 336 445	4 336 445	-	1 826 497	-	2 509 948
FILIERE NRJ FOURN BLOC24V	2800000135	01/02/2015	18,91		160 954	160 954		67 393	-	93 561

	N°	Data da misa an	D		Valeur Brute	d'origine		Amortissement	Amortissement	Malaum Natha
Désignation	immobilisation	Date de mise en	Durée amortissement		Concessionnaire		Concédant	économique	économique	Valeur Nette
	immobilisation	service	amortissement	B. Renouv	B. Non Renouv	Total	& Tiers	concessionnaire	tiers	Economique
RENOUV STATION INCENDIE	3100000119	01/09/2016	17,33	-	4 187 310	4 187 310	-	1 530 494	-	2 656 816
MOTEUR FG WILSON P438 TUB	1200000115	01/07/2018	7	6 201 219	-	6 201 219	-	3 990 139	-	2 211 080
MOTEUR FG WILSON P438 TUB	1200000116	01/07/2018	7	6 201 219	-	6 201 219	-	3 990 139	-	2 211 080
ALTERNAT FG WILS P438 TUB	1300000103	01/07/2018	7	2 756 097	-	2 756 097	-	1 773 395	-	982 702
ALTERNAT FG WILS P438 TUB	1300000104	01/07/2018	7	2 756 097	-	2 756 097	-	1 773 395	-	982 702
ACCESSOIRE WILS P438 TUBU	1400000100	01/07/2018	7	4 823 170	-	4 823 170	-	3 103 441	-	1 719 729
ACCESSOIRE WILS P438 TUBU	1400000101	01/07/2018	7	4 823 170	-	4 823 170	-	3 103 441	-	1 719 729
MOTEUR PERKINS P450 TUBUA	1200000136	12/03/2020	7	4 950 074	-	4 950 074	-	1 983 904	-	2 966 170
MOTEUR PERKINS P450 TUBUA	1200000137	12/06/2020	7	4 522 286	-	4 522 286	-	1 649 617	-	2 872 669
TOTAL PRODUCTION TUBUAI				62 051 023	219 214 684	281 265 707	6 574 746	167 646 584	6 014 799	114 179 070
COMPTAGE TUBUAI 1991	9500000310	01/01/1991	20	-	-	-	633 274	-	633 274	-
COMPTAGE TUBUAI 92	9500000105	01/01/1992	20	842 967	-	842 967	-	842 967	-	-
COMPTAGE TUBUAI 1992	9500000311	01/01/1992	20	-	-	-	2 453 381	-	2 453 381	-
RES.AERIEN TUBUAI 93	900000104	01/01/1993	25	37 073 175	-	37 073 175	-	37 073 175	-	-
COMPTAGE TUBUAI 93	9500000106	01/01/1993	20	685 757	-	685 757	-	685 757	-	-
COMPTAGE TUBUAI 1993	9500000312	01/01/1993	20	-	-	-	2 993 711	-	2 993 711	-
RES.AERIEN TUBUAI 94	900000105	01/01/1994	25	4 286 974	-	4 286 974	-	4 286 974	-	-
COMPTAGE TUBUAI 94	9500000107	01/01/1994	20	260 729	-	260 729	-	260 729	-	-
COMPTAGE TUBUAI 1994	9500000313	01/01/1994	20	-	-	-	1 617 204	-	1 617 204	-
POSTE TUBUAI 95	6600000040	01/01/1995	25	14 815	-	14 815	-	14 815	-	-
RES.AERIEN TUBUAI 95	900000106	01/01/1995	25	4 281 513	-	4 281 513	-	4 281 513	-	-
COMPTAGE TUBUAI 95	9500000108	01/01/1995	20	776 431	-	776 431	-	776 431	-	-
COMPTAGE TUBUAI 1995	9500000314	01/01/1995	20	-	-	-	3 237 661	-	3 237 661	-
POSTE TUBUAI 96	6600000041	01/01/1996	25	54 572	-	54 572	-	54 572	-	-
RES.AERIEN TUBUAI 96	900000107	01/01/1996	25	21 240 132	-	21 240 132	-	21 240 132	-	-
RESEAUX TUBUAI 1996	9000000291	01/01/1996	25	-	-	-	1 667 485	-	1 667 485	-
COMPTAGE TUBUAI 96	950000109	01/01/1996	20,08	1 124 131	-	1 124 131	-	1 124 131	-	-
COMPTAGE TUBUAI 1996	9500000315	01/01/1996	20,08	-	-	-	2 166 758	-	2 166 758	-
TRANSFO TUBUAI 97	6500000062	01/01/1997	25	353 056	-	353 056	-	353 056	-	-
POSTE TUBUAI 97	6600000042	01/01/1997	25	1 094	-	1 094	-	1 094	-	-
RES.AERIEN TUBUAI 97	900000108	01/01/1997	25	11 192 658	-	11 192 658	-	11 192 658	-	-
RESEAUX TUBUAI 1997	9000000292	01/01/1997	25	-	-	-	2 123 411	-	2 123 411	-
RESEAUX TUBUAI 1997	900000367	01/01/1997	25	-	-	-	10 313 922	-	10 313 922	-
COMPTAGE TUBUAI 97	9500000110	01/01/1997	20	396 420	-	396 420	-	396 420	-	-
COMPTAGE TUBUAI 1997	9500000316	01/01/1997	20	-	-	-	1 169 770	-	1 169 770	-
RES.AERIEN TUBUAI 98	900000109	01/01/1998	25	12 063 617	-	12 063 617	-	12 063 617	-	-
RESEAUX TUBUAI 1998	9000000293	01/01/1998	25	-	-	-	1 358 474	-	1 358 474	-
COMPTAGE TUBUAI 98	9500000111	01/01/1998	20	481 225	-	481 225	-	481 225	-	-
COMPTAGE TUBUAI 1998	9500000317	01/01/1998	20	-	-	-	3 783 904	-	3 783 904	-
RES.AERIEN TUBUAI 99	900000110	01/01/1999	25	1 867 752	-	1 867 752	-	1 794 065	-	73 687
RESEAUX TUBUAI 1999	9000000294	01/01/1999	25	-	-	-	1 692 177	-	1 625 417	66 760
COMPTAGE TUBUAI 99	9500000112	01/01/1999	20	682 504	-	682 504	-	682 504	-	-
COMPTAGE TUBUAI 1999	9500000318	01/01/1999	20	-	-	-	1 588 006	-	1 588 006	-

	N° Date de mise en Durée Valeur Brute d'origine			Amortissement	Amortissement	Valeur Nette				
Désignation		Date de mise en			Concessionnaire		Concédant	économique	économique	
-	immobilisation	service	amortissement	B. Renouv	B. Non Renouv	Total	& Tiers	concessionnaire	tiers	Economique
EQUIP CELLULES TUBUAI 99	960000001	01/01/1999	25	1 068 128	-	1 068 128	-	1 025 988	-	42 140
POSTE TUBUAI 2000	6600000043	01/01/2000	25	57 483	-	57 483	-	52 916	-	4 567
RES.AERIEN TUBUAI 2000	9000000111	01/01/2000	25	1 945 676	-	1 945 676	-	1 791 088	-	154 588
RESEAUX TUBUAI 2000	9000000295	01/01/2000	25	-	-	-	1 137 230	-	1 046 875	90 355
COMPTAGE TUBUAI 2000	9500000113	01/01/2000	20	107 379	-	107 379	-	107 379	_	-
COMPTAGE TUBUAI 2000	9500000319	01/01/2000	20	-	-	-	1 004 016	-	1 004 016	-
EQUIP CELLULE TUBUAI 2000	9600000002	01/01/2000	25	249 440	-	249 440	-	229 621	_	19 819
RES.AERIEN TUBUAI 2001	9000000112	01/01/2001	25	1 555 455	-	1 555 455	-	1 369 482	_	185 973
COMPTAGE TUBUAI 2001	9500000114	01/01/2001	20	62 028	-	62 028	-	62 028	_	-
COMPTAGE TUBUAI 2001	9500000320	01/01/2001	20	-	-	-	1 305 199	-	1 305 199	-
RES.AERIEN TUBUAI 2002	9000000113	1	25	683 550	-	683 550	-	574 482	_	109 068
RESEAUX TUBUAI 2002	9000000296	1 ' '	25	-	_	_	3 121 585	_	2 623 500	498 085
RESEAUX TUBUAI 2002	9000000368	1 ' '	25	-	_	-	130 792	-	109 923	20 869
COMPTAGE TUBUAI 2002	9500000115	1 ' '	20	358 874	_	358 874	-	358 874	-	-
COMPTAGE TUBUAI 2002	9500000321	1 ' '	20	-	-	-	1 513 275	-	1 513 275	_
TRANSFO TUBUAI 2003	6500000096	1	25	656 287	_	656 287	_	525 317	_	130 970
RES.AERIEN TUBUAI 2003	900000187		25	605 391	_	605 391	_	484 578	_	120 813
RESEAUX TUBUAI 2003	9000000297		25	-	_	-	2 655 630	-	2 125 668	529 962
RESEAUX TUBUAI 2003	900000369		25	-	_	_	233 926	_	187 243	46 683
COMPTAGE TUBUAI 2003	9500000322	1	20	-	_	_	1 132 103	_	1 132 103	-
RESEAU CP 41906 2004 TUB	900000476	1 ' '	25	161 566	_	161 566	-	119 639	_	41 927
RESEAUX TUBUAI 2004	9000000495	1	25	-	-	-	103 469	-	76 618	26 851
RESEAUX TUBUAI 2004	900000507	1 ' '	25	-	_	_	1 293 275	_	957 661	335 614
POSE COMPTEUR 2004 TUBUAI	9500000370	1	20	308 727	_	308 727	_	285 763	_	22 964
BRANCHEMENT TUBUAI 2004	9500000388		20	=	-	-	1 397 854	-	1 293 877	103 977
POSTE H61 TUBUAI 2004	6600000068		25	1 912 850	_	1 912 850	_	1 384 379	_	528 471
POSE IACM TUBUAI 2004	8100000003	1 ' '	15	467 336	-	467 336	-	467 336	_	-
RESEAU BTA PUPURE TUBUAI	9000000443		25	167 980	_	167 980	_	121 553	_	46 427
EXT BONNET TUBUAI 2005	900000606		25	155 629	-	155 629	-	112 104	_	43 525
POSE COMPTEURS TUBUAI 05	9500000428	1	20	323 180	-	323 180	-	290 995	_	32 185
RESEAUX TUBUAI 2005	9000000587	1	25	-	_	_	348 335	_	245 151	103 184
RESEAUX TUBUAI 2005	9000000593		25	-	-	-	2 500 794	-	1 760 011	740 783
RESEAUX TUBUAI 2005	9000000597		25	-	_	_	593 650	_	417 799	175 851
RESEAUX CP 51906 2005TUBU	9000000616	1 ' '	25	343 244	-	343 244	-	241 569	-	101 675
COMPATGE TUBUAI 2005	9500000409	1 ' '	20	-	-	-	1 494 303	-	1 314 577	179 726
REMPL TRANSFOS H61 TUBUAI	6500000111	1	25	3 512 870	-	3 512 870	-	2 470 366	_	1 042 504
EXT BTA ALEX TAUTU TUBUAI	9300000131	1 ' '	35	-	243 440	243 440	-	121 215	_	122 225
TRANSFO POSTE CP DP TUBUA	6500000139	1	25	-	21 777	21 777	-	14 384	_	7 393
RESEAUX TUBUAI 2006	9000000689	1 ' '	25	-	_	-	280 565	_	185 311	95 254
BRCHT TUBUAI 2006	9500000455		20	-	-	-	1 172 108	-	967 712	204 396
NVEAUX CPTAGES TUBUAI	9500000462	1 ' '	20	601 809	_	601 809	-	496 863	-	104 946
POSTE DP H61 TUBUAI	6500000126		25	-	2 108 638	2 108 638	-	1 390 661	-	717 977
POSTE AERIEN TUBUAI	6500000155	1	25	-	297 664	297 664	-	190 603	-	107 061
POSTE AERIEN TUBUAI	6500000156	1 ' '	25	-	346 204	346 204	-	221 684	-	124 520
POSTE AERIEN TUBUAI	6500000157	1 ' '	25	-	587 145	587 145	-	375 966	-	211 179

	N°	Data da milas an	D		Valeur Brute	e d'origine		Amortissement	Amortissement	Valeur Nette
Désignation	immobilisation	Date de mise en	Durée amortissement		Concessionnaire		Concédant	économique	économique	
	immobilisation	service	amortissement	B. Renouv	B. Non Renouv	Total	& Tiers	concessionnaire	tiers	Economique
POSTE AERIEN TUBUAI	6500000158	01/01/2007	25	-	5 408 378	5 408 378	-	3 463 140	-	1 945 238
RESEAUX TUBUAI 2007	9000000754	01/07/2007	25	-	-	-	607 295	-	376 822	230 473
RES AERIEN CP TUBUAI 2007	900000777	01/07/2007	25	-	1 298 620	1 298 620	-	805 785	-	492 835
RESEAUX TUBUAI 2007	9000000778		25	-	-	-	31 653	-	19 640	12 013
15% QUOTE PART EDT 2007	9000000864		25	-	62 045	62 045	_	38 498	_	23 547
BRCHT/CPTAGES CP TUBUAI	9500000482		20	541 538	_	541 538	_	420 026	-	121 512
BRCHT TUBUAI 2007	9500000494		20	-	_	-	1 504 032	_	1 166 552	337 480
EXT BTA QTIER TANEPAU TUB	9000000853		25	-	293 279	293 279	-	179 824	-	113 455
POSTE DP TUBUAI 2008	6600000113		25	-	1 866 146	1 866 146	_	1 083 080	_	783 066
RESEAUX CP TUBUAI 2008	900000904		25	_	12 162 786	12 162 786	_	7 059 081	_	5 103 705
RESEAUX 2008 TIERS	900000966		25	_	12 102 700	12 102 700	2 202 791	7 033 001	1 278 464	924 327
BRCHT/CPTAGES CP TUBUAI	9500000730		20	720 191		720 191	2 202 731	522 484	1 278 404	197 707
BRCHT 2008 FINANC TIERS	9500000750		20	720 191	-	720 191	1 410 111	322 464	1 023 007	387 104
				-	4 020 004	1 020 004	1 410 111	F7C 4C0	1 023 007	
RENF.BTA MATAURA QTIER HA	9000001013		25	-	1 029 004	1 029 004	-	576 468	-	452 536
RESEAUX CP TUBUAI 2009	9000000991		25	-	1 247 849	1 247 849	-	674 317	-	573 532
BRCHT/CPTAGE TUBUAI 2009	9500000767		20	984 255	-	984 255	-	664 844	-	319 411
RESEAUX 2009 CONCEDANT	9000001031		25	-	-	-	121 064	-	63 391	57 673
RESEAUX 2009 TIERS	9000001042		25	-	-	-	1 878 167	-	983 439	894 728
BRCHT 2009 FINANC.TIERS	9500000788		20	-	-	-	1 647 004	-	1 077 998	569 006
RESEAUX CP TUBUAI 2010	9000001063		25	-	4 173 995	4 173 995	-	2 088 598	-	2 085 397
RESEAUX 2010 TIERS TUBUAI	9000001109	01/07/2010	25	-	-	-	2 230 075	-	1 115 893	1 114 182
RESEAUX 2010 CONCED TUBUA	9000001129	01/07/2010	25	-	-	-	239 285	-	119 734	119 551
EXT.BTS QTIER YIENG KOW	9300000340	01/07/2010	35	-	247 002	247 002	-	88 283	-	158 719
BRCHT/CPTAGE TUBUAI 2010	9500000804	01/07/2010	20	1 147 205	-	1 147 205	-	717 553	-	429 652
COMPTAGE TIERS TUB 2010	9500000821	01/07/2010	20	-	-	-	1 595 669	-	998 058	597 611
TRANSFO T4110 MAHU TUBUAI	6500000205	01/01/2011	25	-	1 043 525	1 043 525	-	501 121	-	542 404
CREAT POSTE T4110 TUBUAI	6600000133	01/01/2011	25	-	935 404	935 404	-	449 199	-	486 205
MEC BTS QT THIEN TUBUAI	9300000360	01/01/2011	35	-	3 239 731	3 239 731	-	1 111 272	-	2 128 459
BRCHT/CPTAGE TUBUAI 2011	9500000847	01/01/2011	20	-	797 188	797 188	-	478 531	-	318 657
TRANSFO T3031 TEMPLE TUB	6500000206		25	-	668 666	668 666	-	318 835	-	349 831
MEC H61 T3031 TEMPLE TUB	6600000134		25	-	653 968	653 968	_	311 826	-	342 142
TELECOM IAT RESEAU TUBUAI	8100000036		15	1 606 739	-	1 606 739	_	1 276 881	_	329 858
MEC HT/BTA TEMPLE TUBUAI	9000001184		25	-	65 195 458	65 195 458	_	31 086 623	_	34 108 835
MEC HT/BTS TEMPLE TUBUAI	930000359		35	_	2 556 100	2 556 100	_	870 575	_	1 685 525
RESEAUX CP TUBUAI 2011	9000001159		25	_	2 127 693	2 127 693	_	979 555	_	1 148 138
RESEAUX 2011 CONCED TUBUA	9000001133		25	_	2 127 033	2 127 033	52 915	373 333	24 361	28 554
			25	_	-	-			465 387	545 480
RESEAUX 2011 TIERS TUBUAI	9000001214			-	-	-	1 010 867	-		
COMPTAGE TIERS TUBUAI2011	9500000867		20	-		-	1 887 079	202.024	1 085 975	801 104
EXT 14A1 QT TEINAURI TUB	9000001263		25	-	892 588	892 588	754004	392 934	-	499 654
POSTE T1002 CONCED TUBUAI	5000000374	06/01/2012	35	-	-	-	754 231	-	236 867	517 364
POSTE T3021 CONCED TUBUAI	5000000375		35	-	-	-	754 231	-	236 867	517 364
POSTE T1012 CONCED TUBUAI	500000376		35	-	-	-	754 231	-	236 867	517 364
POSTE T1042 CONCED TUBUAI	5000000377		35	-	-	-	754 231	-	236 867	517 364
AUT.COMP T1002 CONCED TUB	5200000573		25	-	-	-	3 223 435	-	1 417 252	1 806 183
AUT.COMP T3021 CONCED TUB	5200000574	06/01/2012	25	ı	-	-	3 223 435	-	1 417 252	1 806 183

	B10	5	5 1		Valeur Brut	e d'origine		Amortissement	Amortissement	
Désignation	N° immobilisation	Date de mise en	Durée		Concessionnaire		Concédant	économique	économique	Valeur Nette
	immobilisation	service	amortissement	B. Renouv	B. Non Renouv	Total	& Tiers	concessionnaire	tiers	Economique
AUT.COMP T1012 CONCED TUB	5200000575	06/01/2012	25	-	-	-	3 520 991	-	1 548 078	1 972 913
AUT.COMP T1042 CONCED TUB	5200000576	06/01/2012	25	-	-	-	3 367 099	-	1 480 417	1 886 682
AUT.COMP T1021 CONCED TUB	5200000577	06/01/2012	25	-	-	-	1 704 074	-	749 232	954 842
AUT.COMP T1032 CONCED TUB	5200000578	06/01/2012	25	-	-	-	1 704 074	-	749 232	954 842
TRANSFO T1001 CONCED TUBU	5300001531	06/01/2012	25	-	-	-	2 367 824	-	1 041 064	1 326 760
TRANSFO T3011 CONCED TUBU	5300001532	06/01/2012	25	_	-	-	2 367 824	-	1 041 064	1 326 760
TRANSFO T1002 CONCED TUBU	5300001533	06/01/2012	25	-	-	-	577 963	-	254 114	323 849
TRANSFO T3021 CONCED TUBU	5300001534	06/01/2012	25	-	-	-	893 038	-	392 643	500 395
TRANSFO T1012 CONCED TUBU	5300001535	06/01/2012	25	_	-	-	736 723	-	323 916	412 807
TRANSFO T1042 CONCED TUBU	5300001536	06/01/2012	25	_	-	-	577 963	-	254 114	323 849
TRANSFO T1021 CONCED TUBU	5300001537	06/01/2012	25	_	-	-	893 038	-	392 643	500 395
TRANSFO T1032 CONCED TUBU	5300001538	06/01/2012	25	_	-	-	577 963	_	254 114	323 849
RES AERIENS CONCED TUBUAI	9000001306	06/01/2012	25	-	_	-	43 027 463	_	18 917 938	24 109 525
RESEAUX SOUT CONCED TUBUA	930000416	06/01/2012	35	-	_	_	47 852 687	_	15 028 178	32 824 509
MEP IACM T102 PAR IAM TRA	8100000046	01/02/2012	15	2 098 784	-	2 098 784	-	1 527 991	-	570 793
EXT 14A1 QT NAHEI TUBUAI	9000001280	18/06/2012	25	-	1 160 240	1 160 240	_	489 272	_	670 968
RESEAUX CP TUBUAI 2012	9000001256	01/07/2012	25	-	44 198 103	44 198 103	_	18 575 312	_	25 622 791
RESEAUX 2012 CONCED TUBUA	9000001293	01/07/2012	25	-	-	-	684 652	-	287 741	396 911
RESEAUX 2012 TIERS TUBUAI	9000001305	01/07/2012	25	_	_	_	33 909	_	14 251	19 658
BRCHT/CPTAGES TUBUAI	9500000888	01/07/2012	20	-	2 451 074	2 451 074	-	1 287 653	-	1 163 421
COMPTAGE TIERS TUB 2012	9500000907	01/07/2012	20	_	- 151071	52 67 .	1 754 433	-	921 678	832 755
RESEAUX CP TUBUAI 2013	9000001322	01/07/2013	25	_	4 724 580	4 724 580		1 796 635	-	2 927 945
RESEAUX 2013 CONCED TUBUA	9000001322	01/07/2013	25	_	- 1721300	- 1721300	362 823		137 972	224 851
RESEAUX 2013 CONCED TUBUA	9000001346	01/07/2013	25	_	_	_	11 866 331	_	4 512 457	7 353 874
RESEAUX 2013 TIERS TUBUAI	9000001347	01/07/2013	25	-	_	_	624 435	_	237 456	386 979
RESEAUX CP TUBUAI 2013	9000001351	01/07/2013	25	_	448 404	448 404	-	170 516		277 888
RESEAUX 2013 CONCED TUBUA	930000442	01/07/2013	35	_	-	-	4 354 016	-	1 182 656	3 171 360
RESEAUX 2013 CONCED TUBUA	9300000458	01/07/2013	35	_	_	_	1 256 943	_	341 416	915 527
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500000927	01/07/2013	20	_	2 359 686	2 359 686	-	1 121 659	311 110	1 238 027
COMPTAGE TIERS TUBU 2013	9500000942	01/07/2013	20	_	-	2 333 666	2 169 104	- 1121 033	1 031 067	1 138 037
ART 14A/321/CT/2012/SEC/D	9000001436	01/01/2014	25	_	135 614	135 614	2 103 104	48 836	1031007	86 778
ART14A/207/CT/2014/RAA/DR	9000001437	24/04/2014	25	_	411 012	411 012	_	142 920	_	268 092
RESEAUX CP TUBUAI 2014	9000001437	01/07/2014	25	_	2 207 868	2 207 868	_	751 280	_	1 456 588
RESEAUX 2014 CONCED TUBUA	9000001411	01/07/2014	25	_	2 207 000	2 207 000	109 296	731 200	37 191	72 105
RESEAUX 2014 TIERS TUBUAI	9000001411	01/07/2014	25	_	_	_	177 421	_	60 372	117 049
RESEAU AERIEN CONCED TUBU	9000001465	01/07/2014	25	_	_	-	10 207 152	_	3 473 228	6 733 924
RESEAU AERIEN CONCED TUBU	9000001466	01/07/2014	25		_	_	17 589 546		5 985 265	11 604 281
RESEAUX CP TUBUAI 2014	9000001488	01/07/2014	25	-	197 846	197 846		67 322	J 36J 203	130 524
RESEAU SOUT CONCED TUBUAI	9300001474	01/07/2014	35	-	137 040	15/ 040	896 163	07 322	217 815	678 348
RESEAU SOUT CONCED TOBOAI	9300000470	01/07/2014	35	-	_	_	6 089 519	_	1 480 075	4 609 444
RESEAU SOUT CONCED TUBUAI	9300000510	01/07/2014	35	-	·	-	760 544	_	184 852	575 692
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500000974	01/07/2014	20	-	2 150 024	2 150 024	760 544	914 497	104 852	1 235 527
	9500000974	01/07/2014	20	-	2 130 024	2 130 024	1 071 215	914 497	AEE 676	615 639
COMPTAGE TIERS TUBUAI2014	9300000995	11/09/2014	35	-	0 600 153	9 600 153	1 071 315	2 279 238	455 676	7 320 915
MEC RES HT/BTS AEROP TUBU				-	9 600 153		-		-	
ART14A/441/CT/2014/RAA/DR	930000508	11/09/2014	35	-	343 916	343 916	-	81 651	-	262 265

	N°	Date de mise en	Durée		Valeur Brute	d'origine		Amortissement	Amortissement	Valeur Nette
Désignation	immobilisation	service	amortissement		Concessionnaire		Concédant	économique	économique	Economique
	IIIIIIODIIIGUIOII	Sel Vice	umortissement	B. Renouv	B. Non Renouv	Total	& Tiers	concessionnaire	tiers	Economique
TRANSFO T1061 RTE TRAVER-	5300001619	01/07/2015	25	-	-	-	1 685 263	-	506 041	1 179 222
RESEAUX CP TUBUAI 2015	9000001482	01/07/2015	25	-	2 161 938	2 161 938	-	649 174	-	1 512 764
RESEAUX 2015 CONCED TUB	9000001516	01/07/2015	25	-	-	-	48 389	-	14 530	33 859
RESEAUX 2015 TIERS TUB	9000001524	01/07/2015	25	-	-	-	507 548	-	152 403	355 145
RESEAUX CP TUBUAI 2015	9300000545	01/07/2015	35	-	720 629	720 629	-	154 562	-	566 067
RSX SOUT TIERS TUB 2015	930000552	01/07/2015	35	-	-	-	2 334 396		500 685	1 833 711
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001024	01/07/2015	20	-	1 376 450	1 376 450	-	516 640	-	859 810
COMPTAGE TIERS TUB 2015	9500001064	01/07/2015	20	-	-		1 211 527	-	454 738	756 789
IACM PAR IAM T412A TUBUAI	810000059	02/02/2016	15	-	3 007 791	3 007 791	-	1 386 605	-	1 621 186
IACM PAR IAM T414A TUBUAI	810000060	02/02/2016	15	-	3 007 791	3 007 791	-	1 386 605	-	1 621 186
RESEAUX CP TUBUAI 2016	9000001539	01/07/2016	25	-	4 399 142	4 399 142	-	1 144 500	-	3 254 642
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001083	01/07/2016	20	-	1 738 248	1 738 248	-	565 288	-	1 172 960
COMPTAGE TIERS TUB 2016	9500001098	01/07/2016	20	-	-		999 859	-	325 160	674 699
14A1 548.CT/2016/RAA/DR	9300000612	01/01/2017	35	-	263 031	263 031	-	45 091	-	217 940
14A1 638/CT/2016 HARAMEA	9300000622	28/03/2017	35	-	1 258 365	1 258 365	-	207 249	-	1 051 116
RESEAUX CP TUBUAI 2017	9000001590	01/07/2017	25	-	6 622 216	6 622 216	-	1 457 976	-	5 164 240
RSX SOUT TIERS TUB 2017	930000662	01/07/2017	35	-	-	-	773 496	-	121 640	651 856
RESEAU CP TUBUAI 2017	930000666	01/07/2017	35	-	209 958	209 958	-	33 018	- 246.054	176 940
COMPTAGE TIERS TUB 2017	9500001125	01/07/2017	20	-	- 4 255 024	4 255 024	896 968	- 272.420	246 851	650 117
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001135	01/07/2017	20	-	1 355 824	1 355 824	-	373 130	-	982 694
RENV IAM DEFECTUEUX TUBUA	8100000062	01/09/2017	15	-	1 244 881	1 244 881	-	442 700	-	802 181
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001151	01/07/2018	20	-	916 151	916 151	1 505 400	206 322	257.062	709 829
COMPTAGE TIERS TUB 2018	9500001170	01/07/2018	20 25	-	1 712 551		1 585 498	- 274 254	357 063	1 228 435 1 442 200
14A1 LC18/CT/2019/RAA/DR 14A1 LC JJ/MT2018/620	9000001643 9000001649	16/01/2019 22/01/2019	25	-	1 713 551 1 308 223	1 713 551 1 308 223	-	271 351 206 305	-	1 101 918
14A1 LC JJ/MT2018/620	900001649	24/01/2019	25	-	460 063	460 063	-	72 450	-	387 613
RENV RSX HT/BT PMT 2018	900001637	01/05/2019	25	-	29 211 747	29 211 747	-	4 289 725	-	24 922 022
RESEAUX CP TUBUAI 2019	900001666	01/03/2019	25	-	3 004 491	3 004 491	-	421 123	-	2 583 368
RSX AERIEN TIERS TUB 2019	900001670	01/07/2019	25	_	3 004 431	3 004 491	1 464 584	421 123	205 283	1 259 301
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001187	01/07/2019	20	_	1 641 351	1 641 351	1 404 384	287 574	203 283	1 353 777
COMPTAGE TIERS TUB 2019	9500001187	01/07/2019	20	_	1 041 331	1 041 331	1 991 629	287 374	348 944	1 642 685
14A1 LC JJ/MT2018/620	900001203	17/07/2019	25	_	1 667 090	1 667 090	1 331 023	230 744	340 344	1 436 346
RESEAUX CP TUBUAI 2020	9000001697	01/07/2020	25	_	72 447	72 447	_	7 249	_	65 198
RSX AERIEN TIERS TUB 2020	9000001701	01/07/2020	25	_	72 447	72 447	463 763	7 243	46 402	417 361
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001701	01/07/2020	20	_	1 398 554	1 398 554		174 915		1 223 639
COMPTAGE TIERS TUB 2020	9500001241	01/07/2020	20	_	1 330 334	1 330 334	2 641 566	174515	330 377	2 311 189
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001211	01/07/2021	20	_	1 887 735	1 887 735	-	141 709	-	1 746 026
COMPTAGE TIERS TUB 2021	9500001200	01/07/2021	20	- -		130, 733	2 093 468	-	157 153	1 936 315
14A1 LC38C5CT/2021/SEC/DR	9000001742	02/01/2022	25	- -	1 025 102	1 025 102	2 033 408	40 779	-	984 323
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001742	01/07/2022	20	_	1 495 448	1 495 448	_	37 489	_	1 457 959
COMPTAGE TIERS TUB 2022	9500001301	01/07/2022	20	_		55 1.6	2 495 133	-	62 549	2 432 584
RNV RSX BT POTEAUX TUBUAI	9000001756		25	_	629 083	629 083	55 155	8 480	-	620 603
TOTAL DISTRIBUTION TUBUAI				120 083 116	253 690 113	373 773 229	275 468 461	212 665 536	135 397 324	301 178 830
TOTAL TUBUAI				182 134 139	472 904 797	655 038 936	282 043 207	380 312 120	141 412 123	415 357 900

	Production	distribution	total
Valeur Brute Concessionnaire	281 265 707	373 773 229	655 038 936
Valeur Brute Tiers	6 574 746	275 468 461	282 043 207
Immobilisations incorporelles		-	-
Valeur brute total immo concédées	287 840 453	649 241 690	937 082 143

Ces valeurs intègrent la TVA à régulariser en fin de concession (articles 345-17 et 345-18 du code des impôts) dont l'application a été confirmée par un courrier de la DICP en date du 9 février 2021, dans le cadre d'une procédure de rescrit fiscal.

La loi fiscale applicable en Polynésie exigeait que la TVA sur immobilisations initialement déduite fasse l'objet d'une régularisation en fin de concession.

Cette régularisation consistait à reverser au trésor le montant de la TVA initialement déduite sur acquisition d'immobilisation sous déduction de un 10ème par année ou fraction d'année de détention.

Le 9 février 2022, à l'issue d'analyses juridiques poussées et d'une nouvelle procédure de rescrit, l'administration a modifié sa doctrine en reconsidérant le principe de régularisation mentionné ci-dessus. Cette modification — applicable à compter du 9 février 2022 - prévoit qu'à partir de cette date les biens de retour qui reviendront au concédant sont dispensés de régularisation de TVA.

Les conséquences comptables de l'évolution de cette doctrine fiscale seront appréhendées dans les comptes de l'exrercice 2022 avec en particulier la valeur la correction de la valeur des immobilisations mises en services dans les 10 dernières années de la concession.

# 5.3 - Suivi du programme contractuel d'investissements

Cf. 5.1 – Variation du patrimoine immobilier.

# 5.4 - Dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

#### **Production**

## Avenant 2 : Plan de travaux 2022 à 2030

	G1	G2	G3	G4	stockage batterie	S/T Groupes	filieres	Valeur du fonds
2 022						0		0
2 023					26 212 154	26 212 154	1 000 000	27 212 154
2 024	6 090 000	6 090 000				12 180 000	2 334 500	14 514 500
2 025			16 483 600	16 483 600		32 967 200		32 967 200
2 026						0		0
2 027						0		0
2 028						0		0
2 029	17 495 092		6 560 660			24 055 752		24 055 752
2 030						0		0
Totaux	23 585 092	6 090 000	23 044 260	16 483 600	26 212 154	95 415 106	3 334 500	98 749 606

#### Avenant 2 : Suivi du réalisé

		G1	G2	G3	G4	stockage batterie	S/T Groupes	filieres	Total
valeur du fonds		23 585 092	6 090 000	23 044 260	16 483 600	26 212 154	95 415 106	3 334 500	98 749 606
Réalisé	2022			0			0		0
Réalisé	2023						0		0
Réalisé	2024						0		0
Réalisé	2025						0		0
Réalisé	2026						0		0
Réalisé cumul		0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart / Reste à faire		23 585 092	6 090 000	23 044 260	16 483 600	26 212 154	95 415 106	3 334 500	98 749 606

#### Détail des dépenses de renouvellement (y compris dépenses 2018/2021 suivant plan de renouvellement du 15 avril 2019)

Production	n°	date mise en	VO totale	Taux	Montant
chantiers de renouvellement	immobilisation	service	vo totale	d'améliorant	Renouvellement
MOTEUR FG WILSON P438 TUB	1200000115	01/07/2018	6 201 219	0,00%	6 201 219
MOTEUR FG WILSON P438 TUB	1200000116	01/07/2018	6 201 219	0,00%	6 201 219
ALTERNAT FG WILS P438 TUB	1300000103	01/07/2018	2 756 097	0,00%	2 756 097
ALTERNAT FG WILS P438 TUB	1300000104	01/07/2018	2 756 097	0,00%	2 756 097
ACCESSOIRE WILS P438 TUBU	1400000100	01/07/2018	4 823 170	0,00%	4 823 170
ACCESSOIRE WILS P438 TUBU	1400000101	01/07/2018	4 823 170	0,00%	4 823 170
sous total 2018					27 560 972
N/A				0,00%	-
sous total 2019					-
MOTEUR PERKINS P450 TUBUA	1200000136	12/03/2020	4 950 074	0,00%	4 950 074
MOTEUR PERKINS P450 TUBUA	1200000137	12/06/2020	4 522 286	0,00%	4 522 286
sous total 2020					9 472 360
N/A				0,00%	-
sous total 2021					-
N/A				0,00%	-
sous total 2022					-
Total					37 033 332

### Avenant 2 : Suivi du Fonds de travaux

	dotatio	on	consor	mmé	doté - réalisé
	exercice	cumul	exercice	cumul	cumul
transfert AT au 31/12/2021	39 292 089				
transfert PR au 31/12/2021	11 068 199				
31/12/2021	50 360 288				
31/12/2022	5 528 044	55 888 332	0	0	55 888 332
31/12/2023	5 528 044	61 416 376		0	61 416 376
31/12/2024	5 543 189	66 959 566		0	66 959 566
31/12/2025	5 528 044	72 487 610		0	72 487 610
31/12/2026	5 528 044	78 015 654		0	78 015 654
31/12/2027	5 528 044	83 543 698		0	83 543 698
31/12/2028	5 543 189	89 086 888		0	89 086 888
31/12/2029	5 528 044	94 614 932		0	94 614 932
30/09/2030	4 134 674	98 749 606		0	98 749 606
Valeur contractuelle du fonds		98 749 606			

#### **Distribution**

# Avenant 2 : Plan de travaux 2022 à 2030

	transformateurs	autres	réseau aerien	réseau	réseau sous-	Branchements	S/T du plan
	transformateurs	composants DP	reseau aerien	souterrain	marin	comptages	avt 2 annexe 2
Support BT			31 114 673				31 114 673
Supports HT			22 369 594				22 369 594
Armements seuls			7 778 638				7 778 638
Câbles aériens BT & brancghements			15 628 684				15 628 684
Câbles aériens HTA			10 758 714				10 758 714
Câbles souterrains BT				12 419 312			12 419 312
Câbles souterrains HTA				16 066 943			16 066 943
postes de tranformation aeriens	6 132 369						6 132 369
postes de tranformation cabines	1 277 908						1 277 908
Compteurs						140 228 732	140 228 732
Totaux	7 410 277	0	87 650 303	28 486 255	0	140 228 732	263 775 567

#### Avenant 2 : Suivi du réalisé

		transformateurs	autres composants DP	réseau aerien	réseau souterrain	réseau sous- marin	Branchements comptages	S/T du plan avt 2 annexe 2
valeur du fonds		7 410 277	0	87 650 303	28 486 255	0	140 228 732	263 775 567
Réalisé	2022			629 083			1 149 551	1 778 634
Réalisé	2023							0
Réalisé	2024							0
Réalisé	2025							
Réalisé	2026							
Réalisé cumul		0	0	629 083	0	0	1 149 551	1 778 634
Ecart / Reste à faire		7 410 277	0	87 021 220	28 486 255	0		261 996 933

#### Détail des dépenses de renouvellement (y compris dépenses 2018/2021 suivant plan de renouvellement du 15 avril 2019)

Distribution	n°	date mise en	VO totale	Taux	Montant
chantiers de renouvellement	immobilisation	service	vo totale	d'améliorant	Renouvellement
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001151	01/07/2018	916 151	16,53%	764 742
sous total 2018					764 742
RENV RSX HT/BT PMT 2018	9000001637	01/05/2019	29 211 747	0,00%	29 211 747
RESEAUX CP TUBUAI 2019	9000001666	01/07/2019	3 004 491	6,85%	2 798 683
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001187	01/07/2019	1 641 351	20,26%	1 308 813
sous total 2019					33 319 244
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001223	01/07/2020	1 398 554	37,70%	871 299
sous total 2020					871 299
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001260	01/07/2021	1 887 735	21,77%	1 476 869
sous total 2021					1 476 869
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001301	01/07/2022	1 495 448	23,13%	1 149 551
sous total 2022				-	1 778 634
Total					38 210 789

#### Avenant 2 : Suivi du Fonds de travaux

	dotatio	on	consom	doté - réalisé	
	exercice	cumul	exercice	cumul	cumul
transfert AT au 31/12/2021	114 141 947				
transfert PR au 31/12/2021	116 238 879				
31/12/2021	230 380 826				
31/12/2022	3 815 049	234 195 875	1 778 634	1 778 634	232 417 241
31/12/2023	3 815 049	238 010 924		1 778 634	236 232 290
31/12/2024	3 825 501	241 836 425		1 778 634	240 057 791
31/12/2025	3 815 049	245 651 473		1 778 634	243 872 839
31/12/2026	3 815 049	249 466 522		1 778 634	247 687 888
31/12/2027	3 815 049	253 281 571		1 778 634	251 502 937
31/12/2028	3 825 501	257 107 072		1 778 634	255 328 438
31/12/2029	3 815 049	260 922 121		1 778 634	259 143 487
30/09/2030	2 853 447	263 775 568		1 778 634	261 996 934
Valeur contractuelle du fonds		263 775 568			

# 5.5 - Méthode relative aux charges calculées

#### 5.5.1 Contexte

En matière de délégation de services public, le provisionnement des coûts futurs de renouvellement est une obligation, cette dernière est définie aux articles 7 et 24 de la concession « Le concessionnaire est tenu d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de renouveler à ses frais les ouvrages faisant partie de la concession, de manière qu'ils soient maintenus en bon état de service »

« Le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante tous les ouvrages et le matériel de la concession en bon état d'entretien »

La méthode de comptabilisation de cette obligation issue du guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975 a pour but de sécuriser le maintien au niveau exigé par le service public du potentiel productif des installations concédées ; à cette fin, et par la combinaison des amortissements de caducité, amortissements techniques et provisions pour renouvellement, le concessionnaire doit mettre de côté les ressources financières nécessaires au financement des renouvellements.

Outre sa difficulté de compréhension pour des non professionnels, cette méthode a pour inconvénient :

- D'alourdir les charges de début de concession et d'alléger celles de fin de concession ;
- De générer dans les comptes de la concession et à chaque révision des plans de renouvellement, des impacts « one shot » importants ;
- De ne pas donner une vision économique de la rentabilité du contrat sur la période considérée ;
- De ne pas être adapté à l'approche par composant des réseaux laquelle est une obligation nouvelle en Polynésie, non applicable en métropole en raison des exclusions du règlement CRC n°2004-06 et notamment celle en faveur des contrats de délégation de service public.

Les arrêtés 2099 et 2100 du 17 décembre 2015 relatifs à la comptabilité appropriée, donnent pour obligation au concessionnaire de présenter ses comptes de manière économique et à cette fin §218-3 d'opérer tous retraitements susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités. Sont directement visés par ces arrêtés §218-9, les charges de renouvellements.

§ 218-10 - L'opérateur justifie de sa charge économique de renouvellement en présentant annuellement sa méthode de valorisation de la charge économique de renouvellement ainsi qu'un programme de renouvellement des actifs considérés par l'opérateur comme renouvelables.

#### 5.5.2 Méthode économique des charges calculées

Pour répondre à cette obligation, le concessionnaire a mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de manière prospective une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- Elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- Elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

#### Amortissement technique des biens au bilan

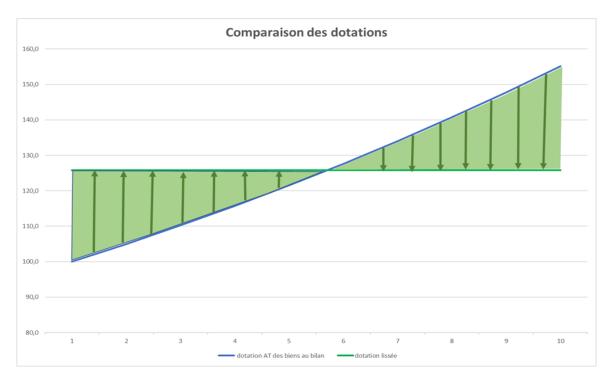
La base amortissable est composée du montant brut des immobilisations figurant au bilan duquel est déduit la part financée par les tiers ou le concédant, l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisées.

La dotation de l'exercice est obtenue en divisant ce reste à amortir sur la durée résiduelle de la concession. A patrimoine inchangé la valeur brute des biens au bilan et les dotations aux amortissements s'y rapportant augmentent chaque année en raison des surcouts de renouvellement.

#### Dotation/reprise de lissage

Afin d'obtenir des dotations identiques sur la durée de la concession il est fait recours à des dotations/reprises de lissage avec pour contrepartie un compte « Actif/Passif de renouvellement ».

Les dotations/reprises de lissage (flèches vertes) sont calculées par différence entre la dotation de l'exercice à l'amortissement des biens figurant au bilan et la moyenne sur la durée résiduelle de la concession des mêmes dotations.



En bleu la courbe ascendante des dotations à l'amortissement technique des biens au bilan Les flèches vertes représentent les dotations/reprises de lissage La droite verte horizontale représente la dotation résultante lissée La surface verte, « l'actif/passif » de renouvellement.

A la mise en application de cette méthode, toutes les dotations antérieures au renouvellement (AT/PR) ont été transféré dans « l'actif/passif de renouvellement ».

En fin de concession cet « actif/passif de renouvellement » sera à zéro, le cumul des dotations étant par construction égal au cumul des reprises.

# **Production:**

Traitement de l'existant y/c renouvellement							
	2017	2018 chiffres 2018 b	2019 iens au bilan hors	2020 améliorant	2021	2022	2023
VO Ouverture corporel	290 379 561	290 379 561	290 598 431	290 598 431	287 840 453	287 840 453	287 840 453
VO Ouverture incorporel	-	10 686 415	10 686 415	10 686 415	10 686 415	-	-
Acquisitions	-	27 560 972	-	9 472 360	0		14 199 790
Acquisitions financement Tiers							
Tranferts et TVA à reverser		-	-	-			
Sortie d'immo en Vo (tout motif confondus) $% \left( \frac{1}{2}\right) =\frac{1}{2}\left( \frac{1}{2}\right) \left( \frac{1}{2}\right) \left($							
- origine financement concession	-	(27 342 102)	-	(12 230 338)	(10 686 415) 0,0%	0,0%	- 0,0%
- origine financement tiers		-	-	-	0,070	0,070	0,070
VO Clôture	290 379 561	301 284 846	301 284 846	298 526 868	287 840 453	287 840 453	302 040 243
- Financements tiers cumul	(6 574 746)	(6 574 746)	(6 574 746)	(6 574 746)	(6 574 746)	(6 574 746)	(6 574 746)
- IFC biens au bilan clôture	-	-	-	-	n/a	n/a	n/a
- IFC améliorant cumulé				n/a	n/a	n/a	n/a
- IFC hors biens améliorants	-	-	-	-	-	-	-
- IFC renouvellnt exercice	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
				0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- IFC hors biens améliorants	-	-	-	-	-	-	-
Base amortissable	283 804 815	294 710 100	294 710 100	291 952 122	281 265 707	281 265 707	295 465 497
Cumul doté à l'ouverture	155 888 713	165 025 577	158 193 370	170 269 429	170 213 003	171 700 500	183 874 412
Réintégration AT sur incorporel		8 433 836			-	-	-
Sortie AT sur sortie immo		(27 342 102)	-	(12 230 338)	(10 686 415)	-	-
Reste à amortir	127 916 102	148 592 789	136 516 730	133 913 031	121 739 119	109 565 207	111 591 085
Nb années restantes	14	13	12	11	10	9	8
Dotation exercice	9 136 864	12 076 059	12 076 059	12 173 912	12 173 912	12 173 912	13 948 886
Dotations cumulées	165 025 577	158 193 370	170 269 429	170 213 003	171 700 500	183 874 412	197 823 297
Vo - fin tiers - IFC - dotations	118 779 238	136 516 730	124 440 671	121 739 119	109 565 207	97 391 295	97 642 200
Mécanique de lissage des AT							
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(47 059 114)	(53 396 530)	(57 598 458)	(61 800 386)	(65 139 789)	(68 500 771)	(71 861 752)
Dotations/reprises B	(6 337 416)	(4 201 928)	(4 201 928)	(3 339 403)	(3 360 982)	(3 360 982)	(1 586 008)
Actif/Passif de renouvellement cloture	(53 396 530)	(57 598 458)	(61 800 386)	(65 139 789)	(68 500 771)	(71 861 752)	(73 447 760)
Dotation aux amortissements A	(9 136 864)	(12 076 059)	(12 076 059)	(12 173 912)	(12 173 912)	(12 173 912)	(13 948 886)
Dotation hors améliorant, lissée A+B	(15 474 280)	(16 277 987)	(16 277 987)	(15 513 315)	(15 534 894)	(15 534 894)	(15 534 894)
moyenne des dotations	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)
écart sur moyenne exercice	160 899	(642 808)	(642 808)	121 864	100 285	100 285	100 285
écart sur moyenne en cumulé	160 899	(481 909)	(1 124 717)	(1 002 853)	(902 568)	(802 283)	(701 997)
Traitement de l'améliorant							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
VO Ouverture	-	0	0	0	0	0	0
Acquisitions financement concession	-	-	-		0		
Acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-			
VO Clôture	-	-	-	-	0	0	0
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-		
- IFC améliorant exercice				-	-	-	-
- IFC biens au bilan cumulé	-	-	-	-	-	-	0%
							0%
Base amortissable	-	-	-	-	0	0	0
Cumul doté à l'ouverture	0	-	-	-	-	(0)	(0)
Reste à amortir	-	-	-	-	0	0	0
Nb années restantes	14	13	12	11	10	9	8
Dotation exercice	-	-	-	-	(0)	(0)	(0)
<b>Dotations cumulées</b> Vo - fin tiers - IFC - dotations	-	-	-	-	<b>(0)</b> 0	<b>(0)</b> 0	<b>(0)</b> 0
Impact exercice (+) = produit	(15 474 280)	(16 277 987)	(16 277 987)	(15 513 315)	(15 534 894)	(15 534 894)	(15 534 894)
					1		

Traitement de l'existant y/c renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
VO Ouverture corporel	302 040 243	302 040 243	302 040 243	338 040 243	338 040 243	374 040 243	374 040 243
VO Ouverture incorporel	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	36 000 000	-	36 000 000	-	12 549 816
Acquisitions financement Tiers							
Tranferts et TVA à reverser							
Sortie d'immo en Vo (tout motif confondus)							
- origine financement concession	-	-	-	-	-	-	-
- origine financement tiers	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
VO Clôture	302 040 243	302 040 243	338 040 243	338 040 243	374 040 243	374 040 243	386 590 059
- Financements tiers cumul	(6 574 746)	(6 574 746)	(6 574 746)	(6 574 746)	(6 574 746)	(6 574 746)	(6 574 746)
- IFC biens au bilan clôture	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
- IFC améliorant cumulé	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
- IFC hors biens améliorants	-	-	-	-	-	-	-
- IFC renouvellnt exercice	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
IFC have bleave and the control	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- IFC hors biens améliorants	-	-	-	-	-	-	-
Base amortissable	295 465 497	295 465 497	331 465 497	331 465 497	367 465 497	367 465 497	380 015 313
Cumul doté à l'ouverture	197 823 297	211 772 183	225 721 069	246 869 954	268 018 840	301 167 726	334 316 611
Réintégration AT sur incorporel	-	-	-	-	-	-	-
Sortie AT sur sortie immo	-	-	-	-	-	-	-
Reste à amortir	97 642 200	83 693 314	105 744 428	84 595 543	99 446 657	66 297 771	45 698 702
Nb années restantes	7	6	5	4	3	2	1
Dotation exercice	13 948 886	13 948 886	21 148 886	21 148 886	33 148 886	33 148 886	45 698 702
Dotations cumulées	211 772 183	225 721 069	246 869 954	268 018 840	301 167 726	334 316 611	380 015 313
Vo - fin tiers - IFC - dotations	83 693 314	69 744 428	84 595 543	63 446 657	66 297 771	33 148 886	-
Address to the Property day AT							
Mécanique de lissage des AT	(70 447 760)	(75.000.760)	(76.640.776)	(74 005 704)	(65 004 700)	(47 777 000)	(22.452.222)
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(73 447 760)	(75 033 768)	(76 619 776)	(71 005 784)	(65 391 792)	(47 777 800)	(30 163 808)
Dotations/reprises B	(1 586 008)	(1 586 008)	5 613 992	5 613 992	17 613 992	17 613 992	30 163 808
Actif/Passif de renouvellement cloture	(75 033 768)	(76 619 776)	(71 005 784)	(65 391 792)	(47 777 800)	(30 163 808)	-
Dotation aux amortissements A	(13 948 886)	(13 948 886)	(21 148 886)	(21 148 886)	(33 148 886)	(33 148 886)	(45 698 702)
Dotation hors améliorant, lissée A+B	(15 534 894)	(15 534 894)	(15 534 894)	(15 534 894)	(15 534 894)	(15 534 894)	(15 534 894)
moyenne des dotations	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)
écart sur moyenne exercice écart sur moyenne en cumulé	100 285 (601 712)	100 285 (501 427)	100 285 (401 141)	100 285 (300 856)	100 285 (200 571)	100 285 (100 285)	100 285
ecart sur moyenne en cumule	(001712)	(301 427)	(401 141)	(300 830)	(200 371)	(100 283)	
Traitement de l'améliorant							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
VO Ouverture	0	0	0	0	0	0	0
Acquisitions financement concession							
Acquisitions autres financement Tiers							
VO Clôture	0	0	0	0	0	0	0
Financements tiers cumul							
- IFC améliorant exercice	-	-	-	-	-	-	-
IFC bions on biles someth	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
- IFC biens au bilan cumulé	0%	0%	- 0%	0%	0%	0%	- 0%
Base amortissable	0	0	0,5	0	0,5	0	0
Cumul doté à l'ouverture	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Reste à amortir	0	0	0	0	0	0	0
Nb années restantes	7	6	5	4	3	2	1
Dotation exercice	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Dotations cumulées	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Vo - fin tiers - IFC - dotations	0	0	0	0	0	0	-
Impact exercice (+) = produit	(15 534 894)	(15 534 894)	(15 534 894)	(15 534 894)	(15 534 894)	(15 534 894)	(15 534 894)
impact exercice (+) - produit	(15 554 894)	(15 554 894)	(15 554 694)	(15 554 694)	(15 554 694)	(15 554 694)	(13 334 894)

# **Distribution:**

Traitement de l'existant y/c renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			iens au bilan hor		2021	2022	2023
VO Ouverture corporel	609 728 377	612 184 572	612 445 273	623 178 886	623 492 745	624 034 298	624 688 305
VO Ouverture incorporel	-	13 183 925	13 183 925	13 183 925	13 183 925	-	-
Acquisitions	9 031 733	764 742	33 319 234	871 255	1 472 433	1 778 634	32 749 617
Acquisitions financement Tiers							
Tranferts et TVA à reverser		-	-	-			
Sortie d'immo en Vo (tout motif confondus)	(= 400 040)		(04 705 700)		(40,400,005)	(100 501)	(46.074.000)
- origine financement concession	(5 422 049)	-	(21 735 703)	-	(13 183 925)	(408 501)	(16 374 808) 50,0%
- origine financement tiers	(1 153 489)	(504 041)	(849 918)	(557 396)	(930 880)	(716 126)	,
VO Clôture	612 184 572	625 629 198	636 362 811	636 676 670	624 034 298	624 688 305	641 063 113
- Financements tiers cumul	(265 774 206)	(264 620 717)	(264 116 676)	(263 266 758)	(262 709 362)	(261 778 482)	(261 062 356)
- IFC biens au bilan clôture	-	-	-	-	n/a	n/a	n/a
- IFC améliorant cumulé				n/a	n/a	n/a	n/a
- IFC hors biens améliorants	- /-	- /-	- /-	- /-	- /-	- /-	- /-
- IFC renouvelInt exercice	n/a	n/a	n/a	n/a 0,00%	n/a	n/a	n/a 0,00%
- IFC hors biens améliorants	_	-	_	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Base amortissable	346 410 366	361 008 481	372 246 135	373 409 912	361 324 936	362 909 823	380 000 757
Cumul doté à l'ouverture	269 818 732	275 371 956	287 751 986	275 802 780	284 676 156	280 475 501	289 271 758
Réintégration AT sur incorporel		10 404 897					
Sortie AT sur sortie immo		(5 422 049)	(21 735 703)	-	(13 183 925)	(408 501)	(16 374 808)
Reste à amortir	76 591 634	80 653 677	106 229 852	97 607 132	89 832 705	82 842 823	107 103 807
Nb années restantes	5 553 224	7 397 183	12	9 972 276	10	9	12 207 076
Dotation exercice Dotations cumulées	5 553 224 275 371 956	7 397 183 287 751 986	9 786 497 275 802 780	8 873 376 284 676 156	8 983 271 280 475 501	9 204 758 289 271 758	13 387 976 286 284 926
Vo - fin tiers - IFC - dotations	71 038 410	73 256 495	96 443 355	88 733 756	80 849 435	73 638 065	93 715 831
/							
Mécanique de lissage des AT  Actif/Passif de renouvellement ouverture	(222 042 615)	(220 012 724)	(222 E27 720)	(226 20E 120)	(220 060 700)	(241 E42 E64)	(242 004 041)
Dotations/reprises B	(222 043 615) (5 970 119)	(228 013 734) (5 524 004)	(233 537 738) (2 747 401)	(236 285 139) (2 683 660)	(238 968 799) (2 573 765)	(241 542 564) (2 352 277)	(243 894 841) 1 830 941
Actif/Passif de renouvellement cloture	(228 013 734)	(233 537 738)	(236 285 139)	(238 968 799)	(241 542 564)	(243 894 841)	(242 063 900)
Dotation aux amortissements A	(5 553 224)	(7 397 183)	(9 786 497)	(8 873 376)	(8 983 271)	(9 204 758)	(13 387 976)
Dotation hors améliorant, lissée A+B	(11 523 343)	(12 921 187)	(12 533 898)	(11 557 035)	(11 557 035)	(11 557 035)	(11 557 035)
moyenne des dotations	(11 721 844)	(11 721 844)	(11 721 844)	(11 721 844)	(11 721 844)	(11 721 844)	(11 721 844)
écart sur moyenne exercice	198 501	(1 199 343)	(812 054)	164 809	164 809	164 809	164 809
écart sur moyenne en cumulé	198 501	(1 000 841)	(1 812 895)	(1 648 086)	(1 483 278)	(1 318 469)	(1 153 661)
Traitement de l'améliorant							
W0.0	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
VO Ouverture Acquisitions financement concession	- 1 922 542	3 593 006 151 409	5 329 913 5 687 282	14 473 408 599 746	18 178 483 415 302	20 687 253 1 370 999	24 553 385
Acquisitions autres financement Tiers	1 670 464	1 585 498	3 456 213	3 105 329	2 093 468	2 495 133	
VO Clôture	3 593 006	5 329 913	14 473 408	18 178 483	20 687 253	24 553 385	24 553 385
Financements tiers cumul - IFC améliorant exercice	(1 670 464)	(3 255 962)	(6 712 175)	(9 817 504) -	(11 910 972)	(14 406 105)	(14 406 105)
IFC bions au bilan gumulá	0%	0%	0	0%	0%	0%	0%
- IFC biens au bilan cumulé	- 0%	- 0%	0%	- 0%	0%	0%	0%
Base amortissable	1 922 542	2 073 951	7 761 233	8 360 979	8 776 281	10 147 280	10 147 280
Cumul doté à l'ouverture	0	(137 324)	(286 296)	(909 207)	(1 586 641)	(2 305 605)	(3 176 902)
Reste à amortir	1 922 542	1 936 627	7 474 937	7 451 772	7 189 640	7 841 675	6 970 378
Nb années restantes	14	13	12	11	10	9	8
Dotation exercice	(137 324)	(148 971)	(622 911)	(677 434)	(718 964)	(871 297)	(871 297)
Dotations cumulées	(137 324)	(286 296)	(909 207)	(1 586 641)	(2 305 605)	(3 176 902)	(4 048 199)
Vo - fin tiers - IFC - dotations	1 785 218	1 787 655	6 852 026	6 774 338	6 470 676	6 970 378	6 099 081
Impact exercice (+) = produit	(11 660 667)	(13 070 158)	(13 156 809)	(12 234 469)	(12 275 999)	(12 428 333)	(12 428 333)

Tunitament de l'avietant de vancouellement							
Traitement de l'existant y/c renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
VO Ouverture corporel	641 063 113	657 437 922	673 812 730	690 187 538	706 562 346	722 937 155	739 311 963
VO Ouverture incorporel	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	32 749 617	32 749 617	32 749 617	32 749 617	32 749 617	32 749 617	32 749 617
Acquisitions financement Tiers							
Tranferts et TVA à reverser							
Sortie d'immo en Vo (tout motif confondus)	(46.074.000)	(46.074.000)	(46.074.000)	(46.074.000)	(46.074.000)	(46.074.000)	(46.074.000)
- origine financement concession	(16 374 808)	(16 374 808)	(16 374 808)	(16 374 808)	(16 374 808)	(16 374 808)	(16 374 808)
- origine financement tiers	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%
VO Clôture	657 437 922	673 812 730	690 187 538	706 562 346	722 937 155	739 311 963	755 686 771
- Financements tiers cumul	(261 062 356)	(261 062 356)	(261 062 356)	(261 062 356)	(261 062 356)	(261 062 356)	(261 062 356)
- IFC biens au bilan clôture	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
- IFC améliorant cumulé	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
- IFC hors biens améliorants	- /-	- /-	- /-	- /-	- /-	- /-	- /-
- IFC renouvellnt exercice	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
IFC have bised and flicands	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- IFC hors biens améliorants	-	-	-	-	-	-	-
Base amortissable	396 375 566	412 750 374	429 125 182	445 499 990	461 874 799	478 249 607	494 624 415
Cumul doté à l'ouverture	286 284 926	287 976 610	295 126 564	308 826 441	330 713 722	363 517 542	412 696 170
Réintégration AT sur incorporel							
Sortie AT sur sortie immo	(16 374 808)	(16 374 808)	(16 374 808)	(16 374 808)	(16 374 808)	(16 374 808)	(16 374 808)
Reste à amortir	126 465 448	141 148 572	150 373 427	153 048 358	147 535 885	131 106 873	98 303 053
Nb années restantes	7	6	5	4	3	2	1
Dotation exercice	18 066 493	23 524 762	30 074 685	38 262 089	49 178 628	65 553 437	98 303 053
Dotations cumulées	287 976 610	295 126 564	308 826 441	330 713 722	363 517 542	412 696 170	494 624 415
Vo - fin tiers - IFC - dotations	108 398 955	117 623 810	120 298 741	114 786 268	98 357 257	65 553 437	-
Mécanique de lissage des AT							
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(242 063 900)	(235 554 443)	(223 586 716)	(205 069 066)	(178 364 012)	(140 742 419)	(86 746 018)
Dotations/reprises B	6 509 457	11 967 727	18 517 650	26 705 054	37 621 593	53 996 401	86 746 018
Actif/Passif de renouvellement cloture	(235 554 443)	(223 586 716)	(205 069 066)	(178 364 012)	(140 742 419)	(86 746 018)	-
Dotation aux amortissements A	(18 066 493)	(23 524 762)	(30 074 685)	(38 262 089)	(49 178 628)	(65 553 437)	(98 303 053)
Dotation hors améliorant, lissée A+B	(11 557 035)	(11 557 035)	(11 557 035)	(11 557 035)	(11 557 035)	(11 557 035)	(11 557 035)
moyenne des dotations	(11 721 844)	(11 721 844)	(11 721 844)	(11 721 844)	(11 721 844)	(11 721 844)	(11 721 844)
écart sur moyenne exercice écart sur moyenne en cumulé	164 809 (988 852)	164 809 (824 043)	164 809 (659 235)	164 809 (494 426)	164 809 (329 617)	164 809 (164 809)	164 809 0
Traitement de l'améliorant							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
VO Ouverture	24 553 385	24 553 385	24 553 385	24 553 385	24 553 385	24 553 385	24 553 385
Acquisitions financement concession Acquisitions autres financement Tiers							
VO Clôture	24 553 385	24 553 385	24 553 385	24 553 385	24 553 385	24 553 385	24 553 385
Financements tiers cumul	(14 406 105)	(14 406 105)	(14 406 105)	(14 406 105)	(14 406 105)	(14 406 105)	(14 406 105)
- IFC améliorant exercice	(14 400 103)	(14 400 103)	(14 400 103)	(14 400 103)	(14 400 103)	(14 400 103)	(14 400 103)
- II C amenorant exercice	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
- IFC biens au bilan cumulé	-	-	-	-	-	-	-
e siens au siiun suinaie	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Base amortissable	10 147 280	10 147 280	10 147 280	10 147 280	10 147 280	10 147 280	10 147 280
Cumul doté à l'ouverture	(4 048 199)	(4 919 497)	(5 790 794)	(6 662 091)	(7 533 388)	(8 404 686)	(9 275 983)
Reste à amortir	6 099 081	5 227 783	4 356 486	3 485 189	2 613 892	1 742 594	871 297
Nb années restantes	7	6	5	4	3	2	1
Dotation exercice	(871 297)	(871 297)	(871 297)	(871 297)	(871 297)	(871 297)	(871 297)
Dotations cumulées	(4 919 497)	(5 790 794)	(6 662 091)	(7 533 388)	(8 404 686)	(9 275 983)	(10 147 280)
Vo - fin tiers - IFC - dotations	5 227 783	4 356 486	3 485 189	2 613 892	1 742 594	871 297	-
Impact exercice (+) = produit	(12 428 333)	(12 428 333)	(12 428 333)	(12 428 333)	(12 428 333)	(12 428 333)	(12 428 333)
, and the transfer of the tran			(	(	(	(	(

### 5.6 - Dépenses d'améliorant réalisées dans l'année

Cf paragraphe 1 – Variation du patrimoine immobilier

#### 5.7 - Indemnité de fin de concession dans le cadre de l'article 22

L'IFC est régie par l'article 22 du cahier des charges de la concession :

➤ L'article 22 « REPRISE DES INSTALLATIONS EN FIN DE CONCESSION » du cahier des charges prévoit qu'il sera attribué une indemnité au concessionnaire pour la valeur non amortie des ouvrages faisant partie intégrante de la concession, établis par le concessionnaire pendant les dix dernières années de la concession et pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur premier établissement.

Cette indemnité sera égale au montant réajusté conformément à l'Article 27, des dépenses dûment justifiées par le concessionnaire, sauf déduction pour chaque ouvrage de 1/10ème de cette valeur réajustée pour chaque année entière légale écoulée depuis son achèvement.

L'amortissement correspondant, dit amortissement de caducité, sera, chaque année, égal à 1/N de la valeur des ouvrages, N étant le nombre d'années restant à courir avant la fin de la concession (pour N > 10) et égal à 1/10 pour de la valeur des ouvrages pour les dix dernières années de la concession.

#### Application de la formule

Pour un contrat prenant fin au 30 septembre 2030, cet article prendra effet pour les investissements mis en service à partir du 1er janvier 2021.

L'indemnité de fin de concession comportera un nombre de  $10^{\text{ème}}$  de la valeur d'origine égal à : 10 - (2020 - (année de mise en service)).

	10 dernières					exemple de	date de mise	e en service				
années civiles	années	avril	février	mars	mars	mars	mars	mars	avril	mai	juin	juillet
civiles	annees	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
2018												
2019												
2020												
2021	10		non									
2022	9		1	non								
2023	8		1	1	non							
2024	7		1	1	1	non						
2025	6		1	1	1	1	non					
2026	5		1	1	1	1	1	non				
2027	4		1	1	1	1	1	1	non			
2028	3		1	1	1	1	1	1	1	non		
2029	2		1	1	1	1	1	1	1	1	non	
2030	1		non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
nb de 10ème	es à déduire		8	7	6	5	4	3	2	1	0	0
IFC en % de	la Vo	n/a	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%	100%

Il n'y a aucune IFC sur les biens acquis à ce jour.

#### 5.8 - Plan de Renouvellement

Le plan de renouvellement en vigueur est reporté au chapitre 4 "Renouvellement".

# 6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

#### Etats des engagements à incidence financière

#### a) Convention de fourniture de Gasoil pour les autres îles (EDT – PETROPOL)

Durée : du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2026.

Prix : prix officiels fixés par la Polynésie française, sauf tarifs préférentiels suivants : prestations locales de 11,30 F/l., et Premium de 2,50\$/bbl.

Le contrat contient des clauses de garanties de stock, de livraison prioritaire, et d'adaptation aux demandes du client.

La commune, ou le nouveau délégataire de la concession, se voit transférer de plein droit le bénéfice du contrat, avec possibilité d'en demander la résiliation au cours d'un délai de 6 mois après la fin de la concession d'EDT.

#### b) Conventions de raccordement et d'achat de la production photovoltaïque

Conventions de raccordement et d'achat, conformes au modèle adopté par arrêté n°2128 CM du 23/11/2010. Les prix de rachat, garantis 25 ans, varient en fonction de la puissance installée, conformément à la réglementation.

La durée des contrats est cependant limitée à la date de fin du contrat de concession attribué à EDT.

#### c) Baux

Bailleur	Objet du bail
CHUNG TIEN VERONIQUE	AGENCE TUBUAI

#### d) Divers accords de maîtrise foncière des réseaux

Conventions d'occupation d'emprises foncières par des postes de transformation, et conventions d'autorisation de passage par les conduites électriques.

Incidence financière faible, la gratuité étant la règle.

Durée généralement calée sur celle de la concession existante.

# e) Convention d'occupation pour implantation de panneaux photovoltaïques, conclues avec Electra.

Occupation de la toiture de la centrale par des installations solaires Electra.

Loyer annuel versé par Electra: 60.000 F.

#### f) Contrats d'abonnement souscrits par la clientèle

Cf. paragraphe:

- 2. OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE
  - > Aspects commerciaux

#### g) Contrat de supports communs avec l'OPT

EDT met à disposition de l'OPT ses supports aériens du réseau de distribution électrique, afin que cette dernière puisse y poser ses propres réseaux de télécommunication.

Durée : 1er janvier 2021 – 30 septembre 2030 (convention signée en août 2022). La convention prend fin de plein droit pour chaque concession quittant le périmètre EDT.